



Rapport du Comité plénier sur les réponses à la crise

1. A sa première séance, le 3 juin 2009, la Conférence internationale du Travail a institué le Comité plénier sur les réponses à la crise. Le comité a tenu sa première séance le 3 juin 2009. Il était composé à l'origine de 241 membres (106 membres gouvernementaux, 50 membres employeurs et 85 membres travailleurs). Pour assurer l'égalité des voix au cours des votes, chaque membre gouvernemental ayant le droit de vote disposait de 425 voix, chaque membre employeur de 901 voix et chaque membre travailleur de 530 voix. La composition du comité a été modifiée huit fois au cours de la session, et le nombre de voix attribuées à chaque membre a été modifié en conséquence ¹.
2. Le comité a constitué son bureau comme suit:

<i>Président:</i>	M. Z. Rapacki (membre gouvernemental, Pologne) désigné à sa première séance.
<i>Vice-présidents:</i>	M. D. Funes de Rioja (membre employeur, Argentine) et M. R. Trotman (membre travailleur, Barbade) désignés à sa première séance.
<i>Rapporteuse:</i>	M ^{me} I. Dembsher (membre gouvernementale, Autriche) désignée à sa sixième séance.

¹ Les modifications suivantes ont été apportées:

- a) 4 juin: 261 membres (111 membres gouvernementaux avec 2 668 voix chacun, 58 membres employeurs avec 5 106 voix chacun et 92 membres travailleurs avec 3 219 voix chacun);
- b) 5 juin (soirée): 268 membres (113 membres gouvernementaux avec 5 626 voix chacun, 58 membres employeurs avec 10 961 voix chacun et 97 membres travailleurs avec 6 554 voix chacun);
- c) 8 juin: 248 membres (114 membres gouvernementaux avec 3 589 voix chacun, 37 membres employeurs avec 11 058 voix chacun et 97 membres travailleurs avec 4 218 voix chacun);
- d) 9 juin: 205 membres (117 membres gouvernementaux avec 55 voix chacun, 33 membres employeurs avec 195 voix chacun et 55 membres travailleurs avec 117 voix chacun);
- e) 11 juin: 209 membres (121 membres gouvernementaux avec 15 voix chacun, 33 membres employeurs avec 55 voix chacun et 55 membres travailleurs avec 33 voix chacun);
- f) 13 juin: 147 membres (121 membres gouvernementaux avec 60 voix chacun, six membres employeurs avec 1 210 voix chacun et 20 membres travailleurs avec 363 voix chacun);
- g) 17 juin: 146 membres (121 membres gouvernementaux avec 114 voix chacun, six membres employeurs avec 2 299 voix chacun et 19 membres travailleurs avec 726 voix chacun);
- h) 18 juin: 139 membres (121 membres gouvernementaux avec 12 voix chacun, six membres employeurs avec 242 voix chacun et 12 membres travailleurs avec 121 voix chacun).

-
3. A sa neuvième séance, le comité a désigné un groupe de rédaction. Le groupe de rédaction était composé comme suit:

Membres gouvernementaux: M. E. Deibe (Argentine), M^{me} F. Fitting (Allemagne), M. Y. Hassan (Egypte), M. M. Hobby (Nouvelle-Zélande), M. M. Jiang (Chine), M. F. Kazi (Bangladesh), M^{me} E. Lettlova (République tchèque), M. S. Okpanachi (Nigéria), M. P. Russell (Royaume-Uni), M. K. Swinnerton (Etats-Unis), M^{me} V.E. Ya Toivo (Namibie) et M. N. Ying (Jamaïque).

Membres employeurs: M^{me} A. Gerstein (Allemagne), M^{me} R. Goldberg (Etats-Unis), M^{me} Z. Mabuza (Swaziland), M. A. Moore (Royaume-Uni), M. P. O'Reilly (Nouvelle-Zélande) et M. M. Terán Moscoso (Equateur).

Membres travailleurs: M. T. Benydin (Maurice), M^{me} S. Burrow (Australie), M. M. Leemans (Belgique), M. M. Norðdahl (Islande), M. Y. Veyrier (France) et M^{me} H. Yacob (Singapour).

4. Les délibérations du comité ont été organisées en trois volets.

- a) Le premier volet a consisté en une série de dix débats thématiques sur des questions d'actualité en matière de politiques qu'ont fait apparaître les mesures prises pour faire face à la crise mondiale. Les débats ont visé à obtenir un vaste ensemble d'avis sur la nature de la crise et sur d'autres ripostes possibles. Le premier débat a porté sur les perspectives de reprise et les options applicables pour intégrer les questions de l'emploi et les questions sociales dans les mesures anticrise. Deux sessions thématiques ont été consacrées au rôle des normes du travail, du dialogue social et des relations professionnelles dans les ripostes à la crise. Trois sessions ont traité, d'une part, des répercussions de la crise sur les salaires, des conditions de travail, des entreprises durables et de la protection sociale et, d'autre part, du rôle que ces domaines de politique générale pourraient jouer pour atténuer les effets de la crise. Au cours d'une session ultérieure, les politiques actives du marché du travail (PAMT) ont été examinées en tant que mécanisme permettant de faire face à la crise. Cette série de débats thématiques s'est achevée par une session qui a porté sur les moyens d'action disponibles pour instaurer une mondialisation juste, durable et sans exclus. Tous les débats ont commencé par une brève introduction du thème, faite par un membre du secrétariat, et ont été suivis des interventions d'un panel d'experts extérieurs et d'une séance de questions-réponses à laquelle ont participé les membres du comité. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a fait la synthèse des principaux points soulevés lors des délibérations qui ont eu lieu après la fin de chaque débat thématique.
- b) Le deuxième volet des délibérations a consisté en une série de discussions générales qui ont notamment permis aux participants de réagir soit à des questions soulevées dans le rapport I(A) du Directeur général à la Conférence internationale du Travail intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: Une reprise centrée sur le travail décent* (rapport du Directeur général), soit à celles qui avaient été soulevées lors des débats thématiques. Ces séances ont été une source d'éléments d'orientation pour le groupe de rédaction qui devait élaborer un document final (ultérieurement intitulé «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi»). A l'occasion d'une séance spéciale, les membres du bureau de la Commission sur l'égalité, avec l'accord de la Commission de proposition, ont rendu compte des résultats des travaux de leur commission au comité.
- c) Le troisième volet a été consacré aux délibérations du comité sur le projet de document final et sur le projet de rapport.

-
- d) En se fondant sur les délibérations du comité, le résumé ci-après des débats a été établi.
 - e) Au total, le comité a tenu 18 séances.

Introduction

5. Dans sa déclaration liminaire, le Représentant du Secrétaire général a noté que l'OIT a répondu promptement à la crise. Il a rappelé au comité certains des événements qui ont conduit à l'institution du Comité plénier sur les réponses à la crise. Il a mis en avant les orientations stratégiques présentées par le bureau du Conseil d'administration à sa 303^e session (novembre 2008), qui demandaient que des actions tripartites soient menées et que le Bureau agisse dans un certain nombre de domaines. Le Conseil d'administration a décidé de convoquer une réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle à sa session de mars 2009. Le Conseil d'administration a aussi proposé que la réponse à la crise soit le thème principal de la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail qu'un éventuel comité plénier examinera, notamment dans le cadre de tables rondes interactives. L'intervenant a mis l'accent sur les derniers développements et les politiques les plus récentes mises en œuvre aux niveaux mondial, régional et national, notamment le Communiqué du Sommet de Londres du G20 en avril 2009 qui rappelle combien il est important de créer des emplois et d'adopter des mesures de protection sociale visant à prendre en considération les dimensions humaines de la crise. Il a indiqué que les débats du comité s'appuieront sur plusieurs documents de référence qui ont été élaborés pour la session de mars 2009 du Conseil d'administration, et depuis lors, et qui renvoient au document fondamental à l'examen, à savoir la proposition de Pacte mondial pour l'emploi. Il a appelé l'attention du comité sur l'observatoire du BIT sur la crise mondiale de l'emploi qui est disponible sur le site Web du BIT, faisant observer que les interventions et les exposés sous PowerPoint seront accessibles par ce moyen. Il a conclu en présentant les membres du secrétariat du Comité plénier sur les réponses à la crise.
6. Le Président a rappelé que le comité a été établi par la Conférence avec pour mandat de discuter des solutions que peut apporter l'OIT face aux conséquences de la crise économique et financière sur l'emploi et la politique sociale. Il a proposé que les travaux du comité s'articulent autour de deux axes: dix débats thématiques et des discussions générales. Il a expliqué que les intervenants dans les débats thématiques présenteront des exposés qui serviront au rapport du Bureau qui est en règle générale établi en vue de la Conférence. Les travaux du comité seront suspendus pour le Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi qui aura lieu les 15, 16 et 17 juin. Le comité rendra compte à la plénière de la Conférence, à laquelle il présentera les conclusions de ses travaux, le cas échéant, dans un document final qui sera soumis à la Conférence pour adoption.

Débats thématiques

Session 1. Débat thématique 1: La reprise est-elle en vue? Les perspectives d'emploi s'améliorent-elles?

7. Sous l'égide du Président, M. Daniel Makokera (journaliste, South African Broadcasting Corporation) a animé les débats. Il a présenté les intervenants et indiqué que la crise financière et la crise de l'emploi sont des problèmes particulièrement importants avec lesquels un grand nombre de personnes sont aux prises en Afrique et dans le monde entier.

-
8. Le Représentant adjoint du Secrétaire général a présenté les différents scénarios concernant l'emploi mondial dans le contexte de la récession et de la reprise qui indiquent quelles pourraient être l'ampleur et la durée des difficultés rencontrées sur les marchés du travail au niveau mondial. Le déficit d'emplois se manifestera à la fois sous la forme de chômage, d'inactivité et de pauvreté des travailleurs. Si la croissance de la production et sa composante emploi sont faibles, les graves difficultés rencontrées sur les marchés du travail pourraient durer six ans, voire plus. Toutefois, si les politiques visant à combattre la récession et à stimuler la croissance sont axées sur la composante emploi, ces difficultés pourraient être aplanies en l'espace de trois ans. Lorsque la demande de main-d'œuvre est faible, il importe de se concentrer sur l'objectif du plein emploi productif et du travail décent pour réduire le risque de chômage élevé et d'augmentation de la pauvreté des travailleurs. Compte tenu de la gravité et de la durée probables de la crise mondiale de l'emploi, il est essentiel d'améliorer la protection sociale pour ceux qui sont fragilisés par l'effondrement des marchés du travail.
9. M. Richard Newfarmer (représentant spécial de la Banque mondiale auprès de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce) a souligné au début de son exposé la dimension particulièrement impressionnante de la crise actuelle de l'emploi. La panique financière a débuté aux Etats-Unis et s'est ensuite propagée à l'ensemble du monde en développement. La diminution des flux de capitaux a été le principal vecteur de transmission de la récession entre les pays riches et les pays pauvres. Dans les pays en développement, le recul du PIB atteindra quatre points de pourcentage et 90 millions de travailleurs supplémentaires ne parviendront pas à sortir du cercle vicieux de la pauvreté; d'autres basculeront dans la pauvreté. Toutefois, un frémissement de la reprise est peut-être en vue, en particulier aux Etats-Unis, dans l'Union européenne et en Chine. Il est probable qu'une reprise interviendra en 2010, mais on ne sait pas quelle sera son ampleur et les difficultés qui nous attendent sont redoutables; un appui financier sera donc nécessaire pour maintenir la croissance dans les pays en développement. L'une de ces difficultés est d'apporter un soutien aux travailleurs et aux pauvres au moment où les systèmes de protection sociale sont mis à mal en raison de la détérioration des équilibres budgétaires. Les envois de fonds vont diminuer, les entreprises vont être confrontées à un durcissement des conditions d'octroi de crédit, ce qui aura des effets néfastes sur la demande de main-d'œuvre. Le chômage va probablement augmenter et restera à un niveau élevé. L'intervenant a insisté sur le fait qu'il faut beaucoup plus de temps pour redresser l'emploi que pour relancer l'économie. S'agissant des possibilités d'action, il a indiqué qu'il faut établir des politiques anticycliques, mais seulement pour les pays pouvant bénéficier de sources de financement non inflationnistes. Il a souligné en outre l'importance que revêtent les politiques d'aide aux travailleurs et aux pauvres. En ce qui concerne les éléments qui sont nécessaires pour améliorer la réponse multilatérale à la crise, il importe de respecter les promesses de dons faites au titre de l'aide au développement et d'augmenter le montant de ces dons en créant un «Fonds vulnérabilité». Par ailleurs, il faut maintenir l'ouverture des marchés mondiaux, ne pas céder aux pressions du protectionnisme commercial et améliorer la régulation des marchés financiers. En conclusion, l'intervenant a pris note de l'engagement de la Banque mondiale d'accroître son aide aux pays les plus pauvres ainsi que de la volonté de la Banque de travailler avec l'OIT dans cette vaste entreprise.
10. M. Marco Terrones (chef adjoint de la Division des études économiques internationales, Fonds monétaire international (FMI)) a présenté les résultats des recherches du FMI sur la crise qui ont été utiles à l'élaboration des *Perspectives de l'économie mondiale* de 2009. Il a expliqué tout d'abord les raisons ayant motivé ces recherches, à savoir que l'économie mondiale traverse actuellement la plus grave crise qui se soit produite depuis la seconde guerre mondiale. La crise actuelle présente les deux aspects suivants: elle se double d'une crise financière dans les pays avancés et elle se déroule de façon quasi simultanée au niveau international. Les récessions couplées à des crises financières sont profondes et

mettent du temps à céder le pas à la reprise. Ces caractéristiques sont d'autant plus marquées lorsqu'il s'agit d'une récession mondiale. Dans le droit fil de ces constatations, les *Perspectives de l'économie mondiale* prévoient une baisse de l'activité économique mondiale en 2009 et une sortie de crise progressive au cours de 2010. Les caractéristiques principales des récessions peuvent être évaluées à l'aune de leur durée et de leur ampleur. Normalement, une récession dure moins d'une année, mais elle se prolonge sur une période bien plus longue, dès lors qu'elle se double d'une crise financière. Le recul de la production provoqué par une crise financière synchrone au niveau mondial sera également beaucoup plus important. En outre, la consommation et les exportations, qui sont des moteurs essentiels de la reprise, jouent un rôle moins utile en cas de récession synchrone. La reprise devrait commencer en 2010 et être lente. La récession aura un effet très étendu et, selon les prévisions, c'est au Japon que les conséquences sur la croissance devraient être les plus graves. Dans les pays avancés, le chômage va atteindre des niveaux très élevés. Les pays émergents devraient eux aussi être touchés, mais la forte croissance dans les pays émergents d'Asie se maintient encore à un rythme soutenu. L'avenir est encore lourd de menaces. En effet, les contraintes financières pourraient encore empirer; l'éventuel protectionnisme commercial et financier demeure préoccupant; il y a un risque de déflation et le fort endettement des Etats ainsi que la viabilité budgétaire sont source d'inquiétudes. En revanche, il se peut aussi que la confiance des acteurs sur les marchés se rétablisse plus rapidement que prévu, en partie grâce à des politiques macroéconomiques efficaces.

- 11.** M. Hazem El Beblawi (conseiller, Fonds monétaire arabe) a présenté les incidences de la crise financière sur la région des pays arabes. Il a précisé que son intervention reflète sa propre opinion et non pas nécessairement celle de son institution. L'orateur a souligné qu'il est important de bien distinguer deux catégories de pays arabes dans cette région: les pays producteurs de pétrole et les pays non producteurs de pétrole. Les pays producteurs de pétrole ont bénéficié d'excédents de recettes pendant des années en raison des cours élevés du pétrole et ont investi dans des marchés extérieurs, ce qui les expose davantage aux effets de la crise actuelle. Malgré la baisse des recettes dégagées par la production pétrolière, la plupart des gouvernements de la région ont pu intervenir pour stabiliser les marchés, mais ils ne pourront pas continuer à le faire si la crise se prolonge. Selon les prévisions, les pays producteurs de pétrole vont enregistrer une croissance plus faible que celle qu'ils ont connue ces dernières années. Ces pays sont davantage touchés par la crise financière que les pays arabes non producteurs de pétrole. Ces derniers se félicitent de la baisse des cours du pétrole et des denrées alimentaires, en tant que pays importateurs de ces produits. Il n'en reste pas moins que cet état de choses se répercute sur l'économie réelle, entraînant une contraction des échanges ainsi qu'une baisse des envois de fonds des travailleurs depuis l'étranger et des investissements directs. Dans les pays des deux catégories, la marge de manœuvre monétaire est étroite, étant donné que les taux d'intérêt en dollars E.-U. restent faibles. Les interventions par le biais de mesures budgétaires produisent un effet de levier beaucoup plus important. L'accroissement de la dette est toutefois un sujet de préoccupation dans la région, tout comme l'inflation dont on craint qu'elle n'augmente.
- 12.** M. Yilmaz Akyuz (conseiller économique spécial, Centre Sud, Genève) a déclaré que l'économie mondiale donne actuellement des signes déroutants. Si l'on observe certains signes positifs aux Etats-Unis, en Chine et en Inde au niveau des cours des produits de base, il semble qu'il s'agisse davantage d'un ralentissement du rythme auquel l'activité économique se contracte que d'une véritable reprise. Les périodes de récession induites par des facteurs financiers peuvent connaître plusieurs passages à vide. Il ressort des projections faites pour la crise actuelle et pour des crises antérieures que l'on connaît mal la nature et l'étendue des crises financières. Dans les pays en développement, la chute des exportations, l'inversement des flux de capitaux et l'amenuisement des envois de fonds des travailleurs depuis l'étranger se traduisent par un épuisement des réserves, ce qui par voie

de conséquence fait peser des contraintes sur la balance des paiements. L'orateur a fait part de sa préoccupation quant à l'aide internationale apportée par le FMI. Si la conditionnalité est supposée avoir été modernisée, il semble toutefois que le FMI poursuive ses activités comme à l'ordinaire en recourant à une rigueur budgétaire procyclique. Les perspectives à moyen terme laissent entrevoir des marchés atones à l'échelle mondiale en raison de conditions financières drastiques, elles-mêmes dues à l'abandon des mesures de relance budgétaire et de renflouement de sociétés, et elles mettent l'accent sur le contrôle de l'inflation et la consolidation budgétaire. Les pays en développement connaîtront une croissance réduite et des disparités accrues. Il est peu probable que la relance soit forte dans les pays qui dépendent des flux de capitaux. Pour l'orateur, la solution permettant de résoudre les déséquilibres mondiaux et d'obtenir une croissance soutenue et durable réside dans l'évolution des salaires aux Etats-Unis et en Chine. Des augmentations salariales importantes sont nécessaires dans ces deux pays. Les Etats-Unis auront besoin d'une augmentation salariale plus rapide que par le passé afin de réduire l'endettement des consommateurs et d'accroître l'épargne, tandis que la Chine en aura également besoin pour soutenir la consommation intérieure et limiter sa dépendance vis-à-vis des marchés étrangers.

- 13.** Le modérateur a ouvert les débats. Le Vice-président employeur s'est renseigné sur les mécanismes qui pourraient contribuer à réduire le décalage entre relance de l'économie et reprise de l'emploi. Le Vice-président travailleur a sollicité le point de vue des intervenants sur un certain nombre de questions qui sont d'une importance primordiale pour les travailleurs. Il a rappelé au comité que la crise actuelle est due, entre autres, à une libéralisation des marchés et à un manque de contrôle des marchés financiers; à l'irresponsabilité des institutions financières; à la fraude et à l'évasion fiscale ainsi qu'au déséquilibre grandissant entre richesse et revenu. Etant donné la complexité du problème, l'orateur a soulevé un certain nombre de questions: comment faire en sorte que les marchés financiers internationaux contribuent à la croissance et au développement; comment garantir une marge budgétaire; que faut-il faire pour s'assurer que le travail ne devienne pas une marchandise; et à quoi ressemblerait un nouveau modèle équitable pour le commerce et le développement.
- 14.** Les points soulevés par les membres employeurs englobent des mesures pratiques que l'OIT et les partenaires sociaux pourraient prendre pour réduire le décalage entre reprise économique et reprise de l'emploi, et la question de savoir s'il est possible d'améliorer le modèle mondial ou s'il faut instaurer un nouvel ordre économique. Le Vice-président employeur a souligné que, si un nouvel ordre économique devait être instauré, il s'appuierait sur des marchés libres, l'esprit d'entreprise et l'initiative privée. Un membre employeur de la Nouvelle-Zélande s'est inquiété de la suggestion implicite selon laquelle les pays développés sont en grande partie responsables. Un membre employeur des Etats-Unis a demandé comment l'OIT et la Banque mondiale pourraient améliorer la collaboration.
- 15.** Parmi les points soulevés, les membres travailleurs ont souligné la question de la conditionnalité ainsi que celle de savoir si des mécanismes sont en cours d'établissement pour s'assurer que les marchés financiers dans les pays développés ne continuent pas à fonctionner comme de «gigantesques casinos». Un membre travailleur a noté que la cause de la crise est due à une mondialisation inéquitable et demandé que des propositions soient faites concernant une reprise durable. Le membre travailleur de la France a demandé des mesures pour modifier le système afin que la richesse soit redistribuée et les droits respectés.
- 16.** Les questions soulevées par les membres gouvernementaux (Espagne, Inde et République arabe syrienne) ont été notamment: les mesures qui sont nécessaires pour accélérer la reprise de l'emploi, comment les mesures de relance peuvent améliorer les possibilités

d'emploi, et qui financerait le mécanisme qui doit être mis en place. Le membre gouvernemental du Brésil a demandé si la crise de l'emploi est aggravée par la libéralisation des échanges ainsi que par la mise en place de droits de douane et de subventions. Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a noté qu'il n'y a pas de solution universelle et il a invité les intervenants à suggérer des recommandations sur ce qu'il ne faut pas faire. Le membre gouvernemental des Etats-Unis a demandé aux intervenants de préciser les éléments qu'ils préconisent pour une reprise à l'appui de la croissance de l'emploi. Le membre gouvernemental de la Jamaïque a demandé si la reprise doit être le fait de l'Etat ou du secteur privé.

17. M. Newfarmer a expliqué que la cause principale de la crise est la déréglementation financière. Des arguments ont été avancés suggérant qu'une solution possible serait de créer une charte relative à une banque internationale. Une taxation plus équitable est absolument nécessaire pour appuyer les dépenses sociales. La collaboration interinstitutions est déterminante, et la question de savoir comment l'OIT et la Banque mondiale pourraient travailler de concert a été examinée en particulier dans le cadre du projet d'étude conjointe qui servirait de point de départ.
18. Concernant la question de l'harmonisation des incitations fiscales et de l'emploi, l'orateur a noté que certains éléments clés des mesures de relance des Etats-Unis ont eu un effet immédiat sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Pour que ces effets ne soient pas négatifs dans d'autres pays, il est important de ne pas imposer de mesures protectionnistes. Quant à la question de savoir s'il existe une marge politique pour l'adoption de subventions et les droits de douane, l'orateur s'est demandé si c'est bien l'objet du débat. La question de savoir qui reçoit les subventions et comment elles sont utilisées est très importante.
19. A propos de la contribution de la Banque mondiale, l'orateur a souligné un ensemble de mesures comportant assistance technique et enseignement tiré des expériences des pays. Concernant la question de savoir si la reprise doit être le fait du secteur privé, l'orateur a noté que l'Etat jouera un rôle important à court terme et le secteur privé à long terme. L'équilibre entre privé et public est différent d'un pays à l'autre. A propos des mesures à éviter, l'orateur a mentionné qu'il ne faut pas avoir recours à des droits de douane et qu'il ne doit pas y avoir de financement inflationniste. Concernant l'éventualité d'un nouvel ordre économique mondial, il a souligné le rôle du multilatéralisme et le rôle plus important que doivent jouer les pays en développement.
20. M. Terrones a noté que le FMI ne s'oppose pas à des mesures anticycliques tant qu'il existe une marge budgétaire. Concernant la conditionnalité financière, il a noté que le FMI autorise les pays à gérer les politiques comme ils l'entendent et n'impose pas de conditions. Concernant la question du «comportement de type casino», il a attiré l'attention sur le fait que des preuves montrent que la réglementation et la supervision sont des éléments clés des marchés financiers.
21. Quant à la question de la responsabilité des pays développés et des pays en développement, M. Akyuz a déclaré que plusieurs pays à revenu moyen ont reçu des sommes considérables pour leur expansion mais les pays à faible revenu n'en ont pas bénéficié et il ne faudrait pas qu'ils soient contraints à s'endetter.
22. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a présenté un résumé des principaux points qui ont été abordés dans le débat.
23. Dans ses remarques finales, le Vice-président employeur a souligné qu'il est nécessaire de créer des emplois et noté le rôle clé que jouent les petites et moyennes entreprises. La crise appelle des réactions pratiques. A cet égard, le multilatéralisme ainsi que l'interaction entre pays développés et pays en développement ont un rôle clé à jouer. Le Vice-président

travailleur a souligné qu'un nouveau modèle pour le commerce et le développement et des politiques plus rationnelles qui protègent les travailleurs, leurs familles et certaines entreprises sont nécessaires. Une réglementation plus rigoureuse des marchés financiers constitue également une très bonne solution. La qualité de l'emploi et la protection sociale doivent être des éléments déterminants dans tout ensemble de mesures de relance.

Session 2. Débat thématique 2: Comment garantir que les questions sociales et d'emploi sont suffisamment prises en compte dans les réponses à la crise, y compris les plans de relance budgétaire (pays développés)

24. Le Président a présenté le modérateur de la session, M. Jonathan Lynn (correspondant pour le commerce mondial de Reuters et chef du bureau à Genève). M. Lynn a fait remarquer que, s'il y a eu des réactions sans précédent à la crise, le comité préférerait des propositions de solutions plutôt que des prévisions. Rappelant les débats qui ont eu lieu aux sessions précédentes, il aborde certaines questions qui ont été soulevées par les participants, par exemple comment savoir si les mesures de relance ont été efficaces.
25. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a résumé les principales conclusions du document d'information du Bureau. Plus de 40 ensembles de mesures de relance ont été analysées et les réponses des Etats Membres ont été significatives. L'orateur a souligné les cinq grands problèmes auxquels sont confrontés les pays au niveau de la reprise: la mesure dans laquelle les systèmes de crédit seront rétablis, le calendrier d'application des mesures de relance de l'emploi, qui dépend largement de la rapidité de mise en place de ces mesures et soulève la question de la coordination des mesures de relance; l'ampleur des mesures de relance spécifiques concernant le marché du travail et les aspects sociaux; la mesure dans laquelle les stabilisateurs automatiques sont plus adéquats que les mesures discrétionnaires, et enfin la mesure dans laquelle les politiques de relance traiteront les questions à long terme. Il a souligné que ces mesures doivent être ciblées, opportunes et temporaires.
26. M. Jonathan Coppel (conseiller économique du bureau de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), économiste principal) a déclaré que, selon l'OCDE, les perspectives économiques sont peu encourageantes pour 2009 et la croissance devrait stagner en 2010. Les facteurs expliquant ces perspectives sont liés à la crise des marchés financiers, aux restrictions de crédits et à la hausse du coût de l'emprunt ainsi qu'à la récession du marché immobilier. Toutes ces questions influent sur les dépenses de consommation et, si la baisse des prix de certains produits de base a, dans une certaine mesure, fait contrepoids pour les pays importateurs, cela n'a pas suffi à rétablir l'équilibre. Les prémices d'une reprise sont annoncées pour le début 2010. L'orateur a souligné que l'aspect le plus frappant de la crise actuelle est la synchronisation des récessions dans les pays de l'OCDE, ce qui n'a pas été le cas dans les précédentes situations de crise. La crise a entraîné une perte considérable d'emplois, le chômage moyen dans les pays de l'OCDE atteignant 10 pour cent. L'orateur a mis en garde contre le fait qu'il y a un risque qu'une partie de l'augmentation du chômage devienne structurelle et il a souligné l'importance de garder cet élément à l'esprit dans la conception des mesures de relance. Bien que l'on anticipe une reprise au cours de l'année 2010, le processus sera lent car la crise a incité les foyers et les entreprises à s'efforcer de diminuer leur endettement. Si tous les pays opèrent des réductions, on peut se demander d'où viendra la reprise. Dans certains pays, les banques centrales ont réduit les taux d'intérêt qui avoisinent zéro pour cent et nombreux sont ceux qui ont introduit des mesures monétaires non conventionnelles. Lorsque les marchés financiers ne sont pas performants, la question se pose de savoir quelle est l'efficacité des politiques monétaires. Etant donné l'ampleur de la présente

récession, la réponse des pays membres de l'OCDE a été d'utiliser des politiques budgétaires discrétionnaires. Certains pays membres, comme les Etats-Unis et l'Australie, ont mis en place de vastes ensembles de mesures budgétaires discrétionnaires tandis que de nombreux pays européens ont préféré des stabilisateurs automatiques comme les prestations de chômage. Il existe une relation entre l'ampleur des stabilisateurs automatiques et les mesures de relance budgétaire discrétionnaires, les composants des stabilisateurs automatiques étant approximativement trois fois plus importants que les mesures de relance budgétaire discrétionnaires. Abordant la question controversée des effets des mesures de politiques sur le PIB, il a souligné la notion de multiplicateurs budgétaires. Selon la nature et le panachage des mesures budgétaires, l'effet multiplicateur sur le PIB sera plus ou moins important. L'analyse de l'OCDE montre que les dépenses gouvernementales ont un effet multiplicateur de 1, alors que l'imposition a un effet multiplicateur de 0,5. A propos de l'augmentation de la dette publique, il a mis en garde contre le fait que des niveaux élevés d'endettement public pourraient influencer sur les taux d'intérêt à long terme, qui à leur tour pourraient influencer sur les niveaux d'investissement et par conséquent les perspectives de croissance.

- 27.** M. Jiří Rusnok (conseiller auprès du Comité de gestion du commerce de détail, directeur des pensions et économiste principal, ING, Républiques tchèque et slovaque) a décrit la diversité des situations dans les pays d'Europe centrale et de l'Est. Si les situations passées et récentes de ces pays ont été similaires, leur situation macroéconomique n'est pas homogène depuis le début de la crise, et l'impact de la récession est assez différent dans les divers pays de la région. La plupart des économies de l'Europe centrale et de l'Est, à l'exception de la Hongrie, se sont fortement développées ces dernières années, enregistrant une augmentation de leur PIB réel de plus de 5 pour cent. Toutefois, en 2009, presque tous les pays vont connaître une croissance négative, une détérioration de l'emploi et une augmentation de la dette publique. L'orateur a souligné que l'expérience a montré que, dans le passé, des emplois étaient créés seulement lorsque la croissance du PIB dépassait 4 pour cent; donc, si la reprise est faible, le marché du travail ne sera pas en mesure de croître suffisamment. Dans la région, les mesures de relance budgétaire ont été de faible ampleur (représentant 1 à 2 pour cent du PIB) et, à l'exception des Etats baltes, de l'Ukraine et en partie de la Hongrie, il n'y a pas eu de crise du secteur bancaire avec renflouement de la part des gouvernements. La région a connu dans le passé des problèmes structurels avec les financements publics, ce qui a rendu difficile de financer des déficits budgétaires plus élevés. En outre, comme ce sont de petites économies ouvertes, l'efficacité des mesures de relance budgétaire internes est limitée. L'importance est donc accordée aux mesures qui influent sur l'offre, telles que l'imposition, pour dynamiser la compétitivité de l'économie nationale. Les stabilisateurs automatiques ou permanents sont un élément important des stratégies anticrise bien que certains pays dans la région n'aient pas mis au point de stabilisateurs automatiques effectifs. De nouvelles mesures temporaires spécifiques visant à dynamiser le flux de capitaux et à améliorer l'employabilité ont été introduites. Pour conclure, l'orateur a indiqué que les perspectives à long terme pour les pays de l'Europe centrale et de l'Est sont optimistes étant donné qu'ils ont réussi avec succès à réformer leurs économies ces dix dernières années.
- 28.** M. Robert Strauss (Direction générale de l'emploi, Commission européenne) a présenté un bref aperçu des mesures de politiques de l'Union européenne qui proviennent du Plan de relance économique européen de novembre 2008. Le plan demande aux Etats membres de dynamiser la demande à l'aide de mesures budgétaires coordonnées (200 milliards d'euros) et d'accélérer les réformes structurelles comme le prévoit la stratégie de Lisbonne. Jusqu'à présent, les résultats du plan ont abouti à: des mesures budgétaires coordonnées représentant 1,8 pour cent du PIB; une intensification des mesures à l'appui du marché du travail pour aider les groupes vulnérables; de gros investissements dans les infrastructures; et des mesures visant à faciliter les affaires. En ce qui concerne les mesures de relance budgétaire, il a souligné que 80 milliards d'euros sont consacrés à des mesures à court

terme pour sauver les emplois ou en créer; que 70 milliards vont permettre d'augmenter les prestations pour les chômeurs et les groupes défavorisés; et que 70 milliards d'euros sont dépensés pour des mesures à court terme telles que les innovations et l'écologisation de l'économie. L'orateur a présenté en détail les mesures prises par les Etats membres de l'Union européenne en ce qui concerne la facilitation de l'évolution du marché du travail et l'appui aux groupes vulnérables, le renforcement des infrastructures et le climat des affaires et les investissements dans une économie écologisée et davantage basée sur la connaissance. Pour stimuler le processus de relance, la Commission européenne a également suggéré aux Etats membres d'accumuler leurs fonds structurels en suspendant temporairement les règles de cofinancement. Parmi d'autres mesures, on citera les mécanismes de microcrédit accordés par la Banque européenne d'investissement, dont le nombre a aussi augmenté. Pour conclure, l'orateur a souligné que la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement informelle du Conseil de l'Europe qui a lieu le 18 juin 2009 se concentrera sur la lutte contre la crise et la promotion de l'emploi.

- 29.** Ouvrant les débats du comité, le Vice-président travailleur a souligné qu'il est nécessaire que le travail décent soit au cœur des mesures de politique visant à surmonter la crise, notamment les mesures de relance budgétaire. Il a souligné que le calendrier et l'ampleur des mesures ont été incertains; la coordination a été insuffisante, et les partenaires sociaux ont peu participé à leur conception. Il a mis en garde contre le fait que dans certains pays la crise est utilisée pour réformer la législation du travail. Le groupe des travailleurs a donc demandé comment garantir un plan de relance global coordonné, comment faire en sorte que le travail décent soit au cœur des mesures de relance budgétaire, et comment s'assurer que les victimes de la crise n'aient pas à acquitter le coût de ces mesures. Il s'est fait le porte-parole des inquiétudes du groupe concernant la publication intitulée *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2009 du FMI, qui propose de financer le coût des mesures de relance par une réduction des dépenses de sécurité sociale et des soins de santé. Le groupe des travailleurs a répété que des politiques coordonnées au niveau mondial qui incluent des politiques actives du marché du travail (PAMT) sont nécessaires, qu'il faut que ces mesures soient à forte intensité d'emploi, qu'elles étendent et renforcent la protection sociale, protègent les normes et fassent participer les travailleurs et les employeurs. Ces mesures doivent donc être à forte intensité d'emploi et écologiques et renforcer les dispositions de protection sociale universelle qui, progressivement, instaureront un socle de protection sociale dans tous les pays. Le Sommet du G20 a besoin de garantir que les politiques du Consensus de Washington sont abandonnées et qu'une grande importance est accordée à des politiques favorisant l'emploi dans le cadre de partenariats avec l'OIT. Un membre travailleur des Etats-Unis a demandé comment l'OIT pouvait s'assurer que la Banque mondiale et le FMI adoptent les grands principes du travail décent, notamment la liberté d'association et la négociation collective.
- 30.** La membre employeuse des Etats-Unis a reconnu qu'il n'y a pas de solution universelle à la crise. Elle a souligné certaines directives de politique commune qui, à son avis, découlent des présentations faites qui montrent que, en dernier ressort, les mesures devront être financées et, par conséquent, approuvant la description du rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, rapport I(A), *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: une reprise centrée sur le travail décent*, des mesures de courte durée devront être ciblées, opportunes et temporaires; les dépenses consacrées aux politiques du marché du travail devront être augmentées; et il faudra s'occuper en particulier des besoins des petites et moyennes entreprises, notamment les entrepreneurs; et faire avancer des réformes difficiles notamment traitant des rigidités du marché du travail. L'oratrice a ajouté que le protectionnisme pourrait mettre en péril éventuellement la création d'emplois. Le membre employeur de l'Allemagne, s'appuyant sur le succès des programmes visant à réduire le temps de travail, assortis de prestations de chômage pour compenser une partie des pertes de salaire, a demandé au groupe de proposer les modèles

qui ont été mis en place avec succès dans d'autres pays et dans quelles conditions ils ont fonctionné.

31. La membre gouvernementale de la République tchèque, prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne², a demandé au groupe les mesures sur lesquelles les pays développés doivent se concentrer, étant donné les contraintes budgétaires que ces pays rencontrent. Sa seconde question concerne l'amélioration des prévisions en matière de compétences globales, et elle a demandé quel serait le rôle du gouvernement, des employeurs et des travailleurs et quelle aide pourrait-on attendre du Bureau.
32. Le membre gouvernemental de la France a fait un commentaire sur l'importance des stabilisateurs automatiques et a demandé aux experts et au bureau de mieux les prendre en compte dans le calcul des mesures de relance pour évaluer leur impact sur les dépenses publiques et celles des ménages.
33. Répondant à certaines questions, M. Coppel a déclaré que jusqu'à présent il y a eu peu de coordination des mesures de politique budgétaire bien qu'il y ait eu des actions concertées. Toutefois, il a souligné qu'il est désormais important d'envisager une réponse coordonnée entre pays, point de vue que partagent d'autres intervenants. Il a souligné qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie commune de sortie de crise pour faciliter le retour à l'équilibre budgétaire. Toutefois, il est nécessaire de maintenir les incitations budgétaires jusqu'à ce que des signaux clairs de reprise durable apparaissent. Il a fait observer que les réformes structurelles, bien qu'importantes, ne sont pas primordiales pour la plupart des pays, en particulier étant donné que la crise ne trouve pas son origine dans les rigidités du marché du travail. A propos des multiplicateurs budgétaires, il a souligné la question des tentatives d'évaluations des politiques budgétaires. Sur la question des prévisions en matière de compétences, M. Strauss a déclaré que la Commission européenne travaille déjà en coopération avec l'OIT sur les futurs besoins de compétences, y compris pour une économie à faibles émissions de CO₂.
34. Le résumé des points clés abordés dans la discussion a été reporté jusqu'à la prochaine session.

Session 3. Débat thématique 3: Comment garantir que les questions sociales et d'emploi sont suffisamment prises en compte dans les réponses à la crise, y compris les plans de relance budgétaire (pays en développement)

35. Le Président a invité M. Makokera à animer la session. Le modérateur a présenté les intervenants et a invité une représentante du Secrétaire général à faire un exposé introductif.

² Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

-
- 36.** La représentante a indiqué que la crise financière mondiale se propage aux pays en développement et aux pays émergents via différents vecteurs de transmission, tels que la contraction des échanges commerciaux, la diminution des envois de fonds des travailleurs depuis l'étranger et des investissements étrangers directs (IED). Les pays ne sont pas tous touchés au même moment par la crise ni de la même façon. Certains pays émergents ont annoncé l'adoption de plans de relance. Dans d'autres pays en développement, la marge de manœuvre budgétaire pose un grave problème. Ces pays hésitent à accroître leur dette intérieure ou extérieure et l'on craint une baisse du niveau de financement supplémentaire requis pour le développement. Même là où des plans de relance sont en place, seule une part limitée des mesures qu'ils prévoient est destinée à favoriser l'emploi et la protection sociale. L'OIT appuie des initiatives visant à évaluer les incidences de la crise et à promouvoir une marge de manœuvre pour les politiques relatives aux mesures anticrise et au dialogue. L'oratrice a relevé que la crise fait apparaître des déficiences structurelles au niveau des stabilisateurs automatiques dans les pays en développement, y compris en ce qui concerne les politiques actives du marché du travail et la protection sociale. De telles faiblesses institutionnelles font obstacle à l'adoption de mesures rapides. Entre 20 et 80 pour cent des plans de relance annoncés par des pays en développement sont orientés vers l'investissement dans les infrastructures. Il faut réfléchir aux moyens d'optimiser les retombées des travaux d'infrastructure sur l'emploi, d'établir des liens avec l'économie verte et de promouvoir l'accès des PME aux marchés publics ainsi que la capacité de celles-ci à obtenir de tels marchés. Bien que les incidences de la crise sur l'économie informelle n'apparaissent pas très clairement dans les données officielles, l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres est une source de préoccupation. Les mesures de relance ne ciblent pas suffisamment l'économie informelle. Les programmes ciblés en faveur de l'emploi (en particulier pour les femmes et les jeunes), l'aide aux travailleurs indépendants, aux microentreprises et aux petites entreprises, ainsi que les stratégies de développement au niveau local sont des mesures opportunes. La mise en place de dispositifs de garantie de l'emploi et l'octroi de transferts monétaires pourraient être envisagés, et il faudrait faire en sorte que ces initiatives soient efficacement ciblées et élargies de façon à ce qu'elles puissent donner des résultats optimaux.
- 37.** M. José Antonio Ocampo (professeur et chef du Département du développement économique et politique à l'École des affaires internationales et publiques et chercheur du Comité sur la pensée mondiale à l'Université de Columbia) a indiqué qu'au cours de la crise les débats ont montré que la nécessité de mettre en œuvre des politiques anticycliques est largement acceptée. Le grand problème pour les pays en développement est qu'ils subissent des chocs cycliques et que la façon dont les politiques macroéconomiques ont été appliquées n'ont fait qu'aggraver la situation. En temps de crise, les pays en développement ont été encouragés à effectuer des ajustements budgétaires, par exemple en augmentant leurs taux d'intérêt, ce qui a créé des difficultés encore plus grandes. Ce n'est que pendant la crise actuelle que les termes «politique anticyclique» ont fini par passer dans la langue courante. Si l'acceptation du terme est positive, la situation reste particulièrement complexe en raison de la nature même de ces chocs. C'est au niveau des échanges commerciaux que le choc est le plus violent pour le monde en développement. Certains pays en développement ont accumulé des réserves de change importantes et peuvent donc plus faire face à la crise que par le passé. Des régions comme l'Amérique latine et l'Asie n'ont pas été aussi touchées que l'Europe centrale et orientale. Si la diminution des envois de fonds depuis l'étranger est un problème important, elle a toutefois été moins marquée que la contraction du volume des échanges commerciaux et des activités dans le secteur financier. Du fait que la crise est pour l'essentiel liée aux échanges commerciaux, les mesures anticycliques classiques ne sont pas aussi efficaces. Les pays en développement, en particulier ceux qui ont une faible marge de manœuvre budgétaire, auront des difficultés à relancer leur économie. La possibilité d'une relance par les exportations est plus restreinte dans le contexte actuel que lors de crises précédentes, d'où la nécessité de se tourner vers les politiques internes. La politique budgétaire est le

principal instrument permettant la reprise, mais ses effets sont limités en cas de choc dû à des facteurs exogènes. En conclusion, l'orateur a formulé trois recommandations relatives aux programmes de dépenses. Premièrement, il est nécessaire de lancer des programmes d'aide d'urgence à l'emploi. Deuxièmement, il a souligné l'importance des investissements publics pour sauvegarder l'emploi des travailleurs. Troisièmement, des programmes de transferts monétaires sous conditions bien ciblés sont nécessaires et devraient être intégrés aux systèmes de sécurité sociale.

- 38.** M. Samir Radwan (membre du conseil d'administration, Agence égyptienne pour l'investissement) a fait observer que, s'agissant de l'Égypte, ce pays a enregistré de bons résultats avant la crise, même si les fruits de la croissance économique ne sont pas équitablement répartis. Le secteur financier égyptien ne présente pas un niveau d'intégration très élevé, ce qui explique qu'il a peu subi les effets de la crise. En revanche, la crise a touché l'économie réelle. Les moteurs de l'économie égyptienne, comme le canal de Suez, le tourisme et l'industrie manufacturière, marquent le pas. La montée du chômage, en particulier du chômage des jeunes, est spectaculaire par rapport à celle enregistrée dans d'autres pays de la région. Celle-ci se caractérise par l'ampleur de son économie informelle, qui occupe 50 pour cent de la population active selon les estimations. Comme cela a été fait observer, les instruments de politique générale ne sont ni suffisants ni réalistes car ils ne s'appliquent pas aux travailleurs de l'économie informelle. L'orateur a ensuite abordé le problème fondamental de la pauvreté, laquelle est en augmentation dans la région. Lorsque les cours du pétrole ont augmenté, il s'en est suivi une accumulation de richesses, ressources qui n'ont pas été utilisées pour remédier aux problèmes structurels. Au contraire, elles ont servi à renflouer les institutions financières et le secteur de l'immobilier. Le plan de relance est essentiellement destiné à l'infrastructure, ce qui a peu d'effet sur l'emploi alors que la population active ne cesse de s'accroître. L'orateur a formulé des recommandations concernant les ripostes appropriées, lesquelles comprennent la nécessité de revoir la politique industrielle actuelle, d'investir dans l'enseignement et la formation et de réexaminer le cadre juridique, en particulier le Code du travail. L'orateur a souligné le rôle fondamental que les institutions chargées des politiques du marché du travail pourraient jouer. Rappelant les missions menées dans les années soixante-dix sur les stratégies d'emploi, il a proposé que l'OIT organise des missions interorganisations dans certains pays afin de définir en détail les éléments d'une stratégie d'emploi d'après crise.
- 39.** M. Bambang Susantono (vice-ministre de l'Infrastructure et du Développement régional, bureau du ministère de la Coordination des Affaires économiques, Indonésie) a fait part du point de vue de son gouvernement sur l'incidence de la crise financière et économique. Il a indiqué que la croissance des exportations et les flux de capitaux à destination des pays asiatiques ont fléchi. On constate une perte d'emplois massive dans certains secteurs ainsi qu'une tendance à la baisse des salaires, conduisant à une réduction du pouvoir d'achat. Une croissance économique faible pendant une période prolongée risque d'aggraver l'extrême pauvreté, rendant difficile la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'orateur a donné un aperçu de l'incidence globale de la crise et de ses effets sur le chômage ou le sous-emploi en Indonésie, indiquant qu'environ 240 000 emplois ont été perdus dans le secteur formel de l'économie en l'espace de cinq mois environ. Le gouvernement indonésien a élaboré un programme de relance, dont les mesures incluent des exonérations fiscales pour les travailleurs ayant des bas salaires ainsi que des aides à la création d'emplois pour les entreprises, le but étant d'accroître le pouvoir d'achat, de favoriser la compétitivité et d'améliorer les infrastructures. Les méthodes appliquées pour développer les infrastructures optimisent l'utilisation de main-d'œuvre et d'équipements et permettent une utilisation optimum des travailleurs locaux. Si des approches à forte intensité d'emplois sont utilisées pour 50 pour cent des investissements dans des infrastructures, environ un million d'emplois supplémentaires seront créés, en particulier dans les zones rurales. Leur méthode fondée sur l'exploitation

des ressources locales et sur une utilisation optimale de la main-d'œuvre et des équipements locaux répond aux objectifs d'efficacité, d'équité et de viabilité environnementale. Enfin, l'orateur a expliqué que l'Indonésie prend des mesures strictes pour contrôler l'utilisation des fonds consacrés à la relance, ce type de surveillance étant déterminant pour le succès des programmes.

40. M. K.P. Kannan (chercheur et ancien directeur du Centre d'études de développement, Thiruvananthapuram, Kerala, Inde) a axé sa présentation sur le défi que pose l'emploi en Inde, du point de vue de l'économie informelle. Tout d'abord, il a déclaré que les politiques devraient donner la priorité à l'emploi et tenir compte du fait que la croissance découle de l'emploi. En Inde, 92 pour cent de la population active travaille dans le secteur informel de l'économie. Le caractère informel de l'économie et la crise sont liés. Les travailleurs du secteur informel sont les premiers touchés dès le début d'une crise, faute de sécurité de l'emploi. En Inde, toutefois, il existe déjà des dispositifs qui amortissent les chocs, comme le Programme national de garantie de l'emploi rural. L'orateur a souligné le fait que le caractère informel est lié à la pauvreté et à la vulnérabilité et il a indiqué que les mesures appropriées pour remédier au caractère informel de l'économie devraient concerner quatre domaines clés. Premièrement, un socle de protection sociale devrait être établi en faveur des travailleurs et porter sur un salaire minimum national, ainsi que sur des prestations de sécurité sociale et des conditions de travail minimales. Deuxièmement, l'orateur a plaidé en faveur de l'emploi dans le secteur public, l'Etat étant l'employeur de dernier recours. Troisièmement, l'essor des petites entreprises est important, et celles-ci ont notamment besoin d'avoir accès au crédit. Quatrièmement, il a souligné l'importance primordiale du perfectionnement professionnel dans le cadre de politiques actives du marché du travail afin d'améliorer l'employabilité des travailleurs du secteur informel. Il est également important d'accroître la demande effective provenant des pauvres plutôt que la demande globale. Cibler l'emploi et le pouvoir d'achat des pauvres aurait un effet permanent, alors que la stimulation de la demande globale est une mesure anticrise à court terme. Enfin, l'orateur a soumis trois recommandations au comité. Premièrement, afin de progresser dans la réalisation des quatre objectifs susmentionnés, ces mesures devraient être conçues non pas en tant que mesures à court terme, mais au contraire comme les bases sur lesquelles reposeront le développement et le travail décent. Deuxièmement, l'orateur a indiqué que l'OIT a été la première à commencer à mettre en évidence et à appréhender le caractère informel dans le monde du travail. Il est temps de définir un plan d'action pour convertir l'informalité en travail décent. La création d'un groupe d'experts ou d'une commission permettrait d'y parvenir plus efficacement. Troisièmement, l'orateur a indiqué qu'il faudrait accorder une attention particulière à l'organisation des travailleurs non organisés afin de leur permettre de se faire entendre et représenter en toute légitimité.

41. Le Président a ouvert les débats. Le Vice-président travailleur a fait observer que les pays sont confrontés à une crise synchrone au niveau mondial et que les problèmes rencontrés sont donc les mêmes dans de nombreux pays. Parmi les problèmes les plus graves, il a relevé l'insuffisance de la demande globale, la baisse des salaires, les inégalités croissantes et la montée de l'emploi précaire et informel. Il a formulé plusieurs observations, à savoir notamment que les ripostes doivent être coordonnées et cohérentes et qu'il faut une détermination et une approche communes en ce qui concerne les salaires minimums, les seuils d'imposition fiscale, les plans de relance et les droits des travailleurs afin d'éviter la politique du chacun pour soi. Il a demandé comment les pays en développement qui disposent de ressources moindres pourront appliquer des politiques propres à maintenir ou à accroître des dépenses essentielles, notamment en faveur d'un niveau minimum de protection sociale, du développement humain et des investissements à forte intensité d'emplois. L'orateur s'est inquiété des possibilités dont disposent les pays en développement pour: avoir accès aux technologies écologiques requises pour s'adapter au changement climatique; renforcer et mettre en œuvre des régimes de protection sociale; maintenir l'aide au développement sous la forme, par exemple, de la création proposée

d'un fonds mondial pour l'emploi et, enfin, pour appliquer à titre provisoire des mesures protectionnistes sélectives qui leur permettraient d'établir leur propre tissu industriel.

- 42.** Le membre employeur du Nigéria a soulevé plusieurs questions cruciales pour les employeurs, concernant surtout les pays en développement. L'orateur a attiré l'attention sur le fait que le chômage est un problème endémique, que le secteur formel de l'économie est beaucoup plus restreint que le secteur informel et qu'il n'y a pas de lien entre les deux. A la lumière de ces éléments, il a demandé si des plans de relance classiques produiront des effets dans les pays en développement. Il a rappelé au comité que les travaux précédemment effectués par la Conférence internationale du Travail dans les domaines de l'économie informelle, des entreprises durables, de l'emploi rural, du développement des petites et moyennes entreprises (PME) et du perfectionnement professionnel pourraient fournir des ébauches de réponse. Il a souligné le rôle clé que jouent le secteur privé et les entreprises en tant que moteur de la croissance et du développement et il a fait observer que l'économie ouverte et la libre entreprise ne devraient pas être abandonnées. Pour l'orateur, les mesures portant en priorité sur la viabilité à long terme des entreprises grâce à un meilleur accès au crédit, au développement de l'infrastructure et au réexamen des politiques relatives à la passation des marchés publics et des politiques commerciales auraient de meilleures retombées en termes d'emploi. En conclusion, l'orateur a demandé aux intervenants quelles sont les options dont disposent les pays qui n'ont pas de marge de manœuvre budgétaire pour mettre au point une riposte à la crise.
- 43.** Plusieurs membres travailleurs ont souligné les écrasantes difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs dans les pays en développement, étant donné que la majorité d'entre eux ne bénéficient d'aucune protection sociale. Les partenaires sociaux doivent travailler ensemble pour relever le défi et proposer des arrangements institutionnels en matière de protection sociale. Les questions soulevées par les membres employeurs portent notamment sur l'importance de la promotion du libre-échange et sur la nécessité d'éviter les mesures protectionnistes. Une question a été soulevée au sujet des systèmes d'allocations de chômage comparés aux régimes de garantie de l'emploi dans les pays en développement.
- 44.** Au nombre des questions soulevées par les membres gouvernementaux (Afrique du Sud, Australie, Nigéria), le problème de la marge de manœuvre budgétaire a été mis en exergue. Il a été suggéré d'annuler la dette des pays en développement pour aider ceux-ci à élaborer des plans de relance budgétaire. En outre, la question de programmes d'infrastructure bien conçus prenant en compte les compétences existantes et les spécificités de la main-d'œuvre disponible a été soulevée. Le membre gouvernemental du Cameroun, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique³, a indiqué que son groupe souscrit à l'initiative de l'OIT visant à promouvoir un Pacte mondial pour l'emploi. Dans sa région, on s'attend à ce que les effets négatifs de la crise se multiplient et il est donc nécessaire de mobiliser des ressources à un moment où les déficits budgétaires se creusent et où l'aide publique au développement (APD) se restreint. Enfin, la crise appelle une riposte au niveau mondial et un engagement renouvelé vis-à-vis de l'aide internationale pour lutter contre la pauvreté.
- 45.** Le modérateur a donné aux intervenants la possibilité de réagir aux points soulevés.

³ Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

-
46. M. Ocampo a confirmé son principal message, selon lequel il est nécessaire de prendre des mesures anticycliques pour faire face à la crise. Une plus grande coopération financière internationale d'une nature différente est fondamentale, si l'on veut réussir à surmonter la crise, mais cette coopération ne pourra pas reposer exclusivement sur les prêts accordés par le FMI. Une aide publique au développement accrue sera encore nécessaire pour ces pays. L'orateur a souligné que la communauté internationale a besoin de s'orienter vers une meilleure gestion de la crise de la dette dans les pays en développement et, évoquant les efforts précédemment déployés pour créer un tribunal compétent en matière de faillites, il a plaidé pour que l'on se penche de nouveau sur cette question. L'accès au commerce est essentiel, en particulier pour les PME dans les pays en développement. L'orateur a confirmé que toutes les interventions ont en commun la nécessité d'une protection sociale et d'un socle social. Ce point, qui est essentiel pour l'OIT, appellera une plus ample réflexion, en particulier s'agissant du niveau minimum de protection sociale pour tous. L'orateur a admis que des ressources financières seront nécessaires et a estimé que la communauté internationale devra repenser la façon dont elle souhaite réviser le régime fiscal.
47. M. Radwan a confirmé que le Comité plénier a un rôle important à jouer et il a invité les délégations à accueillir favorablement et à soutenir le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. En ce qui concerne les plans de relance, il a insisté de nouveau sur le fait qu'il n'existe pas d'approche universelle et il a relevé qu'il importe d'examiner plus avant la conception et le financement de ces plans de relance. Selon lui, l'OIT est en mesure de fournir une assistance technique.
48. M. Susantono a fait observer que les investissements d'infrastructure ont une double dimension: l'efficacité et l'équité. Il a cité l'exemple de l'Indonésie où l'OIT a mis en place à l'échelle locale un mécanisme de développement de l'infrastructure fondé sur les ressources disponibles sur place, qui donne la priorité aux capacités locales. L'orateur est convenu que les projets ne pourraient pas tous être exécutés de cette façon mais que, si des projets de développement des infrastructures fondés sur l'utilisation des ressources locales peuvent être optimisés, ceux-ci pourront avoir une incidence significative sur l'emploi. En outre, le développement de l'infrastructure présente de nombreux avantages, notamment en termes de formation locale, d'accès au crédit et d'équipements pour des projets locaux à petite échelle. En intégrant les politiques d'infrastructure à d'autres politiques, il serait possible d'obtenir une incidence plus grande encore. S'agissant des mesures de relance budgétaire, l'orateur a fait observer qu'il est important de ne pas les concevoir comme un programme autonome et que ces mesures devraient traiter de façon exhaustive des questions telles que les transferts monétaires soumis à conditions, l'enseignement, la santé et d'autres politiques sociales.
49. M. Kannan a indiqué que les pays qui ont une marge de manœuvre budgétaire limitée vont se trouver confrontés à une situation difficile. Il a ajouté qu'un grand nombre de pays sont concernés et qu'une aide internationale est plus nécessaire que jamais, mais des décisions importantes doivent être prises au niveau interne. Dans de nombreux pays, il existe des inégalités et l'efficacité fiscale est une question importante qui nécessite une volonté politique. Le développement économique local est un instrument essentiel pour les pays pauvres. Si les pays sont fortement tributaires des produits de base pour exporter, il faut envisager en outre de diversifier les exportations. La majorité des travailleurs de l'économie informelle peuvent bénéficier de programmes de garantie de l'emploi, mais seuls les travailleurs de l'économie formelle bénéficieront des systèmes d'assurance-chômage.
50. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a résumé les principaux points qui ont été évoqués au cours des débats. Dans ses remarques finales, le Vice-président employeur a dit que la lutte contre les activités informelles et le développement des petites

entreprises étaient des questions particulièrement importantes pour lesquelles le BIT peut apporter une assistance technique et aider ses mandants. Le Vice-président travailleur a indiqué qu'il faut s'efforcer de travailler ensemble, de garantir la responsabilité et la transparence à tous les niveaux et de trouver des sources de financement supplémentaires grâce à une fiscalité progressive et à l'aide au développement. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans les domaines suivants: fourniture d'une protection sociale, programmes de garantie de l'emploi, travaux publics et investissements dans l'infrastructure.

Session 4. Débat thématique 4: Le rôle des normes internationales du travail dans la riposte à la crise: mesures normatives

51. Le Président a ouvert la session et présenté les intervenants.
52. Un représentant du Secrétaire général a indiqué que les normes fixent les conditions minimales pour que les droits de tous les acteurs soient respectés. Il a rappelé au comité le rôle historique joué par l'OIT dans les situations de crise précédentes, en 1919 et après la seconde guerre mondiale, au moment où elle a renforcé, grâce à son système normatif, les droits au travail sur lesquels sont fondés le dialogue social et la recherche de la justice sociale. Il y a eu ensuite la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (la Déclaration de 1998). Si le taux de ratification des conventions fondamentales dans le monde est maintenant proche de 90 pour cent et leurs principes sont globalement reconnus comme des objectifs qui doivent être pleinement atteints, l'orateur s'est toutefois inquiété du fait que, en temps de crise, des pressions soient exercées pour compromettre ces droits. La relance, la reconstruction, la croissance économique, la mondialisation et l'ouverture des marchés ont été accompagnées de mesures visant à faire respecter un ensemble de normes qui sont reconnues comme étant essentielles pour la bonne marche de l'économie. Les normes sont un élément fondamental de la solution et non une partie du problème.
53. M^{me} Mary Robinson (présidente de Realizing Rights: The Ethical Globalization Initiative) a salué les qualités de dirigeant du Directeur général du BIT qui a su adapter l'action de l'Organisation et lui imprimer un nouvel élan face aux défis d'un monde en pleine évolution, et établir en particulier l'Agenda du travail décent, qui peut modifier en profondeur la réflexion engagée sur le développement économique et social au niveau mondial. L'oratrice a souligné l'importance de la décision d'organiser une session de la Conférence internationale du Travail sur les conséquences de la crise économique et financière mondiale pour l'emploi et la politique sociale, car elle permet de recentrer le débat en vue de trouver une réponse rationnelle et durable qui fait de l'emploi décent une priorité et respecte les normes fondamentales du travail. La Déclaration de 1998 prévoit en particulier le respect et l'application de critères précis. S'appuyant sur son expérience, l'oratrice a fait observer que, trop souvent, ces normes sont marginalisées et perçues comme un obstacle à la croissance. Elle s'est félicitée du succès récent du programme «Travailler mieux» mis en place sous l'égide de l'OIT et de la Société financière internationale (SFI), qui met en évidence les effets positifs du respect des droits des travailleurs sur l'économie. Compte tenu du développement du secteur informel dans lequel travaille près de 80 pour cent de la main-d'œuvre dans de nombreux pays en développement, les gouvernements doivent revoir l'approche économique classique de l'économie informelle. Les travailleurs du secteur informel ont besoin de sortir de l'ombre, ils doivent faire entendre leur voix au niveau de la prise de décisions, et ils doivent être l'objet de politiques élaborées à leur intention. Qui plus est, les travailleurs ont besoin que les normes mondiales soient respectées de manière plus stricte et plus large. L'oratrice s'est félicitée du fait que l'action de l'OIT porte aussi sur l'économie informelle, mais il

est toujours difficile d'accroître la productivité de ce secteur. Elle a demandé à l'OIT de coordonner de nouvelles actions menées à l'échelon international pour venir à bout des problèmes posés par l'économie informelle, qui nécessiteront la participation des mandants tripartites de l'OIT. Elle a aussi demandé une augmentation significative de l'aide apportée par l'OIT aux pays en développement qui se sont engagés à mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. L'accent mis sur l'égalité entre hommes et femmes améliore l'efficacité de l'Agenda du travail décent. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour tirer pleinement parti de ces mesures et l'intervenante est d'avis que l'OIT devrait être au centre de tout nouveau mécanisme visant à faire en sorte que les décisions prises par les institutions financières internationales (IFI) en matière de financement soient coordonnées et conformes aux normes internationales du travail; il faudrait pour cela établir des relations de travail efficaces avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les organismes de défense des droits de l'homme, etc. En conclusion, l'oratrice est d'avis que la crise est l'occasion d'intégrer les objectifs de l'Agenda du travail décent dans un nouveau cadre multilatéral destiné à réformer la gouvernance économique mondiale et à rendre la mondialisation plus durable et plus juste pour toutes les femmes et tous les hommes.

54. M^{me} Janice Bellace (présidente de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT) a souligné qu'il est nécessaire de veiller à ce que la crise ne remette pas en cause les principes et droits fondamentaux au travail, étant donné que les normes fondamentales du travail de l'OIT ont été élaborées sur fond de crises et ont permis de les combattre et de les éviter. Elle a rappelé au comité que les origines de l'OIT remontent à 1919 et que le renouveau de l'Organisation insufflé par la Déclaration de Philadelphie correspondait à des périodes de crise; le non-respect des droits à des horaires de travail décents et à la sécurité et à la santé au travail est préjudiciable pour les travailleurs et leurs familles. L'intervenante a mis l'accent sur les quatre catégories de principes et droits fondamentaux au travail énoncés dans la Déclaration de 1998 et l'importance qu'elles revêtent en temps de crise. Premièrement, la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, qui confèrent aux travailleurs et aux employeurs le droit fondamental de faire entendre leur voix dans le contexte actuel, marqué par des fermetures d'usines, la réduction des dépenses et des licenciements. Les pays dans lesquels les employeurs et les travailleurs peuvent faire entendre leur voix bénéficient d'une plus grande stabilité sociale et leurs mesures anticrise auront une plus grande légitimité. Deuxièmement, en temps de crise, la protection contre des formes de travail indécent, la traite et l'exploitation sont garanties par l'application de conventions comme la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. Troisièmement, la discrimination sur le lieu de travail augmente en temps de crise et les normes du travail comme la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, sont tout à fait pertinentes. Quatrièmement, en ce qui concerne la nécessité de lutter contre le travail des enfants, qui peut être considéré comme une solution quand les adultes perdent leur emploi, la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, revêtent une importance particulière. L'oratrice a fait référence à diverses autres normes internationales du travail qui garantissent le fonctionnement efficace du marché du travail comme la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, qui prévoit un cadre en cas de licenciement, et la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997. Par ailleurs, la contraction des salaires, notamment à caractère discriminatoire, a tiré la consommation et la demande globale vers le bas, ce qui a eu un effet contre-productif dans le contexte de la crise. L'oratrice a fait siennes les opinions de l'intervenant précédent au sujet des problèmes que posent l'économie informelle et la nécessité de trouver des solutions pour

empêcher les gens de basculer dans l'économie informelle. Elle a souligné que la crise économique ne devrait pas servir de prétexte à l'abaissement des normes du travail et a attiré l'attention sur le rôle que joue l'OIT pour préserver la justice sociale et le dialogue social.

55. Le Président a ouvert les débats.

56. Le porte-parole travailleur a déclaré que les messages clés du groupe des travailleurs sont les suivants: la crise conduit à une violation accrue des droits des travailleurs. La destruction des emplois va à l'encontre des dispositions de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui vise à assurer le plein emploi productif et librement choisi; il est essentiel de rétablir les préceptes des normes internationales du travail et les règles du jeu, qui devraient être réaffirmées dans un Pacte mondial pour l'emploi; la convention n° 87 et la convention n° 98 devraient être effectivement appliquées pour assurer le respect des droits des travailleurs en temps de crise grâce au dialogue social. Une concurrence saine doit aller de pair avec la négociation collective libre et la protection des droits des travailleurs, en particulier les niveaux et la répartition des salaires. Les normes internationales du travail sont pertinentes mais, outre les conventions mentionnées dans l'encadré 14 du rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, rapport I(A), intitulé *Faire face à la crise mondiale de l'emploi: une reprise centrée sur le travail décent dans le contexte de la crise*, l'orateur a mentionné les conventions portant sur la fixation du salaire minimum, les relations du travail (services publics), la santé et la sécurité au travail, les représentants des travailleurs, les services d'inspection du travail et la mise en valeur des ressources humaines. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles normes pour compenser l'absence de droits mise en évidence par la crise, qui devraient favoriser, entre autres, le travail décent en cas de restructuration de l'économie et la promotion du travail décent au sein de la chaîne d'approvisionnement; et les droits acquis ne devraient pas être sacrifiés dans le contexte de la crise actuelle.

57. La porte-parole employeuse a indiqué que, à long terme, on ne peut tirer aucun avantage de l'affaiblissement des normes internationales du travail et que son groupe est d'avis que la crise ne devrait pas se traduire par des conditions d'emploi plus défavorables. Il va de soi que les normes du travail ont un rôle à jouer dans l'élaboration des réponses à la crise. Il convient de trouver un équilibre entre le maintien des normes du travail et les mesures visant à favoriser la création d'emplois et la productivité. Réaffirmant le soutien à la Déclaration de 1998, elle a souligné l'engagement pris par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements de faire respecter ces droits fondamentaux. Les plus vulnérables ont besoin d'être protégés en temps de crise. Elle a rappelé au comité que les normes internationales du travail sont l'un des moyens d'action dont dispose l'OIT. Les programmes par pays de promotion du travail décent en sont un autre. Elle a aussi rappelé que la croissance du secteur privé est nécessaire pour créer des emplois, et en particulier dynamiser les PME. La flexibilité du marché du travail est essentielle. Il est nécessaire de renforcer la protection sociale pour stimuler la demande et protéger les personnes vulnérables par le biais de politiques actives du marché du travail et de dispositifs de protection sociale appropriés.

58. Les éclaircissements demandés par des membres gouvernementaux (Australie, Espagne, Etats-Unis, Jamaïque, Kenya) ont porté sur divers points: par exemple, dans quelle mesure le document final du comité précisera les avantages économiques des principes et droits fondamentaux au travail, quelles sont les normes internationales du travail qui favoriseront la relance. Des questions ont également été posées au sujet de l'économie informelle et de la transition vers le travail formel, ainsi que sur l'inspection du travail.

59. Certaines questions soulevées par les membres gouvernementaux (Espagne, Inde, Jamaïque) ont aussi été reprises à leur compte par des membres employeurs et des

membres travailleurs comme la nécessité de mettre en place des politiques économiques englobant l'économie informelle.

- 60.** Des membres employeurs ont également posé des questions concernant la nécessité d'élaborer des normes du travail souples, l'applicabilité des normes dans toutes les circonstances, notamment en temps de crise; ils ont également demandé comment ces normes doivent être efficaces pour atteindre leur véritable objectif et ont également posé des questions sur la nécessité de remédier aux problèmes que posent les normes qui ont été peu ratifiées ou qui ne s'appliquent pas à la majorité des travailleurs afin d'en déterminer la pertinence.
- 61.** Les membres travailleurs de Maurice et de l'Irlande se sont inquiétés du fait que les droits relatifs à l'emploi sont menacés et ont demandé comment les pays pouvaient s'assurer que les normes du travail soient respectées.
- 62.** M^{me} Robinson a confirmé que la quantification des valeurs économiques des normes fondamentales contribuerait considérablement aux débats. En ce qui concerne la question de savoir si la formalisation du secteur informel doit être une condition préalable à la protection sociale, elle a mentionné des solutions novatrices pour la protection sociale des travailleurs du secteur informel et partagé son expérience avec l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA). A propos de la question de la souplesse et du renoncement aux droits, M^{me} Robinson est convaincue que certains droits pourraient être assouplis comme l'avait dit auparavant M^{me} Bellace, mais que d'autres ne le peuvent pas. Elle a rappelé les travaux de la Commission pour la démarginalisation des pauvres, concernant l'importance des droits de propriété intellectuelle et des droits du travail, notamment dans le secteur informel, ainsi que des droits des entreprises; l'auto-organisation est une partie vitale de cette stratégie. Elle a souligné qu'il est important de garantir au moins les normes fondamentales du travail.
- 63.** Abordant d'autres questions, M^{me} Bellace a déclaré que, bien qu'il existe un large éventail de normes internationales du travail et qu'il soit par conséquent difficile de généraliser, la réglementation et le changement ne sont pas contradictoires. De nombreuses normes du travail autorisent une certaine flexibilité mais la rigidité a tendance à faire surface dans le contexte de l'application nationale. Il semble qu'il y ait des conceptions erronées concernant la valeur des conventions de l'OIT, qui pourraient en fait offrir les bases d'une reprise économique. Au-delà de ces normes fondamentales, les réglementations sur l'administration du travail, les services de l'inspection du travail et la mise en valeur des ressources humaines amélioreront le fonctionnement du marché du travail pour aborder le problème de la crise. En ce qui concerne l'économie informelle, elle a ajouté qu'un programme pilote intéressant a été lancé en Inde, lequel utilise la microassurance, qui pourrait être utilisée comme modèle pour d'autres pays.
- 64.** Le Représentant du Secrétaire général, dans ses remarques finales, a déclaré que le débat a souligné le rôle du cadre normatif et des normes du travail dans le contexte de l'Agenda du travail décent. La justice sociale est une composante nécessaire de la paix, et les risques liés aux droits fondamentaux pendant la crise ont été examinés. Il a résumé les principaux points qui ont été débattus.
- 65.** Dans ses remarques finales, le Vice-président employeur a fait part à nouveau du respect de son groupe pour les droits fondamentaux du travail ainsi que de leur attachement à ces droits, alors qu'il est toujours nécessaire de garder un œil sur les normes existantes. Des cadres réglementaires souples sont requis pour pouvoir s'adapter à la réalité des situations, mais non pas aux dépens de la protection sociale, et pour permettre aux petites et moyennes entreprises de recruter de la main-d'œuvre et d'exercer leurs activités tout en respectant la loi. La souplesse ne signifie pas éliminer la protection. Il ne doit pas y avoir

de marché du travail à géométrie variable. Les normes du travail doivent être respectées non seulement en tant que référence mais aussi en tant qu'instruments normatifs et les écarts de mise en œuvre doivent être comblés.

66. Dans ses remarques finales, le porte-parole travailleur a indiqué que les normes internationales du travail ont un rôle particulièrement important à jouer en temps de crise. Les normes n'entravent pas la productivité ni la croissance économique. La justice sociale et les droits des travailleurs doivent être les objectifs de toutes les sociétés. Il est essentiel d'être cohérent à l'intérieur des pays et au niveau mondial entre l'OIT et les autres organisations. L'inspection du travail est une partie nécessaire de la solution, qui garantit que les droits des travailleurs ne se dissolvent pas dans la lutte pour la compétitivité.

Session 5. Débat thématique 5: Le dialogue social et les relations professionnelles dans le contexte du ralentissement économique: stratégies établies par des acteurs du dialogue social tripartite pour remédier aux conséquences de la crise et se préparer à la reprise

67. Le Président a déclaré ouvert le cinquième débat thématique et a présenté le premier orateur qui a exposé le thème de la session au nom du Secrétaire général.
68. Un représentant du Secrétaire général a rappelé au comité l'importance que revêt le dialogue social dans la gestion de la crise dans la mesure où il permet d'aboutir aux meilleures solutions tripartites. Le rôle du dialogue social est de promouvoir le consensus par le biais de négociations, de consultations et du partage de l'information. Cela nécessite des institutions qui fonctionnent bien. L'orateur a attiré l'attention sur l'insuffisance des données disponibles concernant l'état actuel du dialogue social, mais il a cité des exemples de négociations nationales réussies qui ont eu lieu pendant la crise. S'agissant de la négociation au niveau des entreprises, une étude du BIT portant sur 70 accords a montré que certains d'entre eux ont été conclus en réaction à la crise et portent sur des questions telles que les plans d'incitation au départ anticipé à la retraite, la réduction du temps de travail et la diminution des salaires des cadres. En conclusion, l'orateur a invité le comité à faire part de son point de vue sur les questions suivantes: comment doter les institutions chargées du dialogue social de moyens renforcés pour faire face à la crise; et selon quelles modalités des consultations tripartites nationales se tiennent dans leurs pays.
69. M^{me} Jenni Myles (directrice, Recrutement et ressources humaines, G4S plc) a présenté son entreprise et a fait observer que celle-ci est le deuxième plus grand employeur privé au monde. La réputation de son entreprise en tant qu'employeur et la qualité de ses prestations sont des éléments déterminants sur un marché extrêmement compétitif. Son entreprise a une expérience très ancienne du dialogue social et son activité syndicale est très étendue, même si le degré de syndicalisation varie d'une région du monde à l'autre. L'oratrice a formulé des observations sur les difficultés liées à la négociation collective, en particulier lorsque les compétences ou les motivations des parties aux négociations ne sont pas équilibrées. Rappelant une enquête mondiale récente portant sur plus de 150 000 employés, elle a fait observer que 80 pour cent des personnes interrogées ont indiqué qu'elles recommanderaient l'entreprise en tant qu'employeur à un ami. L'oratrice a ensuite abordé la question des accords mondiaux conclus avec le syndicat mondial chargé des compétences et des services (Union Network International (UNI)). Leurs relations n'ont pas toujours été faciles, mais il est clair que les deux parties ont un intérêt commun: les employés. L'oratrice a donné des exemples concrets d'accords nationaux. Elle a identifié trois domaines à prendre en considération aux fins d'une riposte efficace à

la crise: pour les employeurs, il est essentiel d'être à l'écoute des employés; les gouvernements quant à eux doivent veiller à garantir des chances égales pour tous; et les syndicats doivent faire preuve de créativité afin d'enrichir les débats en termes notamment de nouveaux mécanismes pour faire face aux pertes d'emplois et à la déflation salariale tout en apportant un appui aux bons employeurs.

70. M. Philip Jennings (secrétaire général, Union Network International (UNI)) a souligné qu'il importe de conclure des accords mondiaux par le biais du dialogue social et a encouragé l'OIT à aider les partenaires sociaux à renforcer le dialogue. Les crises mondiales appellent des ripostes mondiales. A cet égard, l'orateur a félicité l'OIT pour avoir réorganisé les travaux de la Conférence de façon à les faire porter essentiellement sur la crise. Les travailleurs éprouvent un grand sentiment de détresse et d'insécurité et ils font les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Le Pacte mondial pour l'emploi est un outil essentiel pour lutter contre la crise et il devait être placé sous le signe du dialogue social. Le prochain Sommet du G20, qui se tiendra à Pittsburgh, devrait être un sommet consacré à l'emploi – un sommet qui mette les «gens d'abord» – et l'OIT devrait y participer aux côtés de la Banque mondiale, du FMI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Lors de l'élaboration du Pacte mondial pour l'emploi, un enjeu majeur consiste à trouver les éléments que le Directeur général pourrait présenter aux dirigeants du monde entier. Le dialogue social est fondamental pour protéger les emplois existants, pour que les gens puissent continuer à travailler et pour promouvoir les politiques actives du marché du travail. Toutefois, les plans de relance accordent peu d'attention à ces politiques. Au niveau régional, l'insuffisance du dialogue social demeure un problème et l'orateur a cité l'UE comme un bon modèle en ce qui concerne le développement du dialogue social. Il a également évoqué le Danemark qui se distingue non seulement par sa capacité à surmonter la crise, mais aussi par le bien-être social général qui règne dans ce pays, conséquence directe de l'existence de syndicats forts et d'un profond attachement à la justice sociale et à la négociation collective. L'orateur a conclu en insistant de nouveau sur la réelle occasion qui s'offre à l'OIT de faire toute la différence en ce tournant important de notre histoire où le monde, doté d'un système qui ne peut plus durer, se trouve à la croisée des chemins sur le plan économique.

71. M. Richard Hyman (professeur de relations professionnelles, London School of Economics and Political Science) a commencé son exposé en donnant un aperçu des incidences de la crise, et présenté deux scénarios possibles. Le premier prévoit des efforts accrus au niveau des partenariats sociaux – le scénario du «tout ou rien». Il a poursuivi en présentant les mesures qui ont été prises aux niveaux des entreprises et des pays lors de crises antérieures. Un des domaines abordés a été les ripostes au niveau national – corporatisme concurrentiel et négociation de pactes sociaux. Au niveau des entreprises, il existe toute une série d'actions visant à «négocier des concessions» et à cogérer les restructurations, en obtenant des garanties concernant la protection des emplois en contrepartie de concessions telles que des plans de partage du travail. Ce type de réponse à la crise part de l'hypothèse selon laquelle la situation est provisoire et va retourner à la normale en temps voulu. M. Hyman a fait valoir qu'un retour à la normale est peu probable. Le second scénario présenté prévoit la possibilité de conflits sociaux sans précédent et la contestation de l'opinion publique en raison de l'injustice due au fait que les responsables de la crise ne souffrent pas autant que les autres. Les syndicats doivent promouvoir par le biais de la mobilisation et de la négociation un système social plus juste. L'orateur a présenté deux issues possibles: soit diverses formes de protectionnisme et de xénophobie gagneront de l'ampleur, soit la démocratie économique l'emportera. Pour faciliter la concrétisation de la seconde issue, l'OIT doit la placer au cœur de son action. En conclusion, l'orateur a affirmé que le dialogue social peut être considéré comme étant soit un processus soit un résultat, et il importe selon lui de privilégier la deuxième possibilité. Il a suggéré que le comité concentre ses travaux sur la façon de rendre le processus efficace, de sorte à obtenir des résultats réels.

72. M^{me} Josephine Mapoma (professeur en communication de masse, Université de Lusaka) a donné un aperçu de l'incidence de la crise en Zambie. Les conséquences sont notamment les suivantes: hausse du chômage; diminution des cotisations à la sécurité sociale; violations plus fréquentes de la législation du travail; baisse de la demande de main-d'œuvre dans l'économie formelle. Les stratégies des pouvoirs publics consistent notamment à diversifier l'économie pour la positionner sur des secteurs autres que l'industrie extractive, à réduire les droits de douane sur le fuel lourd, à améliorer le flux d'information dans le secteur financier, à accroître la réglementation et le contrôle du secteur financier et à améliorer le dialogue avec les principaux acteurs de l'économie. S'agissant des mécanismes anticrise fondés sur le dialogue social, une consultation tripartite a été engagée. A la suite des pertes d'emplois dans les mines, le gouvernement a négocié avec des responsables de l'industrie minière et des organisations de travailleurs. L'intervenante a donné des exemples illustrant les différentes positions sur la crise économique, en particulier dans l'industrie extractive. Le gouvernement a exhorté les entreprises à ne pas licencier de travailleurs, en insistant sur la nécessité de respecter les dispositions de la législation du travail en vigueur pour protéger les droits des travailleurs. Les employeurs font pression sur le gouvernement afin que celui-ci facilite le réexamen des lois et des procédures en vue de réduire les charges qui pèsent sur les entrepreneurs. Les travailleurs quant à eux plaident en faveur de lois plus strictes sur les investissements afin de protéger leurs intérêts et d'un renforcement du mécanisme d'application des lois afin de garantir la protection de leurs droits. Enfin, l'intervenante a fait observer que le ralentissement économique en Zambie a contribué à induire un changement dans la conception du dialogue social, ce qui a permis la participation de multiples acteurs. Elle a souligné qu'il faut renforcer les capacités des partenaires tripartites et réexaminer les programmes par pays de promotion du travail décent pour les pays qui en sont au stade de la mise en œuvre afin d'y inclure de nouveaux domaines critiques nés de la crise économique mondiale et des mesures efficaces pour y faire face.

73. Le Président a ouvert les débats.

74. Plusieurs membres gouvernementaux (Egypte, Inde, République tchèque au nom de l'UE) ont mentionné l'importance du dialogue social en particulier dans un contexte de crise, ont reconnu l'importance des consultations tripartites et ont invité les intervenants à échanger leurs bonnes pratiques en la matière ainsi que des suggestions quant à la façon d'associer le secteur informel de l'économie au dialogue social.

75. Le membre gouvernemental de la Jamaïque a recommandé que les missions interinstitutions qui ont été organisées dans différents pays pour répondre à la crise, dont il a été question le jour précédent, ont pour thème dans leur programme le dialogue social.

76. Le membre gouvernemental de l'Inde a indiqué que le succès du Pacte mondial pour l'emploi dépend exclusivement du succès du dialogue social. Il a fait en outre observer que, en février 2009, les délibérations de la 42^e session de la Conférence indienne du travail ont porté sur la crise actuelle et conduit à l'élaboration d'une stratégie à court et à moyen terme.

77. Le porte-parole travailleur de la France a précisé que le dialogue social ne peut plus servir de prétexte. Ce n'est pas seulement en temps de crise qu'il faut se souvenir du dialogue social; celui-ci doit être à la base du développement économique et social. Aujourd'hui, du fait de la crise, l'enjeu du dialogue social est de sauver des emplois. L'orateur a fait observer que les baisses de salaire se traduisent par une baisse de la consommation qui à son tour alimente la crise. Le dialogue social porte essentiellement sur les droits des travailleurs. La convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui garantit le droit au plein emploi productif et librement choisi nécessite un dialogue social. L'orateur a souligné l'importance du rôle joué par les gouvernements dans l'application de la

convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949. Il a demandé à M^{me} Mapoma d'autres informations sur la façon d'englober le dialogue social dans toutes les politiques et mesures adoptées pendant la crise. En conclusion, l'orateur a souligné l'importance du rôle du secteur public, la nécessité de renforcer les capacités des syndicats pour formaliser l'économie informelle et protéger l'égalité entre hommes et femmes et dans toutes les catégories de travailleurs. Il a ajouté que le rôle fondamental de la négociation collective doit être inscrit dans le Pacte mondial pour l'emploi.

- 78.** Le porte-parole employeur a dit que le dialogue social constitue un outil fondamental pour la reprise de l'économie mondiale et qu'il peut servir de vecteur de la compréhension mutuelle entre les travailleurs et les employeurs. Le dialogue social doit déboucher sur une situation mutuellement bénéfique qui laisse aux partenaires sociaux suffisamment d'autonomie pour adapter les politiques à l'évolution de l'économie. Les partenaires sociaux sont les principaux acteurs dans ce domaine et savent mieux que quiconque ce dont l'économie a besoin et quel est le cadre de relations professionnelles approprié. Le dialogue social comporte de multiples facettes et porte aussi bien sur la négociation collective structurée, les déclarations conjointes et les principes directeurs communs que sur des relations moins formelles entre les partenaires sociaux, par exemple des réunions destinées à échanger des données d'expérience et des informations. Le dialogue social n'a pas la même signification selon les pays et les régions et il peut être adapté à différents secteurs productifs de différentes façons. Il faut renforcer le dialogue social en temps de crise au niveau de l'entreprise et au niveau national. Il existe de nombreux exemples de la façon dont la concertation entre les gouvernements et les partenaires sociaux peut permettre d'aborder des questions comme le chômage et la protection de l'emploi par le biais de mesures comme les départs volontaires, la réduction de la durée du travail et la mobilité de l'emploi. Enfin, l'OIT a un rôle important à jouer pour promouvoir le tripartisme et le dialogue social.
- 79.** Le Président a invité les intervenants à prendre la parole.
- 80.** M^{me} Myles est convenue que des accords mondiaux pourraient être bénéfiques à condition que l'accent soit mis sur l'expérience acquise par les deux parties. Les parties intéressées doivent se comprendre mutuellement et respecter leur culture réciproque. Il faut du temps et de l'espace pour renforcer le respect mutuel par la compréhension des intérêts réciproques.
- 81.** M. Jennings a dit que les affiliés d'UNI en Inde travaillent en étroite collaboration avec G4S plc. On considère qu'un pourcentage élevé de la main-d'œuvre indienne travaille dans le secteur informel, y compris dans le secteur de la sécurité. L'accord mondial permet aux travailleurs de passer de l'économie informelle à l'économie formelle. Après la crise financière, la reprise sera lente et on risque de revenir à la situation telle qu'elle existait avant la crise. Seule une approche mondiale permettra de riposter de manière efficace. Lorsqu'une coopération économique au niveau international est en place, les politiques du marché du travail sont beaucoup plus efficaces que si les gouvernements agissent seuls. Les accords mondiaux peuvent être un moyen d'aller de l'avant, et l'OIT doit jouer un rôle actif en prodiguant des conseils et en fournissant une assistance. L'OIT doit être représentée au prochain Sommet du G20 afin de donner effet aux décisions de la Conférence. L'OIT doit être une organisation pertinente, crédible, apte à résoudre des problèmes et fondée sur le dialogue, œuvrant dans l'intérêt des «masses laborieuses» dont la majorité vivent avec moins de 2 dollars par jour.
- 82.** Selon M. Hyman, si l'on veut que le manque de confiance fasse place au dialogue social, il faut faciliter la tenue de négociations constructives sur des questions spécifiques pouvant offrir des avantages réciproques. Ce processus devrait être riche en enseignements. Le dialogue doit produire des résultats. Traditionnellement, l'ombre de la loi a constitué une

forte incitation au dialogue. L'utilisation de l'expression «secteur informel» laisse penser que les économies sont divisées en deux moitiés bien nettes. Ce n'est pas le cas dans tous les secteurs. L'économie informelle est présente à des degrés divers. La question est de savoir comment étendre la protection et le concept du travail décent par le biais de l'ensemble de l'économie à toutes les formes de travail. Il faut aussi examiner comment les organisations représentatives présentes peuvent démontrer qu'elles représentent véritablement les intérêts de ceux qui sont en dehors des mandants traditionnels.

83. M^{me} Mapoma a dit que l'économie informelle représente 80 pour cent de la main-d'œuvre en Zambie. Pour tenter de résoudre les problèmes posés par l'ampleur du secteur informel, on a créé le Zambia Business Forum qui s'efforce de regrouper les travailleurs du secteur informel. Des efforts ont été faits pour inclure le dialogue social dans le programme de promotion du travail décent en Zambie et faire en sorte que le programme soit axé sur le secteur informel. A cette fin, un comité consultatif sur le travail décent a été établi et est présidé par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
84. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a résumé les principaux points de la discussion.
85. Le Vice-président employeur a commencé par rappeler les déclarations liminaires faites par le Représentant du Secrétaire général au début de la session dans lesquelles il a demandé aux membres du comité de mettre en commun leurs contributions pour aider le Bureau à renforcer ses mesures de riposte. Il a rappelé au comité que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) a en effet demandé au Bureau d'apporter une aide aux mandants de l'Organisation, et non l'inverse. Il a ensuite abordé le thème à l'étude en indiquant que le dialogue social a besoin d'interlocuteurs. Il a indiqué que les organisations d'employeurs se sont engagées à reconnaître pleinement les organisations de travailleurs qui sont leurs interlocuteurs. Les employeurs sont partisans de la libre initiative, du droit à la propriété et de la libéralisation des marchés. Pour qu'il y ait un espace de dialogue, cette position doit être reconnue, et il doit y avoir un respect mutuel entre les partenaires sociaux.
86. Prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, un membre travailleur de la France a appelé l'attention sur le contenu de fond du dialogue social et son rôle dans la résolution des conflits, sans pour autant nécessairement les éviter. En effet, il considère que le conflit fait partie intégrante de la relation entre le travail et le capital et qu'il est inhérent au dialogue social. La négociation collective joue un rôle important en temps de crise et aussi à long terme. Elle est un outil adaptable qui ne peut être utilisé de manière efficace que si les règles régissant son utilisation sont reconnues, comme cela est énoncé dans les conventions n^{os} 87 et 98.

Session 8. Débat thématique 6: Moyens d'action: salaires et conditions de travail

87. Le Vice-président employeur a ouvert la session.
88. Une représentante du Secrétaire général a reconnu que la perte d'emplois est la manifestation la plus tangible de la crise et elle a rappelé au comité que l'on observe aussi une détérioration des conditions de travail, en particulier au niveau des salaires et de la durée du travail. Le risque d'une déflation des salaires pourrait réduire la consommation, et par conséquent affaiblir davantage la demande globale. Elle a pris note des préoccupations exprimées concernant la vulnérabilité des travailleurs mal rémunérés et la modération salariale qui s'est traduite par un décalage entre le niveau des salaires et celui de la productivité. Répondant à des questions antérieures, l'oratrice a souligné que la question

est de savoir comment créer un cadre qui réunissent des mesures prises au niveau national, à celui des entreprises et des travailleurs sans imposer un fardeau disproportionné aux travailleurs, aux entreprises ou au budget de l'Etat. L'oratrice a proposé des mesures qui pourraient inclure des subventions salariales et des compléments de revenu, et le partage du travail, des politiques contribuant à fixer un salaire minimum, la négociation collective et le dialogue social en vue de garantir un ajustement approprié des salaires.

89. M. Marc Lavoie (professeur, département d'économie, Université d'Ottawa) a présenté un exposé sur les effets pervers de la diminution des salaires et de la part des salaires. Il a souligné, dès le début de son exposé, l'importance de faire une distinction entre deux questions de niveau macroéconomique: la première concerne les conséquences d'une déflation associée à une déflation des prix sans qu'aucune modification ne soit apportée aux salaires réels, et la seconde porte sur les conséquences d'une diminution de la part des salaires. S'agissant de la première question, l'orateur a critiqué la théorie économique habituelle qui établit que la baisse des salaires et des prix a un effet positif sur la demande globale réelle car elle est un facteur d'accroissement de la richesse réelle et d'amélioration de la compétitivité internationale. Il a présenté les principales critiques selon lesquelles la baisse des prix entraîne une baisse de la richesse en valeur nominale et un accroissement du fardeau de la dette des ménages et des entreprises en termes réels. Il a souligné qu'une baisse des salaires et des prix ou des salaires et des prix plus bas auront un effet négatif sur la demande globale réelle. De nombreuses banques centrales souscrivent à ce point de vue et, craignant une baisse des salaires et des prix, adaptent leur politique monétaire en fonction de l'évolution du taux d'intérêt réel. L'orateur a souligné que la déflation serait le scénario le plus défavorable pour les économies. En ce qui concerne la deuxième question, il a mis en évidence certaines répercussions macroéconomiques de l'évolution des salaires réels. L'augmentation des salaires réels par rapport à la productivité de la main-d'œuvre a une incidence positive directe sur la consommation, une incidence négative directe sur l'investissement et une incidence incertaine, mais généralement négative, sur les exportations nettes. L'orateur a appelé l'attention sur les données empiriques concernant la croissance provenant des pays membres de l'OCDE entre 1960 et 2005. Il a dit que les résultats sont ambigus sur la question de savoir si les économies tirées par les salaires (dans lesquelles les hausses de salaires réels sont supérieures à la productivité, ce qui conduit à une augmentation de la part des salaires au niveau du PIB) produisent une activité économique plus intense ou si les économies tirées par les bénéfices (dans lesquelles les hausses de salaires sont inférieures à la productivité, ce qui conduit à une diminution de la part des salaires au niveau du PIB) entraînent une hausse de l'activité économique. Cependant, selon certaines observations générales, par exemple, des économies tirées par les bénéfices ou certains pays neutres sont également tirés par les effets positifs de la réduction des salaires réels sur les exportations nettes, et l'ensemble de la zone euro qui comprend 12 pays est donc clairement tiré par les salaires, tout comme l'économie mondiale. Toutefois, il est reconnu qu'on est en présence d'un sophisme de composition puisque les pays ne peuvent pas tous accroître en même temps les exportations nettes en réduisant les salaires réels. Dans ces conditions, les gouvernements doivent prendre des mesures pour empêcher une baisse des salaires et des salaires réels. L'orateur a conclu sa présentation en recensant un certain nombre de moyens permettant aux gouvernements d'empêcher une baisse des salaires. Les facteurs favorables à l'octroi d'une aide publique sont notamment une meilleure couverture chômage, les gouvernements jouant le rôle d'employeur de dernier recours et les gouvernements n'exigeant aucune concession de la part des syndicats lorsqu'ils fournissent une aide financière aux entreprises en difficulté. Les mesures spécifiques sont notamment le maintien général ou l'augmentation du salaire minimum et des pratiques relatives au partage du travail.

90. M. Steffen Lehndorff (directeur, temps de travail et organisation du travail, Département de la recherche, Institut Arbeit und Qualifikation, Université de Duisberg-Essen) a présenté

un exposé sur le partage du travail dans le contexte de la crise de l'emploi. Il a examiné la question de savoir pourquoi le partage du travail peut être une mesure politique pertinente dans la crise économique actuelle qui se caractérise par des licenciements massifs. Au niveau macroéconomique, la crise peut provoquer une déflation des salaires et grever lourdement les budgets de la sécurité sociale tandis que, au niveau microéconomique, elle peut déboucher sur une perte de flexibilité du travail pour les entreprises, une perte de capital humain et une augmentation des coûts de rotation du personnel. Le partage du travail permet de surmonter en partie ces problèmes comme un «pont sur l'eau trouble». La question du partage du travail peut être abordée sous deux angles, à savoir, premièrement, dans le cadre de la négociation collective aux niveaux national et sectoriel ou au niveau de l'entreprise. Cette approche présente le principal avantage d'être une solution taillée sur mesure pour les entreprises; il se peut cependant que les coûts salariaux soient trop élevés pour les entreprises, même après la réduction du temps de travail. Deuxièmement, cette question peut être abordée dans le cadre de programmes publics. La mobilisation des budgets coûte moins cher aux gouvernements que le chômage mais ces programmes risquent d'avoir une portée trop limitée et d'être trop rigides par rapport aux besoins des entreprises au niveau local. L'idéal serait de combiner les deux approches comme cela se fait déjà dans certains pays européens, certains Etats américains, au Canada, au Japon et dans la République de Corée. Il y a eu aussi des débats sur l'application de ces modalités dans des pays d'Europe centrale et orientale et dans des pays d'Amérique latine. L'orateur a présenté en détail deux exemples particulièrement intéressants, l'un au Royaume-Uni et l'autre en Allemagne, qui montrent l'importance de solutions au niveau local et du dialogue social. En conclusion, il a rappelé les avantages qu'il y a à combiner négociation collective et aide publique.

- 91.** M. Claudio Dedecca (professeur en économie du travail, Université de Campinas (Unicamp), Brésil) a présenté un exposé sur la politique en matière d'emploi et de salaire minimum qui a été mise en place par les pouvoirs publics au Brésil et joue un rôle important dans le maintien des niveaux de production et de revenu pendant la crise. Le salaire minimum a été instauré au Brésil en 1940. En l'absence de règles pour déterminer ou réajuster son niveau, il est réajusté ponctuellement en fonction du contexte politique ou de la bonne volonté du gouvernement en place. L'orateur a décrit le contexte historique qui a conduit, en 2006, à l'élaboration de politiques du salaire minimum à long terme à l'issue de discussions avec les partenaires sociaux. La politique de salaire minimum actuelle est en vigueur jusqu'en 2011, date à laquelle les partenaires sociaux procéderont à sa réévaluation et décideront de maintenir ou non son application jusqu'en 2022. L'orateur a énuméré un certain nombre d'éléments principaux justifiant la mise en place d'une politique de salaire minimum, à savoir: la compatibilité du salaire minimum avec la croissance économique et la productivité; le caractère prévisible du salaire minimum, ce qui signifie qu'il est possible de prévoir le budget et les coûts salariaux; et le lien existant entre toutes les politiques de sécurité sociale et de protection sociale et le salaire minimum comme le programme *Bolsa Família*. La politique du salaire minimum résultant de la participation des partenaires sociaux au processus décisionnel a contribué au renforcement du tripartisme et de la démocratie et à une meilleure articulation entre le salaire minimum et la négociation collective. Cette politique soutient le marché intérieur et surtout les familles à faible revenu qui forment la majorité de la population. L'augmentation du salaire minimum a réduit les inégalités de revenus et augmenté la part des bas salaires dans le revenu national total. Elle fait partie intégrante de la stratégie de développement du pays.
- 92.** Le Vice-président employeur a ouvert les débats.
- 93.** Une membre travailleuse de l'Irlande, souscrivant aux points soulevés concernant les effets négatifs de la déflation des salaires, a fait observer que la concurrence salariale a accentué la chute des prix des produits, provoquant une spirale déflationniste salaires-prix qui a

conduit à un report des investissements et des achats, et à de nouvelles baisses de la production, des salaires et de l'emploi. Elle a souligné la nécessité d'améliorer les efforts de coordination pour accroître la confiance. Elle a appelé l'attention sur une politique salariale en huit points à laquelle le groupe des travailleurs a souscrit. Il faut, premièrement, instaurer un salaire minimum crédible pour faire en sorte que la croissance des salaires réels soit au moins égale à la croissance de la productivité tout en évitant une baisse des salaires nominaux. Deuxièmement, il importe que la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, soit universellement ratifiée, de telle sorte que tous les gouvernements s'engagent conjointement à fixer un salaire minimum à un niveau qui tienne compte des besoins des travailleurs et de leurs familles, du niveau général des salaires dans le pays, du coût de la vie, des prestations sociales et du niveau de vie relatif d'autres groupes sociaux. Rappelant cependant l'exposé de M. Lavoie, l'oratrice a dit qu'il n'y a pas de solution universelle et a demandé instamment au Bureau de concevoir une méthodologie permettant de mettre en place un salaire minimum vital. Troisièmement, il faut protéger les créances des travailleurs. Appelant l'attention sur la convention (n° 173) sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur, 1992, elle a demandé aux gouvernements de ratifier cette convention et d'étendre cette protection pour qu'elle s'applique aux régimes de prévoyance professionnelle. Quatrièmement, il faut respecter et étendre la négociation collective. L'oratrice a fait allusion aux propos de M. Lehndorff sur le partage du travail qui peut, selon elle, avoir des effets positifs et négatifs pour les travailleurs. Elle a souligné qu'il est souvent difficile pour les travailleurs d'avoir accès à la formation. Cinquièmement, il faut réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Sixièmement, il faut faire en sorte que les gains ne soient pas réduits par l'augmentation de la fiscalité et l'oratrice a en outre insisté sur l'importance fondamentale des prestations sociales. Septièmement, il faut utiliser les plans de relance et les marchés publics pour stabiliser les niveaux de salaire. Dans ce contexte, l'oratrice a fait référence à la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949. Huitièmement, nous avons besoin de données salariales fiables, comparables et globales au niveau mondial. L'oratrice a estimé que ces données doivent être fournies par l'OIT. En conclusion, elle a dit qu'il faut continuer à respecter les salaires minimums et la négociation collective et ne pas les remettre en question lorsque des systèmes sont déjà en place.

- 94.** Le porte-parole employeur de la Nouvelle-Zélande, rappelant des interventions précédentes, a dit que les débats doivent être axés sur ce qui est réalisable sur le plan pratique et sur ce que le Bureau peut faire en termes de propositions concrètes. A son avis, les débats doivent être axés sur plusieurs domaines essentiels. Premièrement, il faut examiner quels sont les meilleurs moyens de conserver et créer des emplois dans le contexte des politiques salariales à l'heure actuelle, et ce dans les deux à cinq prochaines années. Pendant les sessions du comité, les experts ont présenté de nombreux éléments montrant comment parvenir à cet objectif. Ces moyens sont notamment les suivants: la flexibilité des pratiques de travail, la réduction de la semaine de travail, la réduction du nombre d'heures supplémentaires, le partage de postes de travail et d'autres idées qui ont été mises à l'épreuve des faits avec plus ou moins de succès. L'OIT doit rassembler des informations sur des exemples propres à chaque pays et sur les enseignements tirés dans ces domaines. Les deux premiers orateurs ont axé leur intervention sur les pays développés, mais il importe aussi dans le présent débat de tenir compte des enseignements tirés par les pays en développement et les pays les moins avancés. Deuxièmement, il faut s'efforcer de réduire le coût du travail, et les pouvoirs publics peuvent faire quelque chose dans ce domaine. Troisièmement, il faut éviter que les pouvoirs publics se limitent simplement à augmenter les salaires dans le secteur public. Quatrièmement, il faut comprendre que mettre en place un salaire minimum légal ou l'augmenter n'est pas une panacée. L'orateur a cependant reconnu que, dans certains pays, cela peut être un moyen d'action positif comme l'a indiqué M. Dedecca. Cinquièmement, il faut que le niveau des coûts salariaux soit raisonnable pour que les entreprises puissent survivre. Si ce niveau est

déraisonnable, il y aura des licenciements et les entreprises qui auraient pu survivre ne pourront poursuivre leur activité. Sixièmement, il doit toujours y avoir un lien entre les salaires et les compétences, et l'orateur a fait allusion aux conséquences désastreuses de systèmes qui incitent à prendre des risques inconsidérés ou qui ne sont pas liés comme il conviendrait à la performance individuelle. En conclusion, l'orateur a dit que, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, les employeurs et les travailleurs vont être confrontés à de graves problèmes dans l'avenir et qu'ils auront des choix difficiles à faire. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue axé sur l'ensemble des mesures qui doivent être prises pour garantir la survie et la prospérité future des entreprises et de leurs travailleurs.

- 95.** Des membres du comité (Egypte, Etats-Unis, France) ont posé des questions et formulé des observations sur le lien existant entre déflation des salaires et baisse des prix. Un membre gouvernemental (France) a demandé comment coordonner des politiques non déflationnistes, puisqu'elles contribuent au maintien de la demande mondiale, mais elles seront antinomiques si elles ne sont mises en œuvre que dans un seul pays.
- 96.** En ce qui concerne le partage du travail, un membre gouvernemental (Trinité-et-Tobago) a demandé comment il peut être appliqué à la situation des pays en développement et un autre membre gouvernemental (Pays-Bas) a demandé comment les arrangements de partage du travail peuvent être ciblés pour réduire au minimum les effets négatifs résultant de problèmes structurels. Un membre employeur a fait observer que des arrangements à court terme et le partage du travail présentent un intérêt mais que ce ne sont que des mesures temporaires, des réformes structurelles et des améliorations étant nécessaires pour assurer la relance à long terme.
- 97.** En ce qui concerne les salaires minimums, un membre gouvernemental (France) a dit que des problèmes apparaissent quand ces salaires ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'augmentation moyenne de la croissance économique. Un membre travailleur a dit que le salaire minimum, qu'il soit légal ou sectoriel, constitue un critère éthique et économique essentiel pour garantir la dignité et mesurer l'évolution des salaires. Cette question est particulièrement importante en temps de crise pour contrer la pression à la baisse. L'OIT pourrait prendre des mesures pour garantir l'établissement d'une norme minimale pour les salaires. Le processus de fixation du salaire minimum doit associer les partenaires sociaux et tenir compte des politiques de sécurité alimentaire.
- 98.** Un membre gouvernemental (Inde) a dit que la question de l'inégalité des salaires dans le secteur informel doit être examinée, en particulier dans le contexte de la résolution de la crise actuelle, et qu'il faut s'intéresser à d'autres conditions de travail, en particulier l'égalité entre hommes et femmes, la santé et la sécurité au travail et les relations d'emploi.
- 99.** Abordant la question de la déflation des salaires, M. Lavoie a dit que cela peut être démontré par le paradoxe suivant: si toutes les entreprises réduisent les salaires, les travailleurs ne consommeront plus. Ce n'est pas le versement de bas salaires qui permet de garantir le bénéfice des entreprises, mais la capacité de vendre des marchandises.
- 100.** Répondant à certaines demandes et préoccupations, M. Lehndorff a dit que, dans les pays en développement, les dispositifs et les négociations concernant le partage du travail sont encore peu développés ou inexistantes. La mise en place d'une assurance-chômage par l'Etat contribuera à accroître l'intérêt porté par les pouvoirs publics à des mesures comme les dispositifs de partage du travail. En ce qui concerne les problèmes structurels, l'intervenant est convenu que, dans une perspective néoclassique, toute crise a pour fonction d'assainir le marché. Le principal souci des programmes de lutte contre la pauvreté et contre le chômage et des programmes d'aide sociale est de veiller à ce que l'assainissement du marché n'ait pas lieu au grand détriment des travailleurs. Afin d'éviter le conservatisme structurel, ces programmes devraient être mis en place dans le cadre de

négociations et par voie de convention collective par des acteurs locaux et non au niveau de l'Etat.

- 101.** M. Dedecca a dit que l'expérience a montré qu'il n'est pas possible d'empêcher une dévaluation des salaires et des prix en temps de crise, mais qu'il est possible de la limiter. Le salaire minimum légal contribue de façon substantielle à remédier aux inégalités fondées sur le sexe, la race et les inégalités régionales. L'expérience britannique a démontré que le salaire minimum peut contribuer à empêcher l'accroissement des inégalités. L'expérience du Brésil peut servir de modèle en matière de salaire minimum dans le monde entier, mais chaque pays doit adapter et réajuster son salaire minimum en fonction de son propre contexte. Les politiques de salaire minimum sont essentielles pour lutter contre la dévaluation des salaires et la crise économique.
- 102.** Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a mis en lumière les conclusions qui se dégagent des travaux de la session.

Session 9. Débat thématique 7: Moyens d'action: politiques actives du marché du travail (PAMT)

- 103.** Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du comité participant au septième débat thématique et a présenté les intervenants.
- 104.** Une représentante du Secrétaire général a passé en revue pour le comité diverses mesures qui ont été mises en œuvre en vue d'éviter des licenciements et de soutenir la demande de main-d'œuvre, ainsi que des mesures visant à accélérer le rythme du retour à l'emploi des travailleurs et à prévenir les risques de chômage de longue durée. Les mesures relevant de la première catégorie sont notamment les suivantes: réduction subventionnée du temps de travail ou suspension temporaire de la relation de travail conjuguée à des activités de formation pour les travailleurs concernés, subventions salariales, programmes de travaux publics et dispositifs de garantie de l'emploi. La seconde catégorie inclut les mesures suivantes: incitations à suivre une formation ou des stages d'apprentissage pour les chômeurs dans le cadre de services de promotion de la sécurité de l'emploi et d'autres services de l'emploi, mesures en faveur de l'esprit d'entreprise, dont la formation et le microcrédit, renforcement de la capacité des services nationaux de l'emploi, et mesures ciblant les groupes vulnérables, en particulier les jeunes. L'intervenante a insisté sur le fait que les options envisageables ne sont pas nombreuses dans tous les pays, étant donné que ce sont principalement les pays membres de l'OCDE qui affectent des ressources importantes aux PAMT et aux services de l'emploi. Plusieurs contraintes et défis ont été mis en évidence, notamment les contraintes qui pèsent sur le financement et les ressources humaines, l'arbitrage entre sécurité de l'emploi et efficacité économique, les interactions des PAMT avec les allocations de chômage et les mesures d'autres institutions du marché du travail, et enfin l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des PAMT. Dans les pays membres de l'OCDE, les principaux problèmes consistent notamment à stimuler l'emploi lorsque la demande de main-d'œuvre est faible, créer des mesures spécialement adaptées aux besoins des différents groupes et éviter des mesures de vaste portée non ciblées qui aboutissent à une utilisation inefficace des ressources. Il est également nécessaire de veiller à ce que des mesures provisoires ne finissent pas par être appliquées de façon permanente. Les pays en développement sont quant à eux confrontés aux principaux défis suivants: prendre des mesures qui ont des effets sur le vaste secteur informel de l'économie et sur les zones rurales, mobiliser des ressources suffisantes, et remédier aux capacités insuffisantes des services nationaux de l'emploi et au manque de fiabilité des données concernant les marchés de l'emploi.

-
- 105.** M. Stefano Scarpetta (chef de la division analyse et politiques de l'emploi, OCDE) a fait remarquer que la crise a entraîné une détérioration catastrophique du marché de l'emploi et des conditions sociales. D'après des statistiques récentes, en mars 2009, le chômage a atteint 7,6 pour cent dans l'ensemble des pays membres de l'OCDE. Il est aussi en augmentation dans les pays non membres de l'OCDE et il s'accompagne d'une montée de l'emploi informel. Si les conditions économiques montrent certes une légère amélioration à l'échelle mondiale, il n'en reste pas moins que, selon les prévisions, la dégradation des débouchés sur les marchés du travail et de la situation sociale va se poursuivre. Au nombre des choix à faire en matière de politiques du marché du travail à court terme, il est nécessaire d'accroître les allocations de chômage, notamment en prolongeant la durée d'indemnisation, et de saisir l'occasion qu'offre la récession pour investir dans la formation et l'enseignement. Compte tenu du nombre toujours plus important de bénéficiaires d'allocations, de l'allongement de la période de chômage et du nombre accru de demandeurs d'emploi ne pouvant pas prétendre à l'assurance-chômage, il est nécessaire d'augmenter les ressources allouées aux PAMT afin d'être en phase avec la montée du chômage et de cibler effectivement les ressources. S'agissant des politiques visant à soutenir la demande de main-d'œuvre, différentes formules d'aide à l'emploi sont disponibles et doivent être conçues de façon à optimiser les effets sur l'emploi. Le ciblage efficace des dépenses est important et les subventions doivent être prévues à titre provisoire et supprimées progressivement à mesure que la conjoncture économique s'améliore. Enfin, l'intervenant a souligné l'importance de la promotion de la formation des travailleurs dans un contexte de chômage élevé, dans le sens où cela pourrait contribuer à améliorer l'employabilité des travailleurs et la productivité des entreprises.
- 106.** M^{me} Ankica Paun Jarallah (directrice générale du Service croate de l'emploi) a donné un aperçu des fonctions du Service croate de l'emploi et a expliqué la façon dont il travaille compte tenu de la récession économique. Le chômage est en augmentation et les services à l'intention des chômeurs de longue durée, des travailleurs âgés sous-employés et en particulier des femmes doivent répondre à des sollicitations croissantes. Les services nationaux de l'emploi devaient relever ces défis et d'autres comme l'application des principes de flexisécurité et l'amélioration de l'accès à l'enseignement et la formation. La crise signifie que la réactivité des services nationaux de l'emploi est déterminante, en intervenant rapidement et en offrant des services de meilleure qualité et plus rapides aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. Les services offerts comprennent: centres itinérants et conseils aux entreprises à l'intention des employeurs; services de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi, conseils en matière d'emploi, information sur les vacances de poste et médiation dans le domaine du travail pour des personnes employables; et autres services, y compris des cours de formation et des programmes de travaux publics pour les personnes difficiles à placer. Pour les personnes qui ont un travail mais qui sont menacées de le perdre, les mesures incluent le cofinancement de la formation et de l'emploi. Toutefois, les services nationaux de l'emploi ne peuvent pas seuls faire face aux défis actuels, qu'il incombe à toutes les parties prenantes de relever. Les partenariats avec des organismes aux niveaux local, national et international sont déterminants, aussi bien pour ce qui est du financement que pour trouver des options adaptées, telles que le partage du travail.
- 107.** M. Camille Mouté à Bidias (directeur général, Services publics d'emploi, Cameroun) a expliqué que la crise n'est pas apparue en Afrique en 2008, mais qu'elle sévit dans de nombreux pays de la région, et que cela se répercute sur les services publics de l'emploi, qui ont des difficultés à répondre à la demande depuis de nombreuses années. Dans la plupart des pays, il n'y a aucun plan national pour l'emploi, qui mette l'emploi au cœur du progrès socio-économique, en dépit des recommandations déterminantes faites à cet effet par le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en 2004. Dans les pays où ils existent, les plans pour l'emploi sont difficiles à mettre en œuvre. De nombreux pays africains n'ont pas de services publics de l'emploi indépendants

et souples. On compte que très peu de services publics de l'emploi en Afrique et les agences pour l'emploi ne disposent pas des ressources suffisantes. En moyenne, le ratio demandeurs d'emploi/employés est de 3 000 pour 1, contre environ 150 pour 1 en Europe. Les femmes et les jeunes qui font partie des catégories défavorisées, en particulier celles et ceux qui ont un faible niveau d'études, ont besoin de services qui leur sont spécialement destinés. Compte tenu de la crise actuelle, il est encore plus urgent d'améliorer la capacité des services publics de l'emploi. Il importe de le faire tant sur le plan des ressources humaines que du financement. Un point faible particulier est le manque de données disponibles concernant le marché du travail, et l'orateur a exhorté les gouvernements à améliorer la base de données statistiques. Il a reconnu que les services publics de l'emploi ont besoin d'améliorer la qualité des services qu'ils offrent aux demandeurs d'emploi et aux employeurs et il a estimé qu'une approche ciblée serait utile. Ces services jouent un rôle essentiel en Afrique et sont appelés à gagner en importance, mais ils auront besoin d'une aide financière appropriée de l'Etat ainsi que d'un appui dans le cadre de l'aide au développement.

108. Un porte-parole employeur du Brésil a souligné le rôle important que jouent des politiques et des services publics efficaces pour aider les entreprises et les travailleurs à traverser une période de crise. L'intervenant a souligné l'importance que revêtent les politiques d'enseignement et de formation professionnels et a fait observer que les données disponibles montrent que ce sont les travailleurs les moins qualifiés qui sont les plus touchés. L'enseignement est déterminant pour le développement durable, mais appelle un investissement à long terme. Il est nécessaire de mobiliser davantage de ressources en faveur de l'éducation, de la formation et des services de l'emploi. Les services nationaux de l'emploi devraient travailler davantage avec le secteur privé. L'intervenant a fait part de deux expériences faites par le Brésil où, au début des années quarante, à l'initiative des entreprises, des systèmes privés d'enseignement professionnel ont efficacement été mis en place dans le cadre d'une collaboration entre secteurs public et privé, et gérés par des associations d'employeurs. Dans le cadre de cette collaboration, des entreprises assuraient une formation avec l'appui de contributions obligatoires qui constituaient des ressources paraétatiques gérées par des entités d'économie mixte. Le second exemple cité par l'intervenant concerne la coopération avec le secteur privé dans le cadre de programmes de formation dans le bâtiment à l'intention des travailleurs faiblement rémunérés admis au bénéfice du programme *Bolsa Família*, ce qui comblait une lacune dans la mise en œuvre du programme. Enfin, l'intervenant a souligné qu'il importe d'élever le niveau de l'éducation et de la formation dans le cadre des plans de relance afin d'améliorer la qualité et de mieux répondre aux besoins du marché du travail; et que les PAMT spécialement destinées aux groupes vulnérables ainsi qu'un enseignement public de qualité sont des éléments importants. Il a ajouté qu'il est nécessaire d'examiner ces interventions et d'autres de ce type avec les partenaires sociaux, notamment en accordant une attention particulière aux programmes ciblant les PME et les microentreprises ainsi qu'aux programmes d'appui aux entrepreneurs et de promotion de l'esprit d'entreprise. Enfin, l'orateur a instamment prié l'OIT de promouvoir et d'appuyer les interventions susmentionnées.

109. Un porte-parole travailleur de Maurice a fait remarquer que, si elles sont bien conçues et mises en œuvre efficacement, les PAMT aident les personnes à conserver leur emploi ou à accroître les chances de retour à l'emploi pour ceux et celles qui sont sans travail, en particulier en temps de crise. Les crises précédentes ont montré que les pays ayant des PAMT institutionnalisées étaient mieux armés pour faire face à la situation. L'intervenant a cité comme exemple la crise asiatique à l'occasion de laquelle la participation de la communauté et des partenaires sociaux a permis de faire en sorte que les programmes répondent aux besoins des travailleurs, des employeurs et des communautés. Il a souligné qu'il est nécessaire que les PAMT prévoient des mesures d'aide à court terme, mais aussi qu'elles contribuent à relever des défis futurs et il a demandé aux intervenants pourquoi les

plans de relance budgétaire adoptés par de nombreux pays affectent relativement peu de ressources aux PAMT. Il a évoqué l'intervention du membre gouvernemental du Bangladesh, qui a insisté sur le fait que des millions de travailleurs dans les PMA ont été touchés de plein fouet par la crise. Les PMA ne disposent généralement pas d'institutions du marché du travail adéquates aptes à intervenir de façon efficace. Dans les pays pauvres, outre les transferts monétaires, il est urgent de mettre en place des programmes de travaux publics. De l'avis de l'orateur, l'APD n'est pas une solution suffisante, mais, aux fins d'une intervention rapide face à la crise, la communauté internationale et les IFI doivent apporter aux PMA l'aide financière dont ceux-ci ont besoin. L'orateur a conclu en soulignant que la coopération est une nécessité et a confirmé le rôle déterminant qu'il appartient à l'OIT de jouer en la matière.

- 110.** Plusieurs membres gouvernementaux ont évoqué l'importance des politiques du marché du travail et en particulier des services nationaux de l'emploi. Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a décrit des interventions efficaces sur le marché du travail qui ont été mises en œuvre dans son pays en coopération avec les partenaires sociaux. Le membre gouvernemental du Royaume-Uni a posé une question concernant l'équilibre qui doit être trouvé entre, d'une part, les dépenses destinées à aider les personnes risquant de perdre leur emploi et, d'autre part, celles destinées à aider les chômeurs de longue durée ou les personnes se trouvant en situation de sous-emploi depuis longtemps. Le membre gouvernemental de l'Argentine a reconnu le rôle important joué par les services nationaux de l'emploi pour réduire le décalage dans le temps entre la reprise économique et la croissance de l'emploi. Il a aussi fait l'éloge des travaux de l'Association mondiale des services d'emploi publics concernant le partage de l'information sur les programmes efficaces.
- 111.** Un membre employeur de la Belgique a indiqué que l'adoption et l'entrée en vigueur de la convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, ont mis en exergue le rôle important des services privés de l'emploi. L'orateur a souligné que le Bureau devrait tenir compte du rôle de ces services dans ses travaux sur les politiques. Il est également important de prendre note de la capacité des services nationaux de l'emploi de travailler avec des services privés.
- 112.** Le Président a invité les intervenants à formuler des observations finales.
- 113.** De l'avis de M. Scarpetta, la nécessité d'inviter les ministres de l'éducation et les ministres de l'emploi à tirer parti du ralentissement économique pour investir dans la formation, l'éducation et le perfectionnement professionnels fait l'objet d'un consensus. Les jeunes qui ont un faible niveau d'études et qui ne sont pas insérés dans le monde du travail rencontraient déjà des difficultés avant la crise et ont donc besoin d'un appui solide. Ceux qui sont sur le marché du travail mais qui risquent de perdre leur emploi ont eux aussi besoin d'aide, notamment sur le plan du perfectionnement professionnel. Un appui spécifique est nécessaire pour ceux qui ont perdu leur travail et qui vont au-devant d'une longue période de chômage. Il est important à la fois du point de vue de l'efficacité économique et de l'équité sociale de soutenir la demande de main-d'œuvre à court terme, tout en prévoyant aussi des ressources en faveur des chômeurs de longue durée. Il faut examiner d'où proviendront les ressources requises pour organiser des programmes de formation à plus grande échelle, en veillant à mobiliser ces ressources aussi bien auprès du secteur public que du secteur privé. S'agissant des dépenses prévues au titre des politiques du marché du travail, l'intervenant a indiqué que, même dans les plans de relance adoptés par les pays membres de l'OCDE, les ressources consacrées à ces politiques sont insuffisantes. Il faut faire en sorte que les demandeurs d'emploi retrouvent du travail le plus rapidement possible, grâce à des mesures d'activation et à une aide adaptée, sous la forme par exemple de programmes de formation professionnelle, de services d'orientation professionnelle et de services d'information sur le marché du travail. Les mesures de

relance à court terme dépendent des ressources disponibles et doivent être supprimées progressivement dès que la reprise s'amorce. Les mesures à long terme quant à elles devraient être axées sur l'investissement dans l'enseignement.

- 114.** M^{me} Jarallah a indiqué que les approches visant à assurer une coopération entre les services publics de l'emploi et les services de l'emploi privés varient d'un pays à l'autre. En Croatie, les services publics de l'emploi prêtent leur concours au développement des services de l'emploi privés, malgré les difficultés que cela suppose compte tenu de l'insuffisance des ressources humaines et financières disponibles. En outre, il faut faire en sorte que des services soient spécialement mis à la disposition des travailleurs ayant un faible niveau d'études et difficiles à placer. Les services publics de l'emploi doivent travailler ensemble avec d'autres parties prenantes – employeurs, travailleurs, système éducatif – en vue de créer des partenariats.
- 115.** M. Mouté à Bidias a déclaré que les services publics de l'emploi en Afrique doivent aider tous les demandeurs d'emploi à trouver du travail. Des services de l'emploi privés ne s'occuperaient que de travailleurs hautement qualifiés alors que 60 pour cent de la population active est sans qualifications. En raison de la pénurie d'emplois, des personnes hautement qualifiées se retrouvent à travailler sur des étals de marché ou comme chauffeurs de taxi. Des politiques publiques doivent prévoir des investissements dans la formation et l'éducation tout en visant aussi à développer les secteurs économiques susceptibles d'offrir des emplois décents à un plus grand nombre de personnes. Le développement des infrastructures est certes un moyen de créer des emplois, mais ces emplois sont provisoires. Il faut davantage d'emplois productifs et de durée indéterminée.
- 116.** Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a fait la synthèse des principaux points soulevés au cours des débats.

Session 10. Débat thématique 8: Moyens d'action: entreprises durables

- 117.** Le Président a ouvert la session.
- 118.** Le Représentant du Secrétaire général, abordant la question des principaux défis, a indiqué que les grands vecteurs de transmission de la crise sont la contraction de la demande et la restriction de l'accès au crédit, ce qui se répercute négativement sur les entreprises et les travailleurs. D'autres défis consistent notamment à élaborer des politiques et des programmes pour protéger les travailleurs et les entrepreneurs dont les entreprises sont potentiellement durables et à mettre au point des stratégies pour soutenir l'esprit d'entreprise et maintenir les entreprises dans le secteur formel. Les gouvernements ont réagi à la situation en adoptant diverses politiques visant à favoriser l'établissement d'un environnement porteur dans ce contexte de crise. Quant à la question de savoir ce que l'OIT pourrait faire pour apporter un appui aux entreprises, l'intervenant a indiqué que le Bureau a d'ores et déjà commencé à renforcer et élargir l'aide qu'il apporte aux mandants pour évaluer et améliorer les conditions favorables aux entreprises durables. De l'avis de l'orateur, davantage d'efforts devraient être déployés pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales. Par ailleurs, le Bureau s'emploie actuellement à mobiliser le réseau mondial de l'OIT rassemblant des acteurs et des institutions impliqués dans le développement des entreprises afin de soutenir les entreprises et de tirer parti de nouvelles possibilités de création d'emplois, en particulier dans le cadre des plans de relance. Le Bureau travaille aussi avec des entreprises ainsi que des institutions spécialisées dans l'éducation ou le développement, en vue d'intégrer des pratiques entrepreneuriales responsables et durables dans leurs programmes.

-
- 119.** M. Luc Hendrickx (directeur, Relations extérieures et politiques d'entreprise, Association européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises) a traité de l'impact de la crise sur les PME et leurs travailleurs dans l'Union européenne et leurs réactions face à la crise. Les PME constituaient la partie la plus dynamique de l'économie européenne en créant des emplois, de la croissance économique et en stimulant les innovations. Elles constituent le stabilisateur le plus important en temps de crise et joueront un rôle important pour la surmonter. L'orateur a souligné le fait qu'il ne faut épargner aucun effort pour protéger les PME en temps de crise et garantir leur accès à des financements. Il a dit que la situation économique des PME s'est détériorée, ce qui rend difficile de maintenir l'emploi aux mêmes niveaux. La reprise n'aura pas lieu si les PME ne sont pas protégées. Il a affirmé que les décideurs à tous les niveaux ont besoin de travailler avec les partenaires économiques et sociaux pour trouver des réponses à la crise et demandé à l'OIT de garantir que les organisations de PME sont associées au dialogue social. Afin de maintenir et de créer des emplois, les PME ont besoin d'un environnement favorable comportant notamment: un accès assuré à un financement; des politiques qui ne préconisent pas une augmentation des impôts; des arrangements de travail souples pour les employés; un appui tout au long de la crise pour offrir des prestations de chômage; un meilleur accès aux instruments du marché du travail tels que le partage du travail afin d'éviter les mises à pied et les renvois; une réduction des coûts du travail non liés aux salaires; des politiques du marché du travail ciblées comme celles ayant trait à la mise en valeur des aptitudes et à la formation; une aide en cas de restructuration et un accès aux plans sociaux; des prestations de sécurité sociale accessibles à tous les travailleurs.
- 120.** M^{me} Sandra D'Amico (directrice exécutive, HR Inc., Cambodge) a donné un aperçu des problèmes que rencontrent les PME dans un pays en développement tel que le Cambodge, à la suite de la crise. Elle a donné une brève description de la situation économique dans le pays. En ce qui concerne la crise, elle a déclaré qu'elle a eu un impact dramatique sur tous les piliers de l'économie. Elle a ajouté que les plus grands problèmes qui se posent aux PME sont l'accès aux marchés et l'accès aux capitaux ainsi qu'à des financements à des taux raisonnables. Elle a recommandé de trouver une nouvelle approche pour tenir compte des besoins financiers des entrepreneurs et des PME. On pourra fixer des taux d'intérêt raisonnables, réexaminer la nécessité des garanties collatérales exigées et repenser la dette et le financement par émission d'actions. Des investissements sociaux sont nécessaires de même qu'une plus grande intégration et une plus grande collaboration entre parties prenantes. Les PME elles-mêmes ont besoin de faire entendre leur voix auprès des gouvernements et du secteur formel, pour centrer l'attention sur des investissements novateurs et la diversification. Il est nécessaire d'envisager les options du partage du travail ainsi qu'une augmentation des mesures concernant la formation et la mise en valeur des aptitudes. Les donateurs internationaux ont également un rôle à jouer. L'oratrice a encouragé les donateurs à établir des priorités d'investissement pour les PME et préconisé une approche plus intégrée de la part des organisations internationales. S'adressant aux gouvernements, l'oratrice a souligné la nécessité de financements supplémentaires pour les PME, que le climat des affaires soit plus transparent et que le coût des transactions soit réduit.
- 121.** M^{me} Nancy Neamtan (présidente/directrice exécutive du Chantier de l'économie sociale) a noté que la définition de l'économie sociale correspond à la vision que se fait l'OIT d'une entreprise durable. Elle a fait remarquer que l'économie sociale s'est développée en réponse aux crises répétées et représente une vision large d'une économie pluraliste et inclusive à l'intérieur d'un cadre de développement durable. L'économie sociale émerge également dans de nombreux pays en tant que système intégré d'innovation sociale ancré dans le développement local et régional et appuyé par de nouveaux systèmes de gouvernance fondés sur de nouveaux partenariats avec les gouvernements, le secteur du travail et le secteur privé. Elle englobe également les institutions financières émergentes et les vecteurs de l'investissement. Les entreprises de l'économie sociale contribuent à la création

d'emplois ainsi qu'aux préoccupations sociales, environnementales ou culturelles. Dans les pays en développement, l'économie sociale joue un rôle en reconnaissant et en structurant les occupations dans le cadre de l'économie informelle, ce qui peut conduire à la création d'emplois décentés. L'oratrice estime qu'il faut considérer l'économie sociale comme un élément important d'une stratégie de reprise économique. Elle donne un aperçu des perspectives de l'économie sociale dans un petit nombre de pays développés et en développement et fait remarquer que, dans son pays même, le Canada, on estime qu'elle devrait être une part importante de la stratégie du gouvernement pour le développement des entreprises régionales et locales, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et la création de nouveaux services pour répondre aux besoins collectifs. L'oratrice a recensé les quatre principaux éléments qui sont importants pour maximiser la contribution de l'économie sociale au développement durable. Le premier élément est la gouvernance et un engagement envers le dialogue social. Le deuxième est la reconnaissance formelle de l'économie sociale en tant que composante légitime et essentielle d'une économie pluraliste. Le troisième est d'adapter les outils d'investissement aux entreprises de l'économie sociale. Le quatrième point est la nécessité d'approfondir les recherches pour mieux comprendre la dynamique de cette économie émergente. Elle a conclu en espérant que l'inclusion des questions relatives à l'économie sociale dans les travaux de l'OIT contribuerait davantage au développement de cette économie.

122. M. David Audretsch (professeur, directeur de l'Institut des stratégies de développement, Ameritech, président du développement économique) a rappelé le point soulevé selon lequel l'emploi et la création d'emplois sont des objectifs sociaux importants dans chaque région. Il a souligné certaines des contributions sociales des PME et des entrepreneurs. De nombreuses études ont constaté que la plupart des emplois provenaient de la création de nouvelles firmes ou sont fournis par des entrepreneurs. En temps de crise, les PME sont plus souples et mieux à même de mobiliser la capacité de leurs employés et d'en faire un atout. Des données s'appuyant sur des recherches montrent aussi que les PME sont des employeurs importants des groupes désavantagés ou marginaux. Les PME constituent également une structure organisationnelle importante pour tirer parti des innovations et elles sont impliquées dans la durabilité environnementale. L'orateur a souligné que les PME sont des agents du changement qui mettent à profit les idées et les compétences des personnes. Si les PME sont devenues plus importantes ces dernières décennies, cela est dû en partie à la mondialisation et à une évolution rapide des technologies, étant donné qu'elles se sont mieux adaptées aux changements. En conclusion, l'orateur a indiqué que, si les PME et les entrepreneurs subissent les conséquences de la crise, celle-ci devrait être considérée comme une occasion de remédier aux nombreux obstacles au développement des PME, notamment la réduction de la charge administrative et la mise en place de nouveaux instruments financiers pour favoriser le développement des moyennes et petites entreprises.

123. M^{me} Rachel Kyte (vice-présidente de Business Advisory Services, International Finance Corporation (IFC)) a parlé des différentes formes que revêt la crise économique actuelle et de la riposte de la communauté financière à la situation. Elle a reconnu que l'un des effets de la crise est que le financement du commerce est sévèrement touché et que les PME en particulier ont des difficultés à avoir accès au crédit. L'IFC répond à la crise en adoptant diverses mesures: réduction des écarts dans le financement du commerce; financement d'investissements dans des infrastructures; mise à disposition de crédits pour les institutions de microfinancement et financement d'institutions financières locales dans les pays en développement. Abordant la question de savoir comment sortir efficacement de la crise, l'oratrice s'est dite favorable au développement de partenariats public-privé faisant intervenir les gouvernements, les petits fournisseurs et les grandes enseignes afin de fournir des réponses de protection sociale aux travailleurs licenciés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les gouvernements ont besoin d'analyser ce qui pourrait être fait en termes de financement et de fourniture d'accès au crédit pour aider les

entreprises se trouvant «au milieu» (trop petites ou trop grandes pour en bénéficier) à avoir accès au crédit, en particulier dans les pays en développement. Une réforme sérieuse du secteur financier est nécessaire pour le réorienter vers des investissements productifs à long terme et des initiatives à petite échelle. Cela exige un grand changement dans la structure mentale des gouvernements, la création de capacités, la sensibilisation et les actions de persuasion. Elle a fait remarquer que c'était la première crise de responsabilité sociale des entreprises après l'apparition du concept. Il est important d'exploiter la responsabilité sociale des entreprises en insistant sur l'investissement dans le travail décent et les entreprises durables. En conclusion, l'oratrice a dit que la meilleure façon de sortir de la crise ne consiste pas à relancer la demande de consommation dans les pays développés mais plutôt à se consacrer aux investissements productifs dans les groupes à faible et moyen revenu dans les pays à faible et moyen revenu.

124. Le Président donne la parole aux délégués.

125. La porte-parole du groupe des employeurs a commencé par féliciter le groupe d'orateurs de sa contribution et souligné que la question de savoir comment maintenir les entreprises est en fait la question fondamentale de l'ensemble du débat qui a été alimenté par la crise économique actuelle. Elle a rappelé que les principes contenus dans les conclusions concernant la promotion des entreprises durables adoptées à la 96^e session de la Conférence internationale du Travail en 2007 sont d'autant plus pertinents dans le contexte actuel. Elle a dit que les entreprises sont devenues des victimes de la crise tant dans les pays en développement que dans les pays développés, et que les PME sont le plus durement touchées. Elle a déclaré que les PME sont la colonne vertébrale de presque toutes les économies et que, par conséquent, les politiques ont besoin d'être ciblées d'abord sur leurs besoins. Le plus important à l'étape actuelle est de maintenir les flux de crédit de façon à éviter que les entreprises aient à réduire leurs opérations courantes en raison d'un manque de financement, et il est donc nécessaire de veiller à ce que les bonnes politiques soient en place. Les partenaires sociaux et les décideurs ont besoin d'encourager les entrepreneurs et l'OIT a un rôle important à jouer dans ce cas, en particulier pour promouvoir l'entrepreneuriat des femmes. Des politiques doivent être mises en place pour fournir un appui aux PME afin qu'elles puissent conserver leur main-d'œuvre. Concernant la question de la durabilité, l'oratrice a noté que les trois piliers de la durabilité – l'économie, l'environnement et le social – ne pourraient être traités que si les entreprises sont profitables et compétitives. Les gouvernements pourraient aider les entreprises par des initiatives telles que l'octroi de crédits supplémentaires aux entreprises pour l'innovation ou le rendement énergétique. On a conclu en disant que l'OIT a un rôle à jouer pour promouvoir ces bonnes pratiques.

126. La porte-parole du groupe des travailleurs a remercié le groupe d'intervenants pour leurs contributions. Elle a présenté sept points. D'abord, les entreprises durables ne sont pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à un objectif (le développement durable). Les entreprises durables constituent l'un des moyens de créer des emplois et de réduire la pauvreté provoquée par la crise économique mondiale actuelle. Elle a souligné la nécessité pour l'OIT, les gouvernements et les partenaires sociaux d'œuvrer de concert pour élaborer des politiques et des programmes et a rappelé les débats de la session de 2007 de la Conférence qui ont conclu que les entreprises durables établissent de bonnes relations professionnelles et s'engagent dans la négociation collective, investissent dans la formation des travailleurs, appliquent des pratiques sur le lieu de travail fondées sur le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail et partagent les gains économiques avec leurs travailleurs. Les conclusions ont exhorté les gouvernements à établir des règles de la concurrence prévoyant le respect universel des normes sociales et des normes du travail. Une sécurité sociale de base universelle est définie comme faisant partie intégrante d'un environnement propice au développement des entreprises. Les gouvernements ont été également exhortés à appliquer des critères sociaux

et environnementaux dans leurs pratiques en matière de passation des marchés et de prêt. Deuxièmement, qui peut le plus peut le moins. Elle a souligné que l'on a préconisé moins de réglementations, moins d'interventions et moins de supervision de la part des gouvernements et, avec la libéralisation et la déréglementation du secteur financier, cela a abouti à la présente situation. Elle a demandé aux gouvernements d'élaborer un cadre juridique permettant de veiller à ce que la liberté des entreprises soit contrebalancée par la protection des besoins et des intérêts de la société. Troisièmement, elle a demandé à l'OIT d'accroître ses efforts pour garantir le respect des normes internationales du travail et empêcher une érosion de ces normes. Quatrièmement, il devrait y avoir plus de responsabilisation dans l'utilisation des fonds publics. Cinquièmement, elle a demandé au gouvernement de faire davantage pour créer un secteur public plus dynamique qui pourrait créer des emplois et des dispositifs temporaires, recenser les nouveaux domaines de croissance et allouer des ressources en vue d'un développement spécifique ciblé sur des domaines où le secteur privé n'est peut-être pas encore présent. Sixièmement, il est nécessaire de donner accès au crédit par l'intermédiaire des banques locales. Septièmement, elle a souligné la nécessité d'établir un dialogue social et de protéger les sociétés contre la vente d'actifs toxiques par les banques et les entreprises.

- 127.** Deux membres gouvernementaux (Egypte, Sri Lanka) ont abordé la question des PME et des politiques qui ont été mises en place pour encourager le développement durable dans leurs propres contextes nationaux. Un membre gouvernemental (Sri Lanka) a souligné le rôle crucial que l'administration du travail, notamment l'inspection du travail, doit jouer dans les entreprises durables. Un autre membre gouvernemental (Australie) a déclaré que l'OIT devrait se concentrer sur des mesures pratiques et immédiates, notamment la recherche, l'analyse et les conseils aux gouvernements, et fournir une assistance technique. Il a demandé comment l'OIT pourrait utiliser ces leviers spécifiquement dans le contexte d'une crise d'une façon qui soit en rapport avec les entreprises durables. Un membre gouvernemental (Etats-Unis) a posé une question concernant les risques et les possibilités des efforts de l'économie sociale.
- 128.** Trois membres employeurs ont également abordé la question des PME dans le cas de leurs contextes nationaux et souligné leur rôle crucial en temps de crise. La nécessité d'apporter un appui plus important à l'esprit d'entrepreneuriat est essentielle et il a souligné le besoin d'efforts concertés.
- 129.** En conclusion, M. Hendrickx a déclaré que les gouvernements devraient entamer le processus de rédaction d'une nouvelle législation et de modification de celle qui existe en tenant compte des besoins des PME. Ces entreprises étaient les ambassadeurs du dialogue social entre travailleurs et employeurs étant donné que cela fait intégralement partie de leur fonctionnement quotidien. Cette importance accordée au dialogue aboutit à de meilleures conditions de travail dans les PME que dans des entreprises plus grandes.
- 130.** M^{me} D'Amico est d'accord sur le fait que le dialogue est constant dans les PME mais que les conditions sur le lieu de travail ne sont pas idéales. Elle a préconisé une démarche intégrée de la part des organisations internationales pour trouver une solution à la crise et recommandé d'améliorer les programmes des donateurs au moyen d'une coopération plus intense avec les responsables du secteur privé locaux.
- 131.** M^{me} Neamtan a déclaré que la crise actuelle est plus qu'une simple crise économique. Elle englobe des éléments financiers, environnementaux ainsi que la crise alimentaire. En temps de crise économique, l'économie sociale joue son rôle le plus important.
- 132.** M. Audretsch a déclaré qu'une économie d'entreprise se trouve là où l'esprit d'entreprise et les PME sont les moteurs de la croissance.

-
133. M^{me} Kyte a déclaré que l'un des points forts de l'OIT est sa capacité à agir rapidement. Elle a relevé trois leçons à tirer de la crise actuelle. D'abord, il est nécessaire d'accroître la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et entre les organisations internationales. En second lieu, il y a des possibilités d'investissement dans des petites entreprises productives et responsables dans les marchés émergents mais on ne dispose pas d'informations suffisantes les concernant. Troisièmement, les innovations financières ne devraient pas aller au-delà de la capacité à les gérer.
134. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a résumé les principaux points soulevés au cours de la discussion.
135. Le Vice-président employeur a déclaré qu'une interaction est nécessaire entre institutions dans l'arène multilatérale, en particulier l'OIT et les banques de développement, afin de traiter les phases de reprise. Il faut trouver des ripostes à la crise en facilitant les mécanismes d'appui et en utilisant des modèles de bonnes pratiques. Il faut également stimuler de nouveau les économies. Une approche multilatérale est nécessaire pour soutenir les PME afin d'aboutir à une meilleure stratégie.
136. Dans ses remarques de conclusion, la membre travailleuse de Singapour a indiqué que, en fournissant un développement économique et social, les PME contribuent à la stabilité globale. Elle s'est inquiétée du fait que les travailleurs et les personnes désavantagées seraient les plus grands perdants dans la crise et a déclaré que l'Agenda du travail décent constitue un outil utile pour riposter à la crise mais qu'il faut des efforts mieux coordonnés et concertés aux niveaux mondial et national pour que l'impact soit plus grand.

Session 11. Débat thématique 9: Protection sociale

137. Le Président a ouvert la session.
138. Un représentant du Secrétaire général a noté que, lors des sessions précédentes, la protection sociale a été considérée comme une réponse essentielle et naturelle à la crise et comme une composante indispensable du Pacte mondial pour l'emploi. Il a rappelé au comité que la protection sociale est un droit garanti par l'article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de Philadelphie et confirmé par la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. En outre, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a adopté l'initiative d'un socle de protection sociale comme étant l'une des mesures permettant de contrer la crise. Soulignant que les régimes de sécurité sociale contribuent à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité et des inégalités et que ces systèmes constituent des stabilisateurs économiques en temps de crise, il a dit que les pays dotés de tels systèmes fonctionnant bien ont plus de chance de sortir de la crise que les autres. Toutefois, des pressions existent, notamment des pressions financières, la diminution des réserves destinées aux pensions dans les régimes de retraite par répartition, et le risque d'une réduction des dépenses sociales. Dans les pays dotés de régimes de sécurité sociale opérationnels, il est indispensable de garantir des prestations conformes à la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et de garantir la marge budgétaire nécessaire. Dans les pays où la couverture sociale est incomplète, il est indispensable de se concentrer sur la façon de fournir un accès à des soins de santé de base, des prestations aux personnes pauvres et vulnérables et des prestations de base aux personnes âgées. L'orateur a souligné que les calculs et l'expérience de l'OIT dans divers pays ont montré qu'un ensemble de prestations de base ont un coût abordable. Il est donc nécessaire de revoir les priorités nationales et d'augmenter les recettes publiques afin de garantir une protection sociale. Des pays comme le Brésil avec son programme *Bolsa Família* et le Mexique avec son programme *Oportunidades* ainsi que d'autres pays ont

démontré qu'il est possible de financer la protection sociale lorsqu'il y a une volonté politique. Citant le Directeur général, l'orateur a conclu que ce n'est pas le monde qui n'a pas assez de ressources pour éliminer la pauvreté, mais que les priorités n'ont pas été classées dans le bon ordre.

139. M^{me} Joy Phumaphi (vice-présidente du Réseau du développement humain, Banque mondiale) a présenté un exposé sur le point de vue de la Banque mondiale concernant l'amélioration de la protection sociale grâce à une meilleure gestion des risques sociaux. La Banque mondiale s'est fixé trois grands objectifs: améliorer les possibilités de gagner de l'argent et la qualité des emplois dans les économies formelle et informelle; améliorer la sécurité grâce à une gestion des risques plus rationnelle pour tous ceux qui sont concernés; améliorer l'équité et réduire l'extrême pauvreté grâce à des programmes d'assistance mieux conçus. La définition que donne la Banque mondiale de la gestion des risques sociaux comprend trois éléments: la réduction du risque, l'atténuation du risque et les mécanismes de gestion des risques. Des efforts ont été déployés pour préparer la Banque mondiale à faire face aux problèmes de gestion des risques sociaux grâce à l'un de ses outils, le programme MILES: Macroéconomie, climat d'investissement, institutions du marché du travail, éducation et aptitudes, protection sociale. Abordant la question des pensions, l'oratrice a déclaré que le modèle de la Banque mondiale cherche à créer un cadre de politique des pensions favorable à la création d'un régime de pension à plusieurs piliers au niveau national. Concernant la santé, l'oratrice a déclaré que la complexité du financement de la santé signifie que dans tous les pays les différents mécanismes de financement et les mécanismes d'allocation des ressources coexistent et qu'il est donc absolument nécessaire d'envisager une collaboration, une harmonisation et un alignement. En ce qui concerne les enseignements tirés, l'oratrice a déclaré que la Banque mondiale estime que le premier moyen efficace d'éliminer la pauvreté est la répartition qui dépend des investissements consentis au niveau des foyers, l'aide aux ménages pour la gestion des risques et l'élaboration de politiques commerciales et industrielles. Il faut toutefois aussi un mécanisme efficace d'allocations pour mettre les concepts en pratique. L'élaboration de politiques fondées sur des preuves est nécessaire pour renforcer les capacités nationales. Afin de riposter efficacement à la crise actuelle, la Banque mondiale a préconisé la création d'un fonds mondial pour renforcer les capacités dans les pays afin de répondre aux besoins de sécurité sociale de la population. Les opérations financées par ce fonds doivent être harmonisées avec les mesures de relance budgétaire. La Banque mondiale a demandé aux institutions internationales, y compris à l'OIT, de collaborer afin de renforcer les capacités au niveau des pays et d'élaborer des programmes permettant d'établir des filets de sécurité sociale de sorte que les pays puissent mieux répondre aux besoins de protection sociale de la population.

140. Abordant la question de la garantie du revenu, M. Nicholas Barr (professeur d'économie publique, London School of Economics and Political Science) a déclaré qu'il n'existe pas de régime de pension optimum étant donné que les régimes de pension peuvent avoir plusieurs objectifs, notamment le lissage de la consommation, l'assurance, la réduction de la pauvreté et la répartition des revenus. Les contraintes imposées aux régimes de pension sont notamment la capacité budgétaire, la capacité institutionnelle, les paramètres comportementaux et la forme que prend la répartition des revenus. Les décideurs et les sociétés donnent une importance relative différente aux divers objectifs, et le schéma de contraintes budgétaires et institutionnelles diffère d'un pays à l'autre. Les systèmes optimum diffèrent donc selon les pays et évoluent également au fil du temps. En ce qui concerne les politiques visant à réduire la pauvreté, l'orateur a orienté principalement son exposé sur les caisses de pension de base non contributives et les prestations pour enfants à charge. Il a présenté des arguments en faveur des pensions de base non contributives, étant donné que les hypothèses sur lesquelles reposent ces systèmes non contributifs ont changé. Il existe désormais une concurrence internationale accrue par le biais de la mondialisation, un changement de la nature du travail qui se caractérise par des relations plus fluides et

plus variées entre les travailleurs et le marché de l'emploi, une augmentation de la mobilité au niveau international, une modification des structures familiales et une augmentation de l'activité féminine sur le marché du travail. Ces changements culturels remettent en question le rôle et la couverture des prestations contributives qui sont liées à l'emploi et les problèmes qui se posent lorsque l'on base les prestations versées aux femmes sur les contributions des conjoints. De tels problèmes conduisent à envisager des pensions de base non contributives qui pourraient renforcer la réduction de la pauvreté en termes de couverture, d'adéquation et d'équilibre entre hommes et femmes. Elles pourraient également améliorer les incitations au travail comparées à l'assistance au revenu sous conditions, fournir des cibles efficaces sans critère de revenu, aider la mobilité sur le marché du travail au plan international grâce à des arrangements établis sur une base proportionnelle et agir comme stabilisateurs pendant les crises économiques en offrant un niveau de revenu minimum. L'orateur a déclaré qu'il s'agit d'instruments puissants permettant de rendre abordables des prestations de pension universelles. Des ajustements peuvent être apportés de trois manières pour surmonter les contraintes budgétaires: l'ampleur du montant de la pension, l'âge auquel la pension est versée pour la première fois et les critères de revenu. De tels critères ont été utilisés au Chili, où une pension est versée aux deux tiers des plus pauvres de la population. Avec des prestations universelles, on pourrait réaliser des économies concernant les critères de revenu, et des avancées sociales seraient encore possibles en raison de la réduction de la pauvreté et de l'incertitude. L'orateur a donné des exemples de divers pays, notamment le Royaume-Uni qui a réduit ses critères de contribution et s'oriente par conséquent vers un système de pension de base non contributive, ainsi que l'Afrique du Sud qui a mis en place un système de pension quasi universel. S'agissant des prestations pour enfants à charge, il a dit qu'elles sont en général bien ciblées. Il a expliqué que les prestations versées à la mère peuvent souvent avoir des bénéfices sociaux plus importants et il a ajouté que la plupart des principaux avantages d'une pension non contributive sont également applicables aux prestations pour enfants à charge.

- 141.** Abordant la question d'un départ à la retraite au-delà de l'âge prévu et de conditions plus souples, l'orateur a souligné qu'il n'y a pas de problème de vieillissement et que le problème n'est pas lié au fait que les gens vivent plus longtemps mais qu'ils prennent leur retraite plus tôt. Aussi l'âge de la retraite a-t-il besoin d'être lié à l'espérance de vie et l'on devrait reculer l'âge du départ à la retraite d'une façon rationnelle à mesure que l'espérance de vie augmente, et les dispositions applicables au départ à la retraite devraient être plus souples. L'orateur a terminé sa présentation en mentionnant les problèmes concernant les régimes de retraite à cotisations déterminées qui devraient être traités dans les débats.
- 142.** M. David Evans (directeur du Financement des systèmes de santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)) a décrit le cadre d'évaluation de la performance des systèmes de santé de l'OMS composé de trois volets: comment évaluer les systèmes de santé pour s'assurer qu'ils parviennent aux résultats escomptés; renouvellement des soins de santé primaire, et reconnaissance qu'il est nécessaire de travailler avec d'autres acteurs dans le domaine social pour être sûr d'obtenir de bons résultats en matière de santé. S'agissant du premier volet, il a déclaré que l'objectif des systèmes de financement des soins de santé devrait être la couverture universelle. Les pays devraient élaborer des systèmes de financement des soins de santé qui garantissent que toutes les personnes aient un accès aux services nécessaires sans pâtir de lourdes conséquences financières liées à l'accès ou à l'utilisation de ces services. Cet objectif a été adopté à l'Assemblée mondiale de l'Organisation mondiale de la santé en 2005 et devrait être mis en œuvre par le biais d'activités dans les pays, le consortium OMS/OIT sur la protection sociale en matière de santé dans les pays en développement, et l'initiative P4H (assurer la santé pour tous). S'agissant du deuxième volet, il a indiqué qu'il est nécessaire de recentrer les systèmes de santé sur les soins de santé primaire. Les quatre domaines de réforme proposés sont: des

réformes portant sur la couverture universelle pour améliorer l'équité en matière de santé, des réformes en matière de prestations de service pour faire en sorte que les systèmes de santé soient axés sur les populations, des réformes au niveau des gestionnaires pour faire en sorte que les autorités sanitaires soient plus fiables, et des réformes des politiques publiques pour promouvoir et protéger la santé des communautés. L'orateur a souligné que le fait d'être tourné vers les personnes est le plus important. Toutefois, s'agissant du troisième volet, il a indiqué que les systèmes de prestations de soins de santé à eux seuls ne pouvaient pas donner de bons résultats en matière de santé et qu'il est donc nécessaire de travailler de concert avec d'autres secteurs pour une santé sociale universelle. Sur la question du suivi de l'impact de la crise financière, il a confirmé que l'OMS est très inquiète des apports aux systèmes de santé, des produits et des résultats, et a décrit certains des impacts. Il a également mentionné que l'OMS aide de diverses façons les pays, notamment en participant à la proposition de réaction rapide OIT/OMS faite par l'ONU concernant un socle de protection sociale. Il a conclu en rappelant ce que l'expérience a montré des récessions économiques des précédentes crises: elles réduisent la capacité des foyers et des gouvernements à dépenser de l'argent pour des soins de santé, elles entraînent une préférence pour les services gouvernementaux au détriment des services non gouvernementaux et aboutissent à une baisse des résultats en matière de santé. Il a souligné que, si les pays adoptent les bonnes mesures, on pourrait éviter de tels résultats. Il a approuvé le principe d'un socle de protection sociale, notant qu'il est conforme aux principes de soins de santé primaire et au concept de couverture et de protection sociale universelles.

- 143.** Abordant la question des possibilités qui pourraient être offertes par la crise en matière de sécurité sociale, M. Jomo Sundaram (secrétaire général adjoint pour le développement économique, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)) a noté tout d'abord que le caractère dans l'alphabet chinois pour crise comporte deux éléments: danger et opportunité. Il a rappelé que la crise des années trente s'accompagnait de tels dangers et de telles opportunités et que c'est de cette crise que sont nés dans certains pays l'Etat-providence et les systèmes de protection sociale. A propos de la crise actuelle, il a déclaré que, contrairement aux crises précédentes, le destin des pays développés et des pays en développement est actuellement interdépendant et il a décrit certains des impacts économique et social de la crise. Selon lui, il y a un manque de coordination mondiale pour riposter à la crise et il a souligné que des mesures de relance mondiales coordonnées profiteraient à tous les pays, en particulier les PMA, mais qu'une telle approche mondiale n'est pas à l'ordre du jour. Les dépenses sociales ne sont pas prioritaires et, en raison de la crise, elles le seront encore moins. La crise actuelle pouvait être considérée comme une occasion de changer cette situation. Il a rappelé au comité que le «New Deal» a été mis en place à la suite de l'effondrement boursier de 1929 aux Etats-Unis et dit que les perspectives d'un «new deal» en réponse à la crise actuelle semblent improbables. On peut expliquer cet état de choses par la rigueur des théories monétaires, les conditions imposées à la fois au plan domestique et par le FMI, les revenus fiscaux limités dont disposent les gouvernements et la mauvaise coordination des ripostes. Le climat actuel signifie que la création d'un socle de protection sociale est particulièrement importante mais peut aussi rencontrer des difficultés, bien que nombre de contraintes soient imaginées plutôt que réelles. Il a cité des raisons normatives, économiques et politiques fortes en faveur d'une protection sociale. Il a noté que l'expérience des pays de l'OCDE a montré que l'introduction de transferts sociaux a réduit de moitié la pauvreté, ce qui a été également constaté en Afrique du Sud. Réduire la pauvreté exige des mesures macroéconomiques et sectorielles génératrices d'emplois, des politiques budgétaires progressives, des transferts sociaux et des entrées d'argent des travailleurs migrants. Les systèmes de transferts monétaires sont de plus en plus utilisés dans les pays en développement, près de 200 millions de personnes en bénéficient dans 25 pays en développement. L'impact des systèmes de transferts monétaires est très bien illustré par le

succès de programmes tels que *Oportunidades* au Mexique et *Bolsa Família* au Brésil, qui ont permis de diminuer la pauvreté de façon substantielle.

- 144.** Abordant la question cruciale de l'accessibilité économique de la protection sociale pour les pays en développement, l'orateur a insisté sur le fait que c'est à la fois viable et faisable mais que la volonté politique quant à savoir combien une société est prête à redistribuer est absente. Les recherches de la Banque mondiale montrent que des systèmes universels sont les plus efficaces étant donné que les approches ciblées risquent d'exclure près des trois quarts des bénéficiaires potentiels. Les propres recherches de la DAES-ONU, ainsi que celles de l'OIT, ont montré que 1 dollar par jour pour une pension de retraite universelle était dans les moyens de tous les pays même les plus pauvres. On a estimé qu'un ensemble minimal de transferts sociaux coûterait entre 1 et 3 pour cent du PIB dans les pays en développement. L'orateur a mis en garde contre le fait que la capacité budgétaire de nombreux pays était affaiblie par leurs systèmes d'imposition et par une coopération internationale insuffisante en matière de fiscalité. L'orateur a souligné le rôle clé que pourraient jouer les acteurs internationaux à cet égard pour aider les pays. Il a rappelé le rôle des institutions de Bretton Woods et celui de l'ONU en 1944, lorsque les Etats-Unis ont organisé la Conférence monétaire et financière des Nations Unies, en mettant l'accent sur la croissance et l'emploi durables, et ont réformé le système économique international. Il a déclaré qu'il est désormais nécessaire de créer un nouveau processus de réforme axé non seulement sur la stabilité financière, mais sur une redéfinition d'un système financier qui favorise la croissance et l'emploi et crée des conditions favorables au développement. Tandis que l'ONU pourrait légitimement mener une réforme, il faut que le processus soit inclusif et associe toutes les institutions multilatérales tout en veillant à la cohérence des politiques.
- 145.** Le Président a ouvert les débats.
- 146.** Le porte-parole employeur a souligné que les pays recherchent une protection sociale universelle plus complète mais que de nombreux pays n'ont pas les revenus nécessaires ni la capacité de garantir cela. L'évolution positive au Mexique, par exemple, est largement due aux revenus du pétrole. L'orateur a souligné que l'amélioration apportée à la protection en matière de sécurité sociale résulte d'un processus de dialogue. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue plus soutenu pour garantir que la protection sociale universelle et viable puisse être mise en place dans un plus grand nombre de pays.
- 147.** Au sujet de la question de l'âge de la retraite, le porte-parole travailleur a mis en garde sur le fait que la réalité de la protection sociale des travailleurs varie très largement selon les métiers et les niveaux de qualification, d'où la difficulté de repousser l'âge de la retraite. Au lieu de reculer l'âge du départ à la retraite, il faudrait principalement réfléchir aux moyens d'assurer le plein emploi pour tous jusqu'à l'âge de 60 ans, ce qui améliorerait aussi la situation des régimes de retraite. La protection sociale universelle est un droit humain, un premier rempart contre la pauvreté, un fondement du développement durable et un stabilisateur économique. Pour protéger la population contre la pauvreté, il faut instaurer un socle de protection sociale universelle. La protection sociale a pour fonction de protéger les personnes les plus vulnérables et d'éviter aux travailleurs de basculer dans la pauvreté. Cela requiert un régime global de sécurité sociale allant bien au-delà d'un plan minimaliste et répondant au moins aux prescriptions de la convention n° 102. L'intervenant a donné l'exemple de son pays, la Chine, où un consensus national s'est dégagé autour d'un régime de sécurité sociale universelle, plus souple et plus efficace. Le groupe des travailleurs a mis en évidence cinq domaines essentiels appelant des mesures immédiates. Premièrement, il est nécessaire d'instaurer un socle de protection sociale universelle qui permette d'élargir la couverture sociale à tous et à toutes, et l'intervenant a appuyé l'initiative du CCS à cet égard. Deuxièmement, il convient de maintenir et, le cas échéant, d'élargir rapidement un régime d'assurance sociale par répartition pour tous ceux qui

peuvent cotiser conformément aux dispositions de la convention n° 102. Troisièmement, il faut mettre en place des mécanismes de garantie de l'emploi et d'indemnisation du chômage partiel et allonger la durée de l'indemnisation du chômage. Quatrièmement, il s'agit de protéger les régimes de retraite contre l'instabilité des marchés de capitaux. Cinquièmement, il y a lieu de maintenir et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les politiques sociales. L'intervenant a conclu en appelant de ses vœux l'autonomisation des travailleurs, de telle sorte que ceux-ci puissent participer à la gouvernance des régimes de sécurité sociale.

- 148.** Certains membres gouvernementaux (Autriche, Royaume-Uni) ont pris la parole pour appuyer l'initiative prise par le CCS de l'ONU concernant le socle de protection sociale. Certains d'entre eux (Autriche, Chine, Egypte, Inde, Malaisie, Royaume-Uni) ont décrit le rang élevé de priorité accordée à la protection sociale dans leur pays, en particulier en termes de ripostes à la crise et de réduction de la pauvreté, présenté certaines des politiques mises en place dans leur pays pour appuyer l'élargissement de leur système et souligné la question de la nécessité de faire preuve d'une volonté politique. Les membres gouvernementaux (Chine, Etats-Unis, Inde, Royaume-Uni) ont soulevé des questions concernant la façon de recenser les priorités en matière de sécurité sociale étant donné que les régimes de sécurité sociale ne peuvent pas être établis dans de courts délais; comment mieux gérer les fonds de sécurité sociale étant donné les récentes défaillances des marchés; faut-il se concentrer sur les priorités de protection sociale pour les «nouveaux pauvres» apparus après la crise ou sur les plus vulnérables, et quelle est la différence entre «protection sociale» et «sécurité sociale». Concernant les 80 pour cent de la population mondiale qui n'ont pas de couverture sociale, un membre gouvernemental (Etats-Unis) s'est demandé quel était le nombre qui n'en bénéficie pas parce qu'ils ont quitté le système constatant qu'il ne leur apportait aucun avantage. L'importance des caractéristiques spécifiques de la conception d'un système de sécurité sociale est une question qui a été soulevée par un membre gouvernemental (Egypte). Un autre membre gouvernemental (Autriche) a dit que la prestation de services de sécurité sociale de base devrait faire partie des politiques globales de l'OIT, en coopération avec les Etats Membres et les autres organismes internationaux.
- 149.** Le porte-parole employeur a déclaré que la principale question qui se pose dans les circonstances actuelles est de savoir s'il est raisonnable d'investir dans la reprise de l'industrie ou dans l'élargissement de la couverture de protection sociale. La protection sociale constitue une importante riposte à la crise mais elle est en butte à certaines difficultés, telles que la réduction de la marge budgétaire dans les pays en développement. Dans les pays développés, il faut axer l'action sur l'aide à apporter à ceux qui ont perdu leur emploi pour qu'ils se réinsèrent dans la population active comme il est nécessaire de trouver un équilibre entre programmes actifs et passifs du marché du travail pour stabiliser les revenus. Bien que la crise permette à de nombreux pays d'améliorer l'objectif de leur système de protection sociale, elle présente également le danger que de mauvaises politiques soient adoptées et l'orateur s'est demandé dans quelle mesure les possibilités offertes contrebalanceraient les dangers. Un membre employeur du Maroc a déclaré que la protection sociale est une question fondamentale pour les pays en développement, qu'elle devait être une priorité pour les pouvoirs publics et nécessitait d'être étendue à tous ceux qui n'en bénéficient pas actuellement.
- 150.** Une membre travailleuse du Brésil a décrit la situation dans son pays pour justifier les programmes de protection sociale. Elle a montré les avantages qu'apportent le programme de protection sociale *Bolsa Família* et la politique du salaire minimum.
- 151.** Le porte-parole travailleur, dans ses remarques de conclusion, a dit que la protection sociale constitue un investissement pour la population et le développement. Il est nécessaire d'adopter des mesures pour lutter contre la pauvreté par le biais de la création

d'un socle de protection sociale. Dans le cadre de la crise, la protection sociale a été reconnue comme un outil utile pour stabiliser de nouveau l'économie. La protection sociale est un stabilisateur automatique, une amélioration rapide des systèmes de sécurité sociale est nécessaire.

- 152.** Répondant aux observations faites par les membres travailleurs sur l'âge de départ à la retraite, M. Barr a déclaré qu'il existe des problèmes en ce qui concerne les pensions parce que les gens vivent plus longtemps, qu'ils ont moins d'enfants et qu'ils partent à la retraite plus tôt. Si toutes les parties sont d'accord sur l'objectif fondamental de fournir une pension de retraite raisonnable à tous, le risque qui y est lié a besoin d'être partagé équitablement. On dispose d'une série d'instruments pour partager ce risque ainsi que d'options pour adapter les solutions concernant le départ à la retraite aux besoins des gens. Le Chili et l'Afrique du Sud sont de bons exemples de la façon dont la protection sociale peut être traitée à court terme. Ces deux pays ont financé des pensions non contributives et des prestations pour enfants à charge, qui constituent des solutions efficaces qui peuvent être appliquées très rapidement.
- 153.** M. Evans a déclaré qu'il est particulièrement important de faire des projets sur la façon d'aller de l'avant dans le domaine de la protection sociale. De nombreux pays n'ont pas de programmes de soins de santé et un plan est nécessaire pour que les personnes n'aient plus à s'acquitter des honoraires et que l'on adopte un système de prépaiement sous la forme d'impôts ou de contributions. Une façon de saisir ces opportunités est de partager les expériences et de prendre des mesures pour se rapprocher d'une protection sociale en utilisant des moyens novateurs pour trouver des financements, en mettant davantage l'accent sur les pauvres et en faisant preuve d'une plus grande efficacité.
- 154.** M. Sundaram a déclaré que la seule façon de surmonter le danger de la crise est de saisir les opportunités qu'elle offre. Les efforts de reprise ont besoin d'être soutenus et la leçon de 1937 nous a appris que les actions devaient continuer même lorsque les prémices d'une reprise commencent à apparaître. Il faudrait envisager quels sont les réels dangers de la crise, une action concertée et coordonnée est nécessaire. Bien que l'on ait tendance à penser au niveau des intérêts nationaux, la coordination internationale est essentielle. La question des dangers et des opportunités n'est pas un choix mais plutôt les deux faces d'une même pièce. Si les choix sont similaires à ceux qui ont été faits à l'époque de la Grande dépression des années trente, la mondialisation est un facteur important dans la situation actuelle. La conception du système dépend souvent d'une expérience particulière et l'ordre des priorités est une question importante. Même si les dépenses consacrées aux nouveaux pauvres et aux vulnérables augmentent, ces financements pourraient ne pas atteindre tous ceux qui sont dans le besoin. La question de savoir s'il faut cibler les nouveaux pauvres ou les plus pauvres doit être résolue de façon politique et non pas par de bonnes intentions. Le souhait de cibler l'aide sur les plus pauvres pourrait souvent être un problème, étant donné les tentatives d'imposer des conditions qui augmentent les coûts et excluent des personnes qui devraient remplir les critères pour bénéficier d'une protection.
- 155.** Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a résumé les débats.

Session 12. Débat thématique 10: Instaurer une mondialisation juste, durable et sans exclus

- 156.** Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du comité à l'occasion du dixième débat thématique et invité un représentant du Secrétaire général à présenter un exposé liminaire.

157. Le Représentant adjoint du Secrétaire général a rappelé au début de son exposé la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et la façon dont la mondialisation remodèle le monde du travail. Il a expliqué que, jusqu'à la mi-2007, les échanges, les flux de capitaux et les envois de fonds ont augmenté et contribué à la croissance mondiale, bien que de façon inégale. On assiste maintenant à une inversion de ces éléments moteurs de la mondialisation qui propagent la récession. Il est nécessaire de définir les mesures immédiates qui peuvent être prises pour que ces éléments moteurs contribuent à une reprise riche d'emplois. Trois domaines méritent d'être examinés: l'environnement et comment faire en sorte que les politiques de l'emploi et de l'environnement réussissent à atteindre leur but; la finance, notamment la régulation financière pour favoriser les investissements dans les entreprises durables et le travail décent; et le commerce et les efforts concertés visant à accélérer le redressement de l'emploi et à inverser la détérioration des échanges. Les trois domaines nécessitent des politiques cohérentes. L'orateur a fait référence à la déclaration du Sommet du G20 de Londres, a examiné le défi que doit relever l'OIT dans l'élaboration de la riposte à la crise et, en particulier, le rôle que doit jouer l'Organisation en établissant de façon efficace un lien entre l'expertise et les connaissances du monde du travail et d'autres questions. Dans le même temps, le système des Nations Unies a pris des mesures pour faire face à la crise à l'échelle du système afin d'aider les pays à mettre en place un ensemble de principes d'action intégrés. Il a été demandé à l'OIT de contribuer à renforcer la composante travail décent de ces principes d'action. Cela débouchera sur une collaboration interinstitutions et une participation plus étroite des mandants de l'OIT à leur conception et à leur mise en œuvre.

158. M^mc Teresa Ribera (secrétaire d'Etat, ministère de l'Environnement, Espagne) a souligné deux points essentiels du rapport du Directeur général, à savoir l'importance d'investir dans l'économie verte de demain et le soutien des politiques de relance par le dialogue social. La crise a fait ressortir clairement les liens fondamentaux qui existent entre l'environnement et le développement économique et social à long terme. Il faut repenser des scénarios possibles afin de créer un modèle de reprise qui soit une source de croissance, d'équité et de viabilité écologique. En d'autres termes, l'oratrice a confirmé que l'avenir doit être vert, faute de quoi il ne sera pas durable. La crise économique et la crise environnementale sont étroitement liées et servent de catalyseur pour changer le modèle actuel. Il faut améliorer la gestion des ressources environnementales dans le cadre d'un processus participatif associant les citoyens et les partenaires sociaux. Les politiques et les mesures doivent être audacieuses et courageuses. Si l'on veut rétablir la stabilité et la confiance des investisseurs, elles doivent être fondées sur les principes de la participation sociale et garantir la protection des travailleurs les plus vulnérables. L'oratrice s'est appuyée sur l'expérience positive acquise par l'Espagne depuis 2004 en matière de dialogue social responsable dans divers secteurs pour relever les défis posés par la mise en œuvre du Protocole de Kyoto. Le fait que ce pays se montre confiant en traitant les questions de cette façon est une preuve qu'il est prêt à affronter la crise actuelle. La consommation de l'eau et de l'énergie devra être radicalement modifiée dans les prochaines années et il faudra pour cela développer les infrastructures de façon substantielle et assurer une formation. Ces secteurs clés définiront la viabilité et la compétitivité dans l'avenir. L'oratrice a appelé l'attention sur la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Un nouvel accord sur le climat qui serait plus efficace pour réduire les émissions, équitable d'un point de vue social et facile à mettre en œuvre, enverrait un signal fort en vue d'une reprise économique.

159. En guise d'introduction à son exposé sur le développement durable, M. Tariq Banuri (directeur, Division du développement durable, DAES-ONU) a invité le comité à imaginer le monde comme étant un pays fictif de 6,5 milliards d'habitants, dont le revenu par habitant est de 6 500 dollars. Ce pays serait le plus inégalitaire du monde. Il présente de

nombreuses caractéristiques des pays en développement, à savoir l'absence d'institutions permettant une prise de décisions au niveau collectif, ce problème se posant même lorsqu'il s'agit de questions environnementales. L'orateur a rappelé le point soulevé par l'orateur précédent qui a dit que l'énergie est l'un de principaux aspects du changement climatique, en notant qu'il y a de grandes différences de consommation de kilowatts entre les pays développés et les pays en développement. L'agenda du changement climatique doit renoncer aux combustibles fossiles au profit des énergies renouvelables, mais, compte tenu des coûts actuels, cette solution n'est pas envisageable pour les pays en développement. L'orateur a proposé une formule possible: augmenter le prix de l'énergie pour les pays riches et le réduire pour les pays pauvres. S'efforçant de trouver des solutions raisonnables, il a repris certaines idées énoncées dans une note d'orientation publiée récemment par le DAES-ONU intitulée *A Global Green New Deal for Sustainable Development* (New Deal écologique mondial pour le développement durable), dont les travaux publics, les contrats sociaux et la régulation des marchés financiers sont le point de départ. Il s'est penché sur les enseignements tirés du New Deal mis en place pour sortir de la Grande Dépression et des programmes d'ajustement structurel des années quatre-vingt qui ont contraint les pays en développement à adopter des mesures procycliques néfastes pour leur développement. L'orateur a laissé au comité le soin d'examiner la possibilité de s'inspirer du document intitulé *A Global Green New Deal for Sustainable Development* tout en évitant les problèmes du passé et a indiqué qu'il faut mettre en place un programme de travaux publics au niveau mondial.

- 160.** M. Richard Samans (directeur général, Centre for Public-Private Partnerships, Forum économique mondial) a estimé que la crise permet d'élaborer un nouveau modèle de développement qu'il s'est efforcé de lier aux délibérations sur le Pacte mondial pour l'emploi et au mandat conféré à l'OIT par le G20. Depuis mai 2009, on observe que les décideurs commencent à s'orienter vers des mesures d'après crise car ils ont réussi à éviter le scénario macroéconomique le plus défavorable. Le moment est venu d'entreprendre une réforme structurelle de l'économie à laquelle le G20, les institutions multilatérales et le système des Nations Unies doivent être associés. L'orateur a mis l'accent sur deux aspects de la réforme, à savoir le changement de modèle pour promouvoir un développement juste et durable et le programme d'action pour le changement. En ce qui concerne le changement de modèle, les politiques économiques conservatrices du passé ont perdu de vue le renforcement des institutions économiques et le rôle de l'Etat. Le renforcement des institutions économiques est essentiel pour garantir la circulation des richesses, en particulier la protection des consommateurs, la lutte anticorruption et la protection sociale. Le rôle de l'Etat consiste notamment à encourager le développement de l'économie réelle et à garantir une réglementation adéquate. Il est maintenant possible sur le plan politique de tirer parti du fait que les programmes mis en place dans les pays du Nord et les pays du Sud coïncident pour l'essentiel. Si on veut aller de l'avant, il faut s'inspirer du Consensus de Washington pour adopter un nouveau plan Roosevelt. Ce plan devra apporter aux pays une aide sur des questions telles que la croissance écologiquement rationnelle, un système financier national solide, la protection et la législation sociales, et assurer une formation et fournir des fonds pour parvenir aux objectifs fixés. L'Agenda du travail décent peut fournir un appui important et la communauté internationale doit renforcer l'OIT. L'Organisation joue un rôle fondamental dans l'élaboration d'indicateurs sur le travail décent pour créer une base de données qui permettra de mesurer et suivre les progrès accomplis – dont le coût est estimé à 40 millions de dollars par an. L'orateur a proposé de tripler les ressources de l'OIT consacrées au renforcement des capacités sur les normes de l'OIT en les portant à 130 millions de dollars par an, et d'allouer 40 millions de dollars pour assurer le suivi des constatations du BIT. On sous-estime les fonds requis au titre des dépenses de la sécurité sociale. Le financement des pensions et du chômage et l'élargissement d'une couverture fixe nécessitent un fonds autorenouvelable d'au moins 3 milliards de dollars par an. En conclusion, l'orateur a indiqué que le Pacte mondial pour l'emploi ne doit pas se limiter à une vision étriquée qui est de simplement fournir des emplois. La surveillance des pays par

le FMI doit être complétée par le suivi de l'agenda pour l'emploi et de l'agenda social, ce que permet le mandat conféré à l'OIT par le G20. L'orateur a demandé un renforcement de la coopération avec le FMI pour permettre l'intégration des agendas dans l'élaboration d'un «Consensus de Roosevelt».

161. M. Charles Gore (Coordonnateur spécial chargé des questions intersectorielles au sein de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)) a souligné la nécessité d'adopter une stratégie à deux volets pour faire face à la crise par le biais de mesures d'atténuation et de relance et par la mise au point d'un nouveau modèle. S'agissant de la riposte à la crise, il n'est pas possible de faire comme si rien ne s'était passé. Les institutions internationales doivent aider à donner naissance au nouvel agenda du développement. L'orateur a présenté des données tirées des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI d'avril 2009 et du document publié par le DAES-ONU en mai 2009 intitulé *World Economic Situation and Prospects* pour illustrer la gravité de la crise, caractérisée par un effondrement du commerce mondial et des envois de fonds. La récession sera plus sévère dans les pays en développement en 2010 qu'en 2009 et il y a un risque que les courbes du PIB en forme de «V» évoluent vers un «U» ou même un «L». En ce qui concerne le changement de modèle, les causes de la crise résident non seulement dans l'échec du système financier, mais aussi dans les contradictions de la trajectoire du développement. L'«intégrisme du marché» et le «nationalisme méthodologique» sont deux points faibles qui font que les problèmes sont analysés seulement dans une perspective nationale. Il existe aussi un décalage socio-institutionnel, c'est-à-dire qu'il est difficile pour les pays en développement de s'adapter aux changements comme la nouvelle économie fondée sur le savoir. Les problèmes posés par l'inégalité des revenus au niveau mondial sont fondamentaux. Le modèle de développement n'a pas réussi à créer une classe moyenne. Les PMA souffrent d'une insuffisance chronique de possibilités d'emploi. Au Mali et à Madagascar, chaque année, le nombre de personnes arrivant sur le marché du travail augmente en masse à un moment où la croissance est freinée par des contraintes environnementales. Il est essentiel pour la gouvernance mondiale de trouver des moyens efficaces et justes d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter tout en réduisant les inégalités. Les responsables politiques doivent examiner le lien entre croissance, emploi et pauvreté. Il faut développer les capacités de production en tenant compte de la pauvreté, du changement climatique et d'autres questions en jeu. S'agissant des politiques, les conséquences pour les PMA et l'Afrique sont notamment les suivantes: le classement par ordre de priorité des modifications structurelles à apporter aux politiques agricole et industrielle et la création d'emplois qui en découle; le rééquilibrage des sources internes et externes de la demande; l'interruption de la crise chronique du crédit et le renforcement des systèmes de connaissance. En ce qui concerne le rôle de l'OIT, l'orateur a recommandé d'investir dans la production de statistiques du marché du travail et de statistiques sociales à l'échelle mondiale.

162. Le Vice-président employeur a remercié les intervenants pour leurs contributions enrichissantes. La croissance économique et sociale durable a besoin non d'un changement de modèle, mais d'une meilleure harmonisation du libre jeu des forces du marché et de l'amélioration de la régulation pour accroître la compétitivité. Le meilleur moyen de promouvoir l'emploi sera de maintenir des politiques qui favorisent la croissance et d'élaborer des politiques permettant de partager plus pleinement les fruits de la prospérité sans en menacer les fondements. Il faut pour cela renforcer les filets de protection sociale et assurer un meilleur équilibre des rôles respectifs de l'Etat et des forces du marché. Bien que l'intervention de l'Etat soit un élément essentiel pour la reprise, elle ne doit pas saper les fondements d'une économie libre. Une politique écologiquement rationnelle conforme aux principes de l'économie de marché peut aussi devenir un moteur de croissance et d'emploi. Toutefois, même s'il existe des «débouchés écologiques», il faut éviter de croire à une reprise induite par un «miracle vert». Les politiques publiques à court terme

faciliteront un retour à la croissance, mais il importe qu'elles ne compromettent pas la croissance à long terme. Les employeurs s'engagent à préparer l'avenir et considèrent que l'OIT peut jouer un rôle important en trouvant les moyens adéquats de rétablir la confiance et d'aller de l'avant. L'analyse empirique est essentielle pour élaborer des politiques visant à atténuer les effets de la crise et pour tracer une nouvelle voie afin de surmonter les problèmes posés par le changement climatique, la crise alimentaire et les disparités existantes en matière de protection sociale. Cette analyse doit apporter un éclairage aux débats sur une mondialisation plus juste dans l'avenir. Le capitalisme a ses imperfections mais c'est le meilleur système dont nous disposons. Les entreprises sont fermement résolues à œuvrer avec les responsables politiques et les syndicats pour relancer la croissance économique mondiale et rétablir la confiance dans les systèmes financiers sur la base de cadres réglementaires rigoureux et efficaces au service d'une économie et d'une société plus durable et plus inclusive pour tous.

163. Une porte-parole travailleuse de l'Australie a fait observer que les carences de l'ancien système commercial et financier et de l'ancien système du marché du travail ont été mises en évidence par de nombreux orateurs. Le modèle de mondialisation, tel qu'il existait avant la crise, n'a pas résisté à l'épreuve du temps. Les possibilités de réaliser des profits sur des marchés pour une large part déréglementés ont conduit à des comportements irresponsables dont les travailleurs sont les victimes, bien que n'en étant pas responsables. Le groupe des travailleurs partage le point de vue des orateurs qui conseillent des solutions pratiques de préférence à l'idéologie. Il ne se contentera pas de réponses simplistes comme l'affirmation selon laquelle la déréglementation des marchés du travail est la panacée. La dérégulation financière, le désengagement de l'Etat, la tendance à privilégier les excédents à l'exportation et les inégalités sont quelques-unes des causes de la crise et doivent être examinés. L'oratrice a partagé l'avis du porte-parole employeur sur la nécessité de rééquilibrer le lien entre l'Etat et le marché. L'Etat joue un rôle essentiel dans l'établissement de règles du marché, mais il doit aussi être démocratique et se montrer responsable. La relance peut être seulement tirée par les salaires si on veut accroître la demande effective globale en réorientant les ressources de la spéculation financière vers l'investissement réel. La fixation d'un salaire minimum dans le cadre de la négociation collective est essentielle pour accroître et soutenir la demande. Le système de développement et le système commercial actuels ont rendu les pays en développement extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs et les contraignent à établir leur propre base industrielle en vue d'une croissance tirée par la demande intérieure. Le libre-échange doit faire place au commerce équitable. Les économies prospères commencent par croître et arrivent à maturité avant de s'ouvrir et utilisent des outils dont elles se détournent maintenant, notamment les droits de douane et les subventions. La dégradation de l'environnement est un autre échec des mécanismes du marché. La crise et les plans de relance permettent d'accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Tous les pays doivent pouvoir bénéficier du transfert des connaissances et avoir accès à des techniques de pointe pour permettre une industrialisation écologiquement viable. Le Pacte mondial pour l'emploi doit relever ce défi et une réponse coordonnée du système multilatéral est nécessaire. Tout comme le système des Nations Unies qui a reconnu l'importance du travail décent, il est aussi nécessaire d'orienter les mesures proposées par la Banque mondiale et le FMI. Cela ne sera possible que par la mise en place d'un mécanisme de coopération institutionnelle entre les différentes institutions. La Conférence doit déboucher sur un engagement tripartite mondial en faveur de mesures coordonnées et cohérentes pour faire face à la crise.

164. Plusieurs membres gouvernementaux (Australie, Malawi, Mali) ont fait part de leur expérience en ce qui concerne les répercussions économiques et sociales de la crise ainsi que les mesures qui ont été prises et ont demandé une aide internationale adéquate. Le membre gouvernemental du Malawi a rendu compte des mesures prises par son pays dans le cadre d'un fonds destiné aux jeunes et aux zones rurales. Le membre gouvernemental du

Mali a demandé certaines précisions au sujet des statistiques présentées, en particulier si elles tiennent compte de l'incidence des mesures d'intervention prises récemment en faveur de l'emploi. Des questions concernant la crise et les économies vertes ont été également posées. Le membre gouvernemental de l'Australie a demandé s'il est dangereux d'établir un lien entre l'élaboration de politiques relatives à l'écologisation de l'économie et la crise actuelle car la crise sera finie avant que l'économie ne prenne un virage écologique. Le membre gouvernemental de l'Espagne s'est demandé s'il est dangereux de penser que «vert» veut automatiquement dire «bon» et «éthique» et il a proposé de nuancer davantage le concept d'emplois verts. Le concept de viabilité sociale et de lieux de travail décents est fondamental si on veut que ces emplois soient éthiques.

- 165.** Certains membres travailleurs ont souligné le rôle fondamental de l'OIT dans la mise en place d'une riposte à la crise et exprimé leur soutien en faveur du Pacte mondial pour l'emploi. Un membre travailleur du Pakistan a rappelé au comité les enseignements qui ont été tirés de la crise financière mondiale et demandé à la communauté internationale de fournir l'aide nécessaire aux pays en développement, et aux organisations internationales d'user de leur influence pour façonner la politique des institutions de Bretton Woods afin de favoriser la reprise et de créer des emplois.
- 166.** Plusieurs membres employeurs ont souligné la nécessité de parvenir à un accord entre les travailleurs et les employeurs pour atténuer l'incidence de la crise, ainsi que l'importance du dialogue social durable. Une membre employeuse des Etats-Unis a souscrit à la déclaration du membre gouvernemental de l'Australie et à l'utilisation qu'il fait du terme «écologisation» des emplois qui décrit de façon plus précise ce processus nécessaire, au lieu de parler de la panacée des «emplois verts». Elle s'est dite préoccupée par les coûts éventuels à court terme que pourrait avoir l'emploi vert, citant une étude récente sur l'Espagne dans laquelle il est indiqué que l'Espagne perdrait 2,2 emplois pour chaque emploi créé dans les énergies renouvelables. Elle a reconnu que cela peut être un processus de transition nécessaire qui mérite d'être poursuivi à long terme, mais elle a posé la question de savoir ce que l'OIT doit faire pour alléger la tension créée par les besoins à court terme et à long terme.
- 167.** M. Banuri a posé la question du calendrier et de l'ampleur de l'écologisation des emplois. Il n'y a eu aucun signe d'écologisation auparavant. Toutefois, la crise a offert la possibilité aux décideurs et à d'autres acteurs d'établir un lien entre emploi et environnement. En ce sens, la crise a ouvert une nouvelle phase. D'une part, la crise exige une riposte immédiate pour créer des emplois, n'importe quel emploi; de l'autre, les emplois sont créés dans une infrastructure et sont la source de nouveaux besoins, la période des mesures de relance pourrait par conséquent jeter les bases d'un nouveau paradigme. L'orateur a proposé que l'OIT adopte un horizon à très long terme. Il a ajouté que, parmi les problèmes mondiaux, le changement climatique est le plus facile à traiter parce que certaines ressources naturelles telles que l'énergie solaire ne sont pas limitées. Il a encouragé l'OIT à travailler sur la question des emplois verts qui ont besoin d'être des emplois de qualité. Il a noté que les programmes des gouvernements et des organisations internationales devraient être intégrés dans la dimension sociale, environnementale et économique. Il est nécessaire de soutenir les institutions pour qu'elles renforcent leur capacité d'intégrer des programmes en particulier au niveau de l'Etat. L'environnement relève de la responsabilité de tous, notamment au niveau local. De même, il est nécessaire que les résultats obtenus soient plus équitables et plus durables d'un point de vue politique. Il faut choisir entre un monde fait de forteresses pour les riches et une transition vers un nouveau cadre de développement. Concernant la possibilité de s'orienter vers une mondialisation plus équitable, l'orateur a déclaré qu'une telle mondialisation ne pourrait être que le résultat d'une démocratie mondiale.

168. M. Samans a déclaré que la crise offre un moyen de se faire les défenseurs des emplois verts, en tirant avantage du fait que les décideurs pourraient avancer le calendrier de la planification des infrastructures en temps de crise pour créer des emplois. Toutefois, ce n'est pas seulement une question de logique mais une question structurelle. A ce propos, l'orateur a rappelé que les prochaines négociations à Copenhague pourraient déboucher sur une nouvelle ère mais pourraient également faire face au scepticisme des pays en développement si les promesses d'investissement et d'aide ne se concrétisent pas. Pour le moment, le texte proposé fixe un objectif avec un partage du fardeau, et il y a peu de propositions concernant des points pratiques comme les transferts de technologie. La crise offre donc l'occasion de parler d'emplois et d'infrastructures verts ainsi que de transferts de technologie vers les pays en développement. Abordant la question de savoir l'importance que le Pacte mondial pour l'emploi devrait consacrer à la question du travail décent, l'orateur a répondu que cela devrait être «beaucoup mais pas tout» étant donné qu'il serait plus constructif de le formuler en termes plus larges. L'Agenda du travail décent est un outil puissant pour revenir à une croissance plus élevée fondée sur un meilleur équilibre entre demande intérieure et demande extérieure. Toutefois, l'agenda de l'économie réelle est plus vaste que l'Agenda du travail décent. Ce dernier est un élément important d'une stratégie visant à augmenter le pouvoir d'achat et à réduire la dépendance à l'égard des exportations, ce qui était l'objectif recherché par le G20. L'orateur a donc conseillé à l'OIT de considérer l'Agenda du travail décent comme un modèle de croissance axé sur les problèmes intérieurs et ajouté que la conceptualisation du travail décent le rendrait plus acceptable aux ministres en charge du développement. Cela est important vu l'orientation probable du G20 vers des réformes structurelles.

169. M. Gore a dit qu'il est nécessaire de s'attarder sur les déclarations des employeurs et des travailleurs qui mettent en lumière une question cruciale à résoudre – comment aller au-delà d'une démarche interventionniste étatique par rapport à une démarche laissant jouer les forces du marché à la fois à long terme et à court terme. En réponse à la question des statistiques sur le Mali, il a expliqué que les chiffres correspondent au nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail et non au nombre de personnes non employées. Il a noté que l'exemple est donné pour montrer les défis auxquels le Mali comme tous les pays les moins avancés ont à faire face, lorsqu'ils ne sont pas en mesure de répondre au nombre croissant de nouveaux venus sur le marché du travail. Il a suggéré que le gouvernement aurait besoin de jouer un rôle plus important pour guider le processus. En ce qui concerne les migrations du marché du travail et les règles concernant la libre circulation des personnes et des biens, il a proposé l'introduction d'un régime ayant une dimension de développement plutôt qu'une dimension de liberté. Il a réfléchi sur la question soulevée par le membre employeur des Etats-Unis concernant la relation entre la réalité sur le terrain et la solution «tout continue comme si de rien n'était» indiquant qu'une vision à plus long terme est nécessaire plutôt qu'une approche du style «tout continue comme si de rien n'était».

170. Le Conseiller spécial du Représentant du Secrétaire général a fait un résumé des principaux points mentionnés dans le débat.

Discussion générale sur les débats thématiques et projet de structure des documents finals sur la riposte à la crise

171. Le Président a ouvert la discussion générale et invité les membres du comité à faire part de leurs expériences et réactions nationales à la crise, à commenter le rapport du Directeur général à la Conférence (rapport I(A)) et à examiner la nature des produits qui pourraient être le fruit des travaux du comité. En accord avec les Vice-présidents, le Président a donné la parole aux membres gouvernementaux.

-
- 172.** Les membres gouvernementaux qui ont pris la parole ont reconnu l'opportunité et la valeur du rapport du Directeur général ainsi que les discussions de groupe du comité et remercié le Bureau de coordonner ses efforts.
- 173.** La membre gouvernementale de Trinité-et-Tobago présente une brève description des problèmes que rencontre son pays et des mesures de politique prises par son gouvernement pour trouver une solution à la récession et maintenir le niveau d'emploi, efforts qui placent l'emploi et la protection sociale au cœur des politiques de relance. Les mesures mises en place consistent notamment à octroyer des incitations fiscales et autres incitations axées sur le secteur manufacturier qui a souffert considérablement de la contraction de la demande due à la crise et à garantir un appui et des flux de crédit aux entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises. En continuant le versement de prestations sociales et l'augmentation du niveau des transferts monétaires sous conditions, le gouvernement renforce sa stratégie de réduction de la pauvreté. L'oratrice a affirmé l'engagement de son gouvernement à l'égard de l'approche collaborative de l'OIT pour atténuer les effets de la crise et appuyé le Pacte mondial pour l'emploi.
- 174.** Prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne, la membre gouvernementale de la République tchèque a souligné la dimension humaine de la crise et son impact éventuel sur la stabilité économique, sociale et politique. Des mesures anticycliques fondées sur les principes fondamentaux de solidarité et de justice sociale sont nécessaires. Elle a souligné qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques coordonnées intégrant des mesures économiques, sociales et favorables à l'emploi à tous les niveaux tout en respectant la durabilité des finances publiques et en empêchant le protectionnisme. Maintenir l'emploi, créer des emplois et promouvoir la mobilité, améliorer les compétences et adapter les besoins du marché du travail et améliorer l'accès à l'emploi ont été recensés comme étant des priorités clés de l'Union européenne; l'oratrice a indiqué que des mesures à cet effet ont été mises en place dans certains Etats membres de l'Union européenne. Elle a ajouté que l'Union européenne considère l'Agenda du travail décent comme le principal outil permettant d'intégrer l'emploi et la protection sociale dans le cadre plus large de l'agenda du développement et souligné le rôle que joue le BIT dans l'élaboration de systèmes de surveillance pour les pays les plus défavorisés afin de mieux recenser et traiter leurs besoins. Elle a noté que le respect des normes internationales du travail et la croissance durable se renforcent mutuellement et demandé que les normes internationales du travail occupent une place plus importante dans une mondialisation équitable. Les normes de sécurité sociale et la protection des droits des travailleurs constituent un cadre important pour assurer la paix sociale et l'aide en temps de crise ainsi que pour faciliter les transitions vers l'emploi et permettre aux systèmes sociaux de jouer un rôle de stabilisateurs macroéconomiques. Le dialogue social joue un rôle indispensable pour mobiliser tous les facteurs pertinents et ouvrir la voie à la formulation de politiques qui soient opportunes, ciblées et acceptables à la fois pour les employeurs et pour les travailleurs.
- 175.** Abordant la question de l'issue éventuelle du comité, la membre gouvernementale de la République tchèque, prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne et de la Norvège, s'est félicitée des propositions présentées dans le rapport du Directeur général qui serviraient d'options de politique que les mandants tripartites utiliseraient pour réagir à la crise. Elle a indiqué que les conclusions devraient mettre fortement l'accent sur la cohérence des politiques, les mesures à prendre pour renforcer la participation au marché du travail, la protection sociale et la mise en valeur effective des aptitudes pour garantir la compatibilité des mesures à court terme avec les objectifs à long terme. Elle a indiqué qu'elle souhaite deux documents finals qui feraient fond sur les efforts déployés actuellement pour coordonner les réactions à la crise: le premier serait un bref document de politique contenant des messages clés et, le second, un document élaborant des directives opérationnelles et les futures mesures à prendre. Elle a

souligné l'appui qu'il faut apporter au BIT pour qu'il joue un rôle plus déterminant et plus efficace dans les forums et initiatives multilatéraux pertinents. A cet égard, elle a demandé à l'OIT de suivre l'évolution de l'emploi et l'impact social de la crise, d'étudier à la fois les effets négatifs et positifs et de recenser les options de politique fondées sur des preuves. En conclusion, elle se félicite du Pacte mondial pour l'emploi.

- 176.** Le membre gouvernemental de la France a souligné le devoir de cette Conférence qui est de traiter la crise actuelle afin d'instaurer une structure globale plus équilibrée et il a souligné le mandat donné par le G20 à l'OIT. Il s'est dit appuyer le Pacte mondial pour l'emploi et il a insisté sur le fait que, pour qu'il soit utile, il doit traiter des réponses structurelles à la crise. Il a encouragé l'OIT ainsi que d'autres institutions compétentes à s'efforcer de définir ces réponses, notamment comment l'OIT pourrait s'engager davantage dans ce processus. Enfin, il a appuyé les propositions du Bureau, notamment la recommandation relative à une communication concise, accompagnée d'un ensemble de conclusions plus détaillées.
- 177.** Le membre gouvernemental du Cameroun, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a rappelé les recommandations de la Déclaration de Ouagadougou de 2004 et du plan d'action adopté par le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine dans lesquels les gouvernements accordent la priorité à l'amélioration de l'emploi et au travail décent et demandent qu'il soit donné suite à cette réunion. Les gouvernements africains restent engagés dans la lutte contre la pauvreté et le chômage et l'orateur mentionne les diverses mesures qui ont été prises à cet égard. Il a indiqué toutefois que ces mesures n'ont pas été suffisantes et qu'une réponse globale – un Pacte mondial pour l'emploi – est indispensable. Pour répondre à la crise, il a souligné l'importance de l'emploi et de la protection sociale ainsi que la pertinence de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il a souligné la nécessité du Pacte mondial pour l'emploi qui constitue une réponse à la crise et assuré le comité de l'appui de son groupe.
- 178.** Le membre gouvernemental du Japon a suggéré que les documents finals du comité devraient s'appuyer sur l'expérience du Japon dans la maîtrise des crises et de son expérience avec la coopération technique régionale. Il a indiqué que le Japon est favorable à l'élaboration de deux documents finals: un document illustrant les mesures détaillées que tant les pays que l'OIT devraient prendre et une déclaration de politique servant de résumé. Il a déclaré que la décision de savoir s'il fallait ou non deux documents distincts sur les réponses des pays individuels et celles de l'OIT devrait être prise après la discussion générale du comité.
- 179.** Le membre gouvernemental des Etats-Unis a approuvé les propositions faites par l'Union européenne et le Japon en ce qui concerne l'élaboration de deux documents, une déclaration politique et un document plus long qui développe la déclaration. Il est d'accord sur l'utilisation du terme «reprise» lorsqu'il s'agit de trouver des réponses à la crise et mentionne le site Web créé par le gouvernement des Etats-Unis pour recenser les évolutions et les réponses à la crise prises par son pays. Concernant la structure du document final, l'orateur a suggéré qu'il devrait comprendre cinq sections: une introduction sur les incitations permettant la reprise, suivie de quatre sections traitant des quatre objectifs stratégiques du Bureau. Le groupe de rédaction devrait discuter de la manière de remplir chacune de ces sections; le travail décent doit rester le fondement du document.
- 180.** Le membre gouvernemental de l'Ukraine s'est prononcé en faveur du Pacte mondial pour l'emploi et les initiatives de l'OIT. Il a ajouté qu'il faudrait élaborer une nouvelle approche internationale axée particulièrement sur les perspectives humanitaires.

-
- 181.** Le membre gouvernemental de l'Inde a souligné la nécessité du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Il a rappelé la récente Conférence indienne sur le travail qui comportait un point de l'ordre de jour sur la crise financière mondiale et proposait des recommandations allant dans le sens de celles du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT. Il a souligné les diverses mesures en termes de mécanismes et mesures de relance adoptées par l'Inde qui sont concentrées sur la garantie de l'emploi, la protection sociale dans les secteurs organisés et non organisés ainsi que sur le développement de l'infrastructure. C'est ainsi que l'impact de la perte d'emplois n'a pas été aussi grave que dans d'autres pays. Il a indiqué que garantir la croissance et l'équilibre budgétaire est nécessaire et que les mesures de relance doivent viser à empêcher la perte d'emplois et stimuler la création d'emplois. Il faudrait concentrer les efforts, entre autres, sur des industries à forte intensité de main-d'œuvre, orientées sur les exportations, l'appui au recyclage et à la mise en valeur des aptitudes et le renforcement de la protection sociale. Tous ces efforts exigent un dialogue social solide. En conclusion, l'orateur a souligné que l'OIT a un rôle à jouer dans les réponses à apporter à la crise.
- 182.** Le membre gouvernemental de la République de Corée a concentré son intervention sur le rôle et l'importance du dialogue social pour surmonter la crise, s'appuyant sur l'exemple d'un dialogue «pluripartite» lancé dans son pays en février 2009. Ce dialogue a débouché sur un accord concernant la mise en place à l'échelle nationale de politiques volontaires de partage de l'emploi. Il a souligné que, en raison de cette politique de création d'emplois et des mesures adoptées avec les partenaires sociaux, le chômage a diminué récemment dans son pays.
- 183.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande, prenant la parole au nom des membres gouvernementaux du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC)⁴, a souligné que l'emploi est déterminant dans toute réponse à la crise. Afin de pouvoir apporter une contribution, il a souligné que l'OIT a besoin de fournir aussitôt que possible des outils et de prendre des mesures concrètes pour répondre à la crise, qui doivent être pratiques, opportunes et adaptables aux situations des pays. Il a rappelé qu'un engagement a été pris lors du Conseil d'administration de mars 2009 et que des mesures sont nécessaires maintenant. En ce qui concerne les documents finals, il a estimé approprié de regrouper tous les éléments autour des quatre piliers du travail.
- 184.** Le membre gouvernemental de la République arabe syrienne a souligné la nécessité de se concentrer sur les opportunités qu'offre la crise et non pas sur les problèmes qu'elle pose. Il a noté que les débats avaient porté sur les mesures à court terme et que l'on n'avait pas accordé assez d'importance à un environnement du travail et à la sécurité sociale. Il espérait qu'on en tiendrait compte dans les documents finals du Bureau. Il a conclu en réaffirmant l'appui de son gouvernement pour le Pacte mondial de l'OIT.
- 185.** Le membre gouvernemental de la Chine a appuyé la déclaration faite par le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande, qui a parlé au nom du groupe GASPAC. L'orateur a brièvement décrit la situation à laquelle fait face son pays en raison de la crise et ajouté que la Chine a adopté un certain nombre de mesures opportunes pour dynamiser

⁴ Afghanistan, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, République de Corée, Emirats arabes unis, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Qatar, Singapour, Sri Lanka, République arabe syrienne, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam, Yémen.

la demande intérieure, encourager l'emploi et la création d'emplois, améliorer les services de l'emploi, renforcer la mise en valeur des aptitudes pour des groupes particuliers de travailleurs, améliorer le système de sécurité sociale et fournir un appui aux entreprises en difficulté, entre autres choses. Concernant le document final, il a déclaré préférer un seul document qui comporterait quatre sections: une brève préface, une section sur les principes qui devrait mettre en lumière une approche de développement axée sur les personnes pour traiter l'emploi et les aspects sociaux de la crise, une section sur les outils politiques et une section axée sur la coopération internationale et la cohérence des politiques.

- 186.** La membre gouvernementale du Canada a souligné la nécessité de mesures de reprise pratiques axées sur l'emploi accompagnées d'une série de politiques et d'outils qui tiennent compte du fait qu'une solution universelle n'est pas possible. Elle a souligné que les mesures devaient être opportunes, ciblées et temporaires. Elle a attiré l'attention sur la nécessité de tenir compte des groupes vulnérables, d'adapter les politiques actives du marché du travail, d'améliorer la mise en valeur des aptitudes et de renforcer la protection sociale, d'appuyer les PME grâce à des réductions d'impôt et à un accès accru au financement par le crédit et de promouvoir l'esprit d'entreprise des jeunes et des initiatives d'emplois verts. Elle a signalé que le dialogue social et le respect des principes fondamentaux du travail sont des composantes clés de toute réponse. S'agissant du document final, elle a dit appuyer les propositions de l'Union européenne et le format élaboré par le membre gouvernemental des Etats-Unis.
- 187.** Le membre gouvernemental de l'Australie a exprimé l'appui de son gouvernement en faveur des déclarations du GASPAC. Il a également fait part de son appui au Pacte mondial pour l'emploi fondé sur les points soulignés dans le rapport du Directeur général, qui crée un cadre souple que les Etats Membres peuvent utiliser pour élaborer leurs propres mesures de relance. Il a reconnu la longue expérience de l'OIT dans la fourniture d'un appui technique aux Etats Membres et encouragé le Bureau à saisir l'opportunité de voir comment utiliser les bonnes pratiques et politiques qu'il a acquises. L'orateur a souligné que des mesures novatrices ont été mises en place en Australie, lesquelles sont axées sur l'emploi, la protection sociale, la formation et la création de normes minimales sur le lieu de travail. En ce qui concerne le document final, il a affirmé la nécessité d'outils pratiques et d'une aide axée sur la reprise, les résultats et les solutions. Il a également indiqué que le document devrait être fondé sur la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008).
- 188.** Le membre gouvernemental de Sri Lanka a approuvé la proposition du Directeur général de faire du travail décent la pierre angulaire des efforts déployés pour affronter la crise et décrit la situation à laquelle est confronté son pays. Il a ajouté que son pays ressent la nécessité d'une plus grande coopération au niveau international. Toutefois, l'orateur a souhaité souligner l'importance du dialogue social et l'obligation qu'ont les administrations du travail de mettre en œuvre de façon efficace les politiques au niveau national. Il a reconnu que l'OIT est dotée des compétences et des outils nécessaires dans le cadre de son mandat pour aider les Etats Membres à renforcer l'administration du travail afin de concevoir des politiques appropriées et les mettre en œuvre de manière efficace. Il a conclu en soulignant qu'il est nécessaire de renforcer l'administration du travail et de promouvoir le dialogue social en traitant les problèmes que soulève la crise actuelle.
- 189.** Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a confirmé que sa délégation est convaincue que la seule façon possible de garantir le développement durable est de parvenir à la réalisation des OMD. Il appuie l'idée d'élaborer un document fort sur le Pacte mondial pour l'emploi qui pourrait apporter une contribution spécifique aux efforts globaux déployés pour surmonter la crise. Il est convaincu que le succès est garanti par le caractère unique de l'Organisation, en particulier dû à sa structure tripartite et à la possibilité de dialogue avec les partenaires sociaux.

-
- 190.** Le membre gouvernemental de l'Argentine a souligné que la crise est pour le moment une crise de l'emploi et souligné le rôle important que peut jouer l'OIT dans la recherche d'instruments et de politiques ayant une incidence sur l'emploi. Sa structure tripartite et ses activités lui donnent un pouvoir dont sont dépourvues les autres organisations. Il a annoncé que l'Argentine et le Brésil ont soumis une proposition conjointe au gouvernement du Royaume-Uni pour que l'OIT soit présente aux débats du G20 et que ses travaux y soient inclus. Concernant le document final, il a souligné la nécessité d'une déclaration politique. Il se félicite du Pacte mondial pour l'emploi qui constitue une mesure importante, étant donné qu'il exige une approche globale et sera axé sur les incidences sociales des pertes d'emplois. Il a indiqué qu'il est nécessaire qu'il soit particulièrement adapté aux réalités régionales.
- 191.** La membre gouvernementale de la Namibie s'est associée à la déclaration du membre gouvernemental du Cameroun, qui a pris la parole au nom du groupe de l'Afrique. Elle a fait observer que la situation qui existait auparavant sur le marché du travail en Namibie, et très certainement dans de nombreux autres pays en développement, a déjà pris les proportions d'une crise des décennies avant la crise actuelle. Les débats actuels concernant le remède à la crise ont confirmé que les mesures adoptées par la Namibie sont appropriées et que de nombreux pays africains devraient mettre l'emploi et la protection sociale au cœur de leurs stratégies nationales de développement. Elle a expliqué que diverses mesures pour traiter les problèmes du marché du travail ont été adoptées en Namibie. Elle a fait observer que le débat actuel offre la possibilité de repenser le type d'appui international qui est nécessaire pour aider la Namibie, ainsi que les autres pays en développement ayant de petites économies, à sortir des crises permanentes que connaît le marché du travail dans leur pays. Elle s'est prononcée en faveur de la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi afin de retrouver les modestes gains acquis en matière de développement qui ont été affectés par la crise mais, surtout, pour garantir que le développement aille de l'avant. Elle a proposé que la Conférence soutienne, dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi, un engagement en faveur d'un appui budgétaire coordonné multilatéral et bilatéral et d'une assistance technique aux pays en développement pour favoriser la création d'emplois par le biais de la formation, de la création d'entreprises, de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, d'un renforcement des services de l'emploi public, de l'industrialisation et de la diversification de leurs économies.
- 192.** Le membre gouvernemental de la Belgique a fait sienne l'idée de donner à l'OIT un rôle de poids afin que la dimension sociale puisse être introduite dans l'élaboration des politiques. Par le biais de son Agenda du travail décent et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, l'OIT dispose des moyens de s'acquitter de cette responsabilité. L'orateur a appuyé l'idée selon laquelle l'OIT devrait procéder à une analyse et à un suivi des incidences de l'emploi et des réactions de politique dans les Etats Membres. Il a souligné qu'une coopération plus étoffée entre les organisations internationales et les institutions de Bretton Woods, l'OCDE et l'OMC est nécessaire. Dans ses commentaires finals, l'orateur a souligné qu'il faudrait accorder une importance spéciale aux questions hommes-femmes. Il a conclu que la Belgique souhaiterait que cette Conférence adopte des conclusions solides, sous la forme d'un Pacte mondial pour l'emploi, traitant du drame humain que cause la crise actuelle.
- 193.** Le Vice-président employeur a déclaré que, si la crise économique a causé beaucoup de souffrances, elle a également généré un sentiment de responsabilité. Son groupe se félicite des contributions que les gouvernements ont apportées aux débats en faisant part de leurs expériences et de leurs pratiques. Concernant les documents finals du comité, il a dit qu'ils devraient donner des exemples de résultats fondés sur ces expériences et ces pratiques. Quel que soit le format que le comité décide d'adopter, les résultats doivent inclure une composante politique soulignant que la sortie de crise ne peut se passer de l'économie de marché, de l'esprit d'entreprise, de la reconnaissance du rôle des syndicats, du respect des

droits et du dialogue social. Les réponses à la crise devraient être envisagées en termes d'emploi: mettre en valeur les ressources humaines, améliorer la formation professionnelle, permettre une certaine souplesse et adapter les marchés aux besoins contemporains, tels que la flexicurité démontrée par le Danemark, les emplois verts et le développement de la technologie. Il faudrait envisager la façon de formaliser le secteur informel en implantant des infrastructures, en protégeant les groupes vulnérables et en prenant des mesures pour garantir la durabilité des PME. Les mesures de protection sociale doivent être viables. Des incitations fiscales sont nécessaires et des mesures du marché du travail actives doivent être adoptées. Il faut créer des conditions qui soient favorables à la création d'entreprises et à l'emploi. La Conférence devrait faire savoir qu'il incombe de réagir immédiatement aux besoins de ses mandants, et à cet égard un programme d'action serait nécessaire. Le Bureau devrait envisager la façon dont il collaborera avec d'autres institutions internationales, en particulier les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement. Il faudrait s'efforcer de réduire l'écart entre reprise économique et création d'emplois.

194. Le Vice-président travailleur a indiqué que son groupe partage les vues exprimées par l'UE et d'autres pays selon lesquelles les documents finals devraient se composer de deux parties et comprendre un volet politique. En réponse à la préoccupation exprimée par le groupe des employeurs au sujet de la réglementation excessive des marchés du travail, l'intervenant a fait remarquer que les marchés du travail ne sont pas à l'origine de la crise financière. La protection des travailleurs n'est pas incompatible avec des activités commerciales prospères. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs confrontent la crise ensemble et doivent donc trouver une solution commune. Par conséquent, une gouvernance mondiale et globale s'impose véritablement et devrait prendre la forme d'un ensemble global de règles contraignantes fondées sur les normes du travail et prévoyant une responsabilité sociale et environnementale.

195. Le groupe de l'intervenant est favorable à un Pacte mondial pour l'emploi de nature à ménager une marge de manœuvre pour la coordination des politiques au niveau mondial. L'idée selon laquelle chaque pays devrait trouver une solution qui lui est propre pour surmonter la crise est vouée à l'échec. Le Pacte mondial pour l'emploi devrait tenir pleinement compte des aspects de la crise qui ont trait à l'égalité entre hommes et femmes et prévoir des mesures pour mettre un terme à la discrimination structurelle fondée sur le sexe. Un tel pacte contribuerait grandement à renforcer la confiance entre les pays et à faire des normes du travail un pilier du nouvel environnement réglementaire. Il devrait être l'expression d'un accord selon lequel les politiques du travail et les politiques sociales doivent s'inscrire dans un ensemble plus large de politiques destinées à parvenir à une reprise rapide et à progresser vers l'édification d'un ordre économique et politique juste et pérenne sur le plan social et environnemental, ce qui supposerait de réduire les inégalités, d'éradiquer la pauvreté et de concrétiser le travail décent. Le groupe des travailleurs a estimé qu'un Pacte mondial pour l'emploi devrait comprendre les volets suivants: réglementation des marchés de capitaux nationaux et internationaux, dans l'intérêt de la société et de l'économie réelle; dialogue social et négociation collective, y compris la ratification des conventions pertinentes de l'OIT; socle de protection sociale universelle et élargissement progressif de la couverture sociale, le but étant de créer un rempart contre la pauvreté et de servir de stabilisateurs économiques automatiques; création de garde-fous pour éviter une sous-enchère concurrentielle et la déflation salariale, grâce à l'établissement d'un salaire de base fondé sur la convention sur la fixation des salaires minima; plans de relance coordonnés et axés sur l'emploi et sur des mesures sociales et environnementales; marge de manœuvre budgétaire pour des dépenses publiques prioritaires à l'aide d'une fiscalité progressive; protection des droits des travailleurs, mise en place de règles du jeu équitables et création d'un climat de confiance mutuelle grâce à la ratification et à la mise en œuvre de normes internationales du travail; et, enfin, instauration d'un nouveau modèle pour le commerce et le développement. Les mesures

devraient être rapides, mais non provisoires. L'aide au développement est nécessaire pour les pays dont la marge de manœuvre budgétaire est insuffisante, mais elle ne doit plus être assortie des anciennes conditions d'austérité. Il convient de se servir de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale pour assurer le respect des normes du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- 196.** Le membre gouvernemental de la Malaisie a mis l'accent sur la nécessité de doter les ministères du travail de moyens renforcés pour les aider à rationaliser l'emploi, à élargir la protection sociale et à appuyer le dialogue social. Des administrations du travail solides pourraient assurer une meilleure cohérence des politiques, contribuer au développement durable et à la création d'entreprises durables. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et l'Agenda du travail décent sont utiles aux gouvernements dans la crise actuelle. L'intervenant a souligné les mesures fondamentales appliquées par son gouvernement pour atténuer les conséquences sociales de la crise. En conclusion, l'orateur a remercié le Bureau pour l'aide qu'il a apportée à son pays aux fins de l'établissement d'un système d'assurance-chômage.
- 197.** Le membre gouvernemental de l'Afrique du Sud a souligné la nécessité d'une approche intégrée, qui mette l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes, le chômage des jeunes et le VIH/sida. Pour l'Afrique, la crise financière crée un surcroît de difficultés en ce qui concerne la pauvreté, le sous-emploi et l'accroissement des inégalités. Pour y remédier, des ensembles de mesures d'appui sont nécessaires aux niveaux mondial, national et régional et doivent être complétés par de nouvelles mesures prises par l'OIT. Ce processus devrait se dérouler en toute transparence et reposer sur le dialogue social. S'il est nécessaire de promouvoir l'essor du secteur privé, il n'en faut pas moins renforcer le rôle des pouvoirs publics pour parvenir à une nouvelle donne écologique et remédier à l'insuffisance de la protection sociale en Afrique en mettant en place des programmes ciblés à l'intention des groupes vulnérables. L'intervenant a rappelé qu'aucun pays ne peut à lui seul faire face à la crise.
- 198.** Le membre gouvernemental de la Jamaïque a recommandé l'élaboration de deux documents finals: un premier contenant des conclusions générales et un second qui développerait le Pacte mondial pour l'emploi. Pour ce qui est des conclusions, il est d'avis, comme le membre gouvernemental de la Chine, de commencer par des principes directeurs. Le Pacte mondial pour l'emploi et l'Agenda du travail décent devraient être l'élément central des plans de relance, tandis que la cohérence des politiques est essentielle pour la reprise. Les plans devraient être synchronisés, renforcés grâce à l'assistance technique et inclure à la fois des mesures à court terme pour gérer la crise et des mesures aux fins du développement futur. Il ne faut pas transiger sur l'application des normes internationales du travail pendant la crise. Le dialogue social pourrait contribuer à parvenir à de meilleurs résultats. L'intervenant a souscrit au Pacte mondial pour l'emploi, qui est un moyen d'atteindre les OMD.
- 199.** Le membre gouvernemental de l'Algérie a donné un aperçu de la réforme législative qui est mise en place dans son pays depuis le début des années quatre-vingt-dix. En conséquence de cette réforme, le dialogue social est devenu un instrument important; plusieurs réunions bipartites ou tripartites ont été organisées et, en 2006, un pacte socio-économique national a été signé. L'intervenant a souligné le rôle important du budget de l'Etat en tant que moteur de la reprise économique et fait observer le rôle non moins important du plan pendant la période 2005 à 2009 dans l'amélioration des infrastructures et dans la création d'emplois. Le plan pour la période 2010 à 2014 place l'emploi au cœur du développement, et il est prévu de créer 3 millions d'emplois dans les cinq prochaines années. Ce plan prévoit des mesures spécialement destinées aux jeunes. Enfin, l'orateur a souligné que son gouvernement souscrit au Pacte mondial pour l'emploi et à sa mise en œuvre.

-
- 200.** Le membre gouvernemental du Brésil a souscrit au Pacte mondial pour l'emploi et a fait observer que son gouvernement a adopté plusieurs mesures afin de surmonter la crise, qui reprennent certaines des suggestions formulées dans le rapport du Directeur général. Il s'agit notamment de l'investissement public dans les infrastructures, d'exonérations fiscales en faveur de secteurs stratégiques, de l'élargissement de la couverture sociale au moyen de programmes tels que *Bolsa Família*, d'un accès accru au crédit et de la promotion du dialogue social. Le gouvernement du Brésil est résolu à faire face à la crise sans pour autant pénaliser l'économie réelle. Enfin, l'orateur a indiqué que son gouvernement souscrit au Pacte mondial pour l'emploi, car celui-ci constituera un important éventail d'options permettant de faire face à la crise de façon adéquate. Après son adoption, le Bureau devrait fournir une assistance à ses Membres afin de le mettre en œuvre.
- 201.** Le membre gouvernemental de l'Uruguay a déclaré que son gouvernement souscrit au Pacte mondial pour l'emploi qui est essentiel pour surmonter la crise en tenant compte de sa dimension humaine. Il a en outre accueilli favorablement le rapport du Directeur général.
- 202.** Un membre travailleur de l'Inde a admis que des solutions universelles ne conviennent pas, mais il faut établir un cadre de référence commun. L'important est d'instaurer un dialogue social. Le dialogue social au niveau national n'est pas suffisant et les syndicats doivent avoir leur mot à dire dans la prise de décisions dans tous les domaines, et non pas seulement dans les débats sur les questions relatives au travail. L'orateur a rappelé au comité que, bien que la crise ait pris naissance dans d'autres domaines d'action, elle a des effets sur l'emploi. Un dialogue social doit être instauré aux niveaux microéconomique et macroéconomique pour faire en sorte que l'investissement puisse créer des emplois. En conclusion, il a déclaré que sa délégation attend avec intérêt les débats qui auront lieu au Sommet mondial. Il a demandé au FMI de s'engager à supprimer les conditions attachées à l'octroi de prêts, aux gouvernements de montrer la voie dans l'instauration du dialogue social, aux organisations d'employeurs d'éviter les lock-out, les licenciements et les compressions de personnel dans cette période de crise. Il a aussi demandé aux syndicats de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et l'application de la législation du travail. Il a appelé l'attention sur la déréglementation du marché du travail et les privatisations entreprises par son gouvernement.
- 203.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a fait observer que la réponse à la crise est différente selon les pays car leur contexte politique et leur marge de manœuvre budgétaire sont très différents et il a rappelé qu'il n'y avait pas de solution universelle. Dans ses délibérations, le comité doit s'attacher à trouver des solutions concrètes en tirant les enseignements des travaux des panels techniques sur les différentes mesures et leur incidence. Une approche spécialement adaptée fondée sur l'évaluation de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, où et dans quelles circonstances, est nécessaire. L'orateur a souligné que l'OIT doit tirer parti de son expérience pour fournir des services à ses mandants et a rappelé que le Pacte mondial pour l'emploi doit être source de valeur ajoutée et prévoir des mesures concrètes pour assurer une reprise riche en emplois.
- 204.** Le membre gouvernemental du Bangladesh a exprimé l'espoir que le document final soit rédigé dans des termes qui puissent être compris par tous et qu'il ne soit pas purement théorique. Il est préoccupé par le manque de considération accordée aux pays les moins avancés (PMA) dans les documents et les débats. Le document doit être rédigé en des termes simples qui fassent sens dans les pays. Il a fait observer que les PMA ne disposent pas de la marge de manœuvre budgétaire requise pour aborder la question du changement d'orientation dont il est question dans le rapport du Directeur général. Il craint que les PMA soient laissés pour compte et l'OIT doit veiller à ce que cela ne soit pas le cas. Se référant au rapport du Directeur général, l'orateur a accueilli avec satisfaction les

suggestions qui ont été faites au sujet de l'appui de l'OIT à ses mandants, à savoir la prise en compte de la question du suivi, la fourniture de services d'urgence aux mandants, à leur demande, et le renforcement des partenariats avec des organisations multilatérales. En conclusion, il a demandé à l'OIT que toutes ces suggestions tiennent compte des besoins et des préoccupations spécifiques des PMA.

- 205.** Le membre gouvernemental de la République-Unie de Tanzanie a dit que son pays a créé une équipe spéciale chargée d'atténuer les effets de la crise. Il a demandé que l'OIT s'efforce, en collaboration avec les Etats Membres, d'améliorer le dialogue social et d'accroître l'aide accordée par des organismes donateurs. Il a réaffirmé que le Pacte mondial pour l'emploi doit comporter des solutions adaptées à chaque pays qui doivent être axées sur la création d'emplois et la protection sociale.
- 206.** Une représentante de SOLIDAR a pris la parole devant le comité après y avoir été autorisée par le bureau et a déclaré que la crise qui s'amplifie a montré qu'une plus grande intervention des pouvoirs publics dans l'économie était nécessaire, en assurant un nouvel équilibre entre le marché et l'intérêt général. Elle a accueilli avec satisfaction la proposition d'un Pacte mondial pour l'emploi qui est présentée dans le rapport du Directeur général. Elle a invité l'OIT à servir de trait d'union entre le G20 et les propositions visant à réformer l'architecture financière internationale formulées par la «Commission Stiglitz⁵». Elle a insisté sur le fait que l'OIT a un rôle déterminant à jouer pour assurer la cohérence des politiques entre les diverses initiatives prises par les gouvernements et qu'elle doit veiller à assurer la cohérence des politiques entre les institutions multilatérales.
- 207.** Après y avoir été autorisée par le Président, une représentante de Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO) a axé son intervention sur les femmes dans le secteur informel. Elle a indiqué que, dans de nombreux pays en développement, plus de la moitié des travailleurs luttent pour leur survie en travaillant dans le secteur informel dans des conditions précaires. Ces travailleurs sont particulièrement vulnérables aux effets de la crise. Les autorités locales, qui renoncent à s'occuper des questions relatives au marché du travail, aggravent la crise en contribuant à la résiliation des contrats. Conformément à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et au Cadre stratégique pour 2010-2015 ainsi qu'au Pacte mondial pour l'emploi, les autorités locales doivent participer à la prise de décisions concernant la reprise économique. A cette fin, elles devraient mettre en place des programmes de protection sociale novateurs, être sensibilisées aux effets à long terme des mesures anticrise sur les travailleurs et instaurer un dialogue social approfondi et efficace.
- 208.** Après y avoir été autorisé par le Président, un représentant de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) a déclaré qu'il n'est pas possible de revenir à la situation antérieure à la crise. Il faut mettre en place un nouveau modèle de développement axé sur les populations, dont le travail décent est un élément central. A cet égard, l'orateur a souscrit au Pacte mondial pour l'emploi. Contribuant au changement de paradigme, la récente réunion de l'OUSA au Caire a décidé de juger la bonne gouvernance des pays membres à l'aune de la capacité des gouvernements de répondre aux besoins essentiels dans les domaines suivants: l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation, l'eau, l'électricité, les transports, les communications et le travail décent. Enfin, l'orateur a

⁵ Commission d'experts de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les réformes du système monétaire et financier international.

souligné l'importance du dialogue social à tous les niveaux et la nécessité de privilégier les résultats plutôt que les processus.

- 209.** La porte-parole travailleuse a mis en exergue le défi qui consiste pour le Bureau à guider la réflexion sur les moyens permettant de parvenir à une croissance stable et d'assurer l'avenir. La structure des documents finals fournit un cadre utile. Les membres travailleurs ont exprimé le souhait de voir ce document traiter des conséquences sociales et des conséquences sur l'emploi de la crise, ainsi que des réformes structurelles qui sont requises pour instaurer une mondialisation plus durable et plus équitable et qui fournissent aussi un appui aux partenariats établis avec d'autres institutions partenaires nationales, internationales et sociales. L'intervenante a souscrit à l'idée exprimée par d'autres orateurs, à savoir qu'il est nécessaire de trouver des solutions plus efficaces et plus durables pour l'avenir et de saisir cette occasion pour expliquer au monde comment l'Agenda du travail décent peut être la pierre angulaire d'une riposte anticrise plus vaste. Relevant que l'expérience acquise lors d'autres crises graves montre que les politiques du marché du travail ne peuvent pas à elles seules apporter toutes les réponses, l'intervenante a plaidé en faveur d'une approche qui s'inscrit dans le cadre du Pacte mondial pour l'emploi et qui soit plus large et plus intégrée. Elle a suggéré que les grands principes ci-après constituent l'ossature du Pacte mondial pour l'emploi: la reprise économique, une mondialisation équitable et la justice sociale exigent une volonté de faire face à la crise coordonnée au niveau mondial; la relance de l'économie devrait se faire par les salaires et la consommation; les éléments essentiels du système économique mondial doivent être examinés; les pays en développement ont besoin d'une aide pour renforcer leur tissu socio-économique; l'instauration d'un socle de protection sociale devrait faire partie intégrante de la stratégie de relance; il faut que les gouvernements créent et pérennisent des institutions du marché du travail et l'OIT doit fournir des éléments d'orientation et une assistance dans ce domaine; et enfin l'ensemble des normes internationales du travail mis en évidence dans le rapport du Directeur général doit constituer un élément fondamental, mais d'autres normes doivent aussi être mentionnées.
- 210.** Le Vice-président employeur a confirmé la ferme résolution de son groupe de produire un document final qui lance un message fort à l'intention du monde extérieur et qui propose des solutions concrètes. Il doit apporter des réponses modulables en fonction des différents besoins des pays. L'intervenant a souligné qu'il importe de travailler dans le cadre du mandat de l'OIT. Il a reconnu que le but ultime est le plein emploi, mais qu'il ne serait pas réaliste de penser l'atteindre à court ni à moyen terme et qu'il faut donc mettre l'accent sur l'emploi productif librement choisi dans une économie de marché. L'intervenant a souligné les grands messages que les membres employeurs veulent voir refléter dans les documents: importance accordée aux entreprises durables; attention centrée sur les normes fondamentales du travail; promotion de l'esprit d'entreprise; caractère réaliste d'une approche fondée sur la protection sociale dans le contexte actuel; éducation et amélioration des compétences, meilleure préparation des travailleurs au marché du travail; stratégies organisationnelles souples en réaction à la crise. En conclusion, l'intervenant a de nouveau insisté sur le fait que le dialogue social devrait être envisagé comme allant au-delà de la négociation collective, un débat étant nécessaire aux niveaux national et mondial.
- 211.** La membre gouvernementale de la République tchèque, prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de l'UE et centrant son intervention sur les débats thématiques 6 à 10, a déclaré qu'il faut rechercher des solutions dans un contexte multilatéral et qu'un message clair concernant la coordination pourrait contribuer à rétablir la confiance et à stabiliser l'économie mondiale. L'intervenante a souscrit sans réserves aux principes d'une économie de marché ouverte et libre, fondée sur un cadre fiable de règles et de réglementations, et elle a rejeté le protectionnisme. Elle a souligné plusieurs points essentiels: les pays les plus vulnérables ne devraient pas être les victimes de la crise; la réalisation d'objectifs convenus au niveau international, notamment les OMD, ne devrait

pas être compromise; les partenaires sociaux et les gouvernements doivent travailler ensemble; les conditions de travail et les droits des travailleurs ne devraient pas être affaiblis; la protection sociale doit être assurée; le rôle des PAMT doit être davantage renforcé; les mesures mises en œuvre par les Etats doivent être compatibles avec des réformes structurelles à long terme; et il est nécessaire de promouvoir les entreprises durables, notamment par le biais de mesures favorables à l'économie verte. L'intervenante a exhorté l'OIT à assumer un rôle actif dans le suivi et l'évaluation des incidences sociales et des répercussions sur l'emploi de la crise, ainsi que dans l'analyse des options de politique appliquées aux niveaux national et international. Elle a conclu en exprimant l'espoir que les conclusions des débats thématiques seront prises en compte dans le document final.

- 212.** Le membre gouvernemental des Etats-Unis a déclaré que les documents finals devraient être rédigés de façon à mettre l'accent davantage sur la reprise économique que sur la riposte à la crise. Il est essentiel de faire en sorte que la reprise soit réelle et qu'elle aboutisse à une situation où l'offre mondiale de travail décent soit en adéquation avec le nombre de demandeurs d'emploi. De l'avis de l'intervenant, il est nécessaire de se concentrer sur ce qui peut être réalisé pour les mandants de l'OIT et sur les questions se rapportant aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent. Abordant ensuite la question de l'assistance technique et de l'aide à la recherche, l'orateur a indiqué que l'OIT devrait axer ses efforts et ses ressources sur la promotion du travail décent dans les pays en développement, puisqu'en période de reprise économique les ressources disponibles doivent être axées sur ceux et celles qui en ont le plus besoin. L'OIT devrait viser à fournir des avis professionnels aux Etats Membres en mettant au point des moyens de riposte structurés, fondés sur les résultats des recherches et des débats, en particulier pour ce qui est de la promotion des droits et de l'explication des avantages économiques qu'ils présentent dans l'optique de la reprise.
- 213.** Les membres gouvernementaux de la Malaisie et de Sri Lanka ont souligné l'importance de l'administration et de l'inspection du travail en temps de crise et ont dit que cela devrait être reflété dans les documents finals.
- 214.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'il importe de rester clairement centré sur l'obtention d'un résultat global, concret et tourné vers l'avenir pour aider les gouvernements, les employeurs et les travailleurs à accélérer le rythme de la reprise économique. A son avis, il est nécessaire que l'OIT dispose d'un document final qu'elle puisse présenter à la prochaine réunion sur les réponses à la crise organisée par l'OCDE. Comme cela a été généralement admis, l'emploi doit être l'axe principal autour duquel s'articulent les plans de relance avec la protection sociale, la protection des salaires et le maintien des emplois qui sont aussi des facteurs essentiels de la reprise. Partageant l'avis exprimé par un membre employeur, l'intervenant a souligné qu'il est nécessaire que l'OIT se concentre sur des questions qui relèvent de son mandat et sur ce qui peut être réalisé à l'heure actuelle. Les documents finals devraient comporter une déclaration politique de haut niveau appelant la communauté internationale à prendre des mesures riches en emplois pour faire face à la crise et définissant le rôle de l'OIT dans la riposte internationale à la crise. La délégation de l'intervenant n'est pas favorable à un document final qui traiterait d'un nouveau modèle de mondialisation au lieu de définir dans leurs grandes lignes des mesures concrètes visant à aider les mandants à sortir de la crise. Le document final devrait être un ensemble de politiques générales portant essentiellement sur la nature et l'utilisation des outils existants, comme l'Agenda global pour l'emploi. Il conviendrait de tenir compte de la diversité socio-économique des Etats Membres et d'accorder une attention particulière aux mesures qui seraient appropriées pour les Etats Membres ne disposant d'aucune marge de manœuvre budgétaire. Il faudrait tout mettre en œuvre pour veiller à ce que le rôle joué par l'OIT dans la riposte à la crise soit concret, valable et constructif.

-
- 215.** Le membre gouvernemental de la Jamaïque a souscrit aux titres des parties figurant dans les projets de texte final. Il est d'avis que l'introduction devrait faire référence à l'effet négatif de la crise sur la réalisation des OMD. La partie II devrait contenir un énoncé plus explicite sur la cohérence des politiques et sur la nécessité d'une riposte synchronisée et intégrée de la part des IFI, des pays du G20 et de l'OIT. Il faudrait mentionner les conclusions de la Conférence tripartite de l'OIT pour la région des Caraïbes, tenue à Kingston, en Jamaïque, les 1^{er} et 2 avril 2009. Il conviendrait aussi de faire mention de la nécessité d'une assistance internationale spéciale pour les pays vulnérables et les pays en développement et de la réforme dont doivent faire l'objet les IFI pour être davantage à l'écoute des pays en développement. Rappelant les principes énoncés dans les conclusions de la Conférence tripartite pour la région des Caraïbes, l'intervenant a estimé que la partie III devrait mettre davantage l'accent sur l'éducation et la formation aux fins de l'employabilité, sur la recherche-développement et sur la protection des salaires et des retraites, y compris pour les travailleurs migrants. Il conviendrait de mettre en exergue la nécessité de renforcer les mécanismes visant à promouvoir le dialogue social principalement aux niveaux national et régional. La partie IV devrait faire référence à la nécessité d'une gouvernance et d'une réglementation au niveau international des institutions et des marchés financiers.
- 216.** Le membre gouvernemental de l'Espagne a souscrit à la déclaration faite par le membre gouvernemental de la République tchèque au nom des gouvernements des Etats membres de l'UE, en particulier en ce qui concerne le fait que l'amélioration des conditions de travail pourrait contribuer à la productivité de l'économie. Il faudrait se pencher sur la question de savoir à qui le document final s'adresse et sous quel angle aborder son contenu. Il faudrait aussi examiner le volet économique des questions sociales et inversement le volet social de l'économie. L'OIT a été investie d'une mission importante par le G20, auquel elle n'est pas toutefois subordonnée puisqu'il s'agit d'un groupe «ad hoc». Son mandat fondamental découle de la Constitution de 1919.
- 217.** Le membre gouvernemental de la République islamique d'Iran a souligné que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et l'Agenda du travail décent ainsi que l'Agenda global pour l'emploi et la résolution concernant la promotion des entreprises durables adoptée par la 96^e session de la Conférence internationale du Travail devraient être le cadre du Pacte mondial pour l'emploi. Il faut mettre en place des outils diagnostics appropriés permettant d'assurer de façon scientifique et objective le suivi des progrès réalisés. Par conséquent, il faut avoir accès à des statistiques fiables concernant l'impact de la crise. De l'avis de l'intervenant, cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail de l'OIT, car cette conférence dotée d'une structure tripartite joue un rôle essentiel pour répondre aux exigences ci-dessus.
- 218.** Le membre gouvernemental de l'Australie a indiqué que la question fondamentale qui devrait présider à l'élaboration des documents finals est celle de savoir ce que l'OIT peut faire pour aider ses Membres à sortir de cette crise les moins fragilisés possible. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, le cadre stratégique, le programme et budget et l'engagement pris de finaliser des indicateurs et d'en faire bon usage, notamment des indicateurs des performances sur le terrain, ont donné un grand retentissement aux activités de l'OIT au sein de la communauté internationale. Rappelant que le G20 a lancé un appel à l'OIT pour que celle-ci «évalue les actions qui ont été menées et celles qui seront nécessaires à l'avenir», l'intervenant a souligné que le Bureau doit fournir une analyse fondée sur des éléments de preuve solides. S'agissant de la partie III, il a estimé que les titres des sections devraient correspondre aux quatre piliers de l'Agenda du travail décent. En outre, une distinction analytique explicite entre les différents contextes nationaux et leurs conséquences sur l'élaboration des politiques devrait apparaître tout au long des documents. La partie IV devrait être intitulée comme

suit: «La voie à suivre: la contribution du travail décent à l’instauration d’une mondialisation équitable et durable». De l’avis de l’orateur, le document long devrait être rédigé de façon à ce que l’ensemble des éléments d’analyse et de preuve étayant les recommandations de politiques soit clair. L’OIT dispose de deux moyens d’action: assurer un suivi, analyser et conseiller, d’une part, et fournir une assistance technique directe aux Etats Membres, d’autre part. Il faut le faire apparaître clairement dans l’ensemble du document et indiquer dans un passage spécifique à la fin du document comment l’OIT va recourir à ces moyens d’action. L’orateur a conclu sur la formidable occasion qui s’offre à l’OIT, compte tenu de l’appel historique que lui lance la communauté internationale, de faire une contribution utile et constructive.

- 219.** Le membre gouvernemental de l’Algérie est lui aussi d’avis que la réponse à la crise doit être adaptée et modulée en fonction du niveau de développement des pays.
- 220.** La membre gouvernementale du Liban a fait remarquer que le projet de structure du document fournit les thèmes à examiner par toutes les parties concernées. Elle a estimé qu’il y a lieu d’établir un ordre des priorités appelant une décision au niveau national dans le cadre de délibérations tripartites.
- 221.** La membre gouvernementale du Canada a souligné que c’est là l’occasion pour le comité de faire une contribution importante à l’élaboration de ripostes mondiales à la crise qui soient favorables au travail décent. Les documents finals doivent être concis et rédigés d’une façon qui soit compréhensible pour le monde extérieur. L’intervenante a souligné qu’il est nécessaire de recenser les contributions spécifiques que l’OIT peut apporter à l’élaboration de ripostes internationales de grande ampleur pour faire en sorte que les aspects touchant au travail décent reçoivent l’attention qu’ils méritent. Des contributions crédibles de l’OIT exigent des travaux de recherche et d’analyse approfondis, qui démontrent les avantages socio-économiques qu’offrent des politiques soucieuses du travail décent, ainsi que les partenariats et la collaboration avec d’autres organisations internationales. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable constitue un cadre important pour les travaux que l’OIT consacre à la définition de mesures visant à relancer durablement l’activité des entreprises, le marché du travail et l’emploi. L’intervenante a appuyé la proposition visant à articuler la partie III du document final autour des quatre objectifs stratégiques de l’OIT et a estimé qu’il conviendrait d’y inclure des références précises aux politiques ayant contribué à conserver l’emploi, comme le partage du travail, l’amélioration des qualifications et les programmes destinés aux jeunes et aux catégories défavorisées. La partie IV devrait mettre en évidence les contributions concrètes que l’OIT peut apporter pour aller de l’avant, notamment par des travaux de recherche et d’évaluation approfondis sur les incidences des politiques et par la diffusion d’informations sur les diverses options de politiques et les bonnes pratiques qui, éprouvées et fondées sur des expériences nationales, vont dans le sens d’une reprise axée sur l’emploi et peuvent être adaptées aux besoins nationaux.
- 222.** La membre gouvernementale de la République tchèque, prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de l’UE et de la Norvège, a réaffirmé que l’UE voit un intérêt à participer à l’élaboration du Pacte mondial pour l’emploi. Celui-ci doit se fonder sur l’Agenda du travail décent et sur la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, sans réinventer le mandat de l’Organisation. Le Pacte mondial pour l’emploi doit être axé sur l’action et reconnaître le rôle essentiel de l’OIT. Les résultats des travaux doivent être répartis en deux documents: le premier portant essentiellement sur des messages politiques, le second sur les options de politiques. Le premier doit traiter de questions transversales s’appliquant à toutes les mesures préconisées dans l’Agenda du travail décent. Les principes régissant l’application des politiques incluent une coopération prompte et ciblée des mandants tripartites, des efforts en vue d’une reprise durable et le rejet du protectionnisme. S’agissant des politiques, l’accent doit

être mis sur l'emploi, la protection sociale, la sauvegarde des normes internationales du travail et le dialogue social. Les gouvernements doivent définir dans leurs grandes lignes les étapes à suivre pour progresser dans l'application des mesures, compte tenu des réalités nationales. Des lignes directrices concernant les domaines de travail à définir dans le second document final ont été suggérées: promouvoir l'emploi en aidant les entreprises durables; renforcer les services publics de l'emploi et les PAMT; sauvegarder et améliorer les systèmes de protection sociale; promouvoir une négociation collective efficace et associer les partenaires sociaux à la conception de plans de relance de nature à protéger et à promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est en quelque sorte le plan d'action de l'Organisation, notamment pour assurer le suivi des mesures gouvernementales, fournir une assistance technique, appuyer les partenaires sociaux, faciliter le partage d'information sur les bonnes et les mauvaises pratiques et renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales.

- 223.** Un membre gouvernemental du Japon, prenant la parole au nom du GASPAC, a salué les efforts déployés par le Bureau pour préparer les débats thématiques, lesquels ont été jugés utiles. Le travail décent doit être placé au cœur de la riposte à la crise, l'accent devant être particulièrement mis sur l'«accélération de la relance de l'emploi». Les mesures décrites dans le projet de structure sont considérées comme étant une riposte appropriée à la crise et elles sont donc en général soutenues par le GASPAC. L'intervenant a souligné qu'il importe que l'OIT collabore avec d'autres organisations internationales pour garantir la cohérence des politiques et éviter les chevauchements d'activités.
- 224.** Le membre gouvernemental de la Suisse a réaffirmé que l'Agenda du travail décent est une réponse intégrale à la crise mondiale. Le gouvernement suisse place l'emploi et la protection sociale au centre de la politique qu'il conduit pour combattre la crise économique actuelle. L'intervenant a souscrit à la structure du projet de document et a noté que la partie finale du document devrait porter sur le rôle spécifique de l'OIT dans la crise actuelle, en particulier en ce qui concerne la promotion des huit normes fondamentales du travail, ainsi que des quatre normes qui sont les plus pertinentes du point de vue de la gouvernance comme indiqué dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.
- 225.** Le membre gouvernemental de l'Inde a fait observer que la partie IV du projet de structure doit prendre en considération les pays les moins avancés. En outre, il est important de soutenir la participation des ministères du Travail à l'élaboration des politiques anticrise.
- 226.** Un membre gouvernemental du Japon a souscrit au projet de structure, mais a fait observer que les résultats finals doivent être débattus avec soin. L'orateur a expliqué comment le gouvernement japonais a abordé la gestion de la crise et a relevé que les points ci-après sont jugés comme étant de la plus haute importance: il est nécessaire de faire en sorte que les travailleurs ne perdent pas leur emploi; les chômeurs doivent pouvoir avoir accès à un ensemble complet de PAMT, à des allocations de chômage et à des services publics de l'emploi; il convient d'accorder une attention spéciale au dialogue social et de tenir dûment compte des groupes vulnérables, y compris les travailleurs âgés. Enfin, l'OIT a un rôle important à jouer pour fournir une assistance technique aux pays.
- 227.** Un membre employeur de l'Inde a souligné qu'il faut faire en sorte que le document final soit pleinement centré sur les questions relatives à l'emploi et à la protection sociale. Des mesures d'aide à l'emploi doivent être mises en évidence et inscrites dans les lignes directrices et les plans d'action. En outre, une croissance économique soutenue est un facteur clé qui facilite la croissance de l'emploi, et l'intervenant a relevé que le projet de structure n'est pas très précis sur ce point. Par exemple, il convient de continuer d'accroître le rôle déterminant du développement des entreprises durables et de la promotion des

PME. L'intervenant a souligné l'importance de la sécurité sociale et à fait remarquer que, dans les pays en développement, le grand problème est le financement.

- 228.** Le membre gouvernemental de la Chine a souscrit au projet de structure et a indiqué qu'il est important de préciser l'aspect temporel de la mise en œuvre. Les documents à l'examen doivent être considérés sous le triple plan de leurs destinataires, du mandat visé et de leur teneur. Les documents finals devraient s'adresser à un large public qui ne se limite pas à l'OIT, à ses mandants ni au Bureau lui-même. Etant donné que les questions relatives à l'emploi sont au centre des domaines d'activité de l'OIT, ce sont elles qui devraient être au centre de la riposte à la crise et non la macroéconomie. Le document de la déclaration politique s'adressera à un vaste public. Il doit donc être rédigé en termes concis et clairs. En outre, il doit mettre l'accent sur une approche à dimension humaine, qui place clairement l'emploi au centre de la riposte. Il devrait aussi mettre en exergue l'importance du dialogue social et la nécessité d'éviter le protectionnisme. L'appui international aux pays en développement, en particulier aux PMA, devrait être souligné tout comme l'importance de la cohérence des politiques et d'un rôle accru pour l'OIT. Le document portant sur le cadre de politiques est d'une importance fondamentale et devrait mettre l'accent sur des outils concrets réunis autour des quatre objectifs stratégiques.
- 229.** Le membre gouvernemental de l'Égypte a souligné que le propos essentiel du texte est le maintien et la protection des emplois durables et des normes du travail. Outre le fait qu'il doit tenir compte des différents niveaux de développement des pays, le texte doit faire apparaître les différences entre les secteurs économiques et les partenaires sociaux en ce qui concerne leur façon de faire face à la crise. Il est impératif de trouver un équilibre entre les droits et les responsabilités de toutes les parties prenantes de la riposte à la crise. Le texte doit mettre en avant des mesures réalistes, qui doivent être évaluées et révisées. Il faut définir un processus de suivi officiel. S'agissant de la structure du document, les références qui sont faites à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, aux décisions du Conseil d'administration à sa session de 2008 et au G20 devraient être déplacées de façon à figurer dans l'introduction, et le texte devrait par ailleurs faire mention des services d'urgence fournis aux mandants de l'OIT.
- 230.** Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a déclaré soutenir le projet de structure, mais a relevé quelques ambiguïtés au sujet desquelles il a demandé des éclaircissements. L'OIT n'est pas uniquement une institution qui fournit une assistance technique, ses objectifs allant bien au-delà de cette fonction. Etant donné qu'elle a convoqué un Sommet mondial auquel sont conviés des chefs d'État et de gouvernement, l'OIT devrait envoyer un message fort en ce contexte de crise profonde. L'intervenant a demandé que le document fasse explicitement référence au besoin de transparence et à la nécessité d'une réglementation des marchés financiers car, faute d'une telle réforme, les crises risquent d'être récurrentes et le climat actuel de fluctuations du marché et d'injustice risque de se perpétuer.
- 231.** Le membre gouvernemental du Cameroun, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, s'est associé aux appels qui ont été lancés en faveur d'une solution mondiale mise en œuvre grâce à la solidarité internationale et a demandé que cela soit expressément dit. Il a souscrit aux déclarations faisant référence aux besoins des PMA. La région n'est pas en mesure de mettre en place une protection sociale à grande échelle et la collaboration entre la Banque mondiale et l'OIT est donc bienvenue. Un salaire minimum et la prévention de la déflation salariale sont des éléments fondamentaux et la crise ne devrait pas servir de prétexte pour affaiblir la position des travailleurs. L'amélioration des statistiques sur le marché du travail est également un élément très important tout comme le développement des PME. Exprimant un soutien sans réserve en faveur du dialogue social pour intensifier la lutte contre le VIH/sida, l'orateur a estimé que ce dialogue doit aller au-delà des partenaires sociaux. Il est important de créer les infrastructures requises pour

soutenir l'acquisition de compétences et la formation ainsi que le renforcement des services publics de l'emploi, de telle sorte que ceux-ci puissent jouer un plus grand rôle dans la mise en œuvre des PAMT, en particulier celles qui ciblent les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs migrants. L'intervenant a souscrit à une déclaration faite par un orateur précédent qui a appelé l'OIT à concentrer en particulier ses efforts sur l'Afrique.

- 232.** Le membre gouvernemental de l'Argentine a fait observer que le rôle de l'OIT consistant à ajouter une dimension sociale aux travaux des Nations Unies et du G20 gagne en importance et en ampleur. Le document sur les politiques et les mesures devrait comporter une partie générale, telle qu'elle figure actuellement dans le Pacte mondial pour l'emploi. Il s'agirait d'une partie de vaste portée qui placerait la protection sociale au cœur de la relance. Un ensemble d'options de politiques devrait également y figurer et s'inspirer de celles résultant de la Réunion tripartite de haut niveau sur la crise financière et économique mondiale actuelle qui a eu lieu en mars 2009. L'Argentine a pris des initiatives efficaces en réaction à la crise de 2001-02, notamment sous la forme de transferts monétaires, d'investissements publics dans les infrastructures, de dépenses de sécurité sociale et d'accords collectifs, initiatives qui se sont alors traduites par un niveau de dialogue social sans précédent. L'éventail des politiques qui ont été mises en œuvre a donné des résultats bien meilleurs que les politiques néolibérales appliquées précédemment. L'aide publique en faveur du marché, notamment des moratoires sur des créances dues au titre de crédits ou d'impôts, est importante pour faire face à la crise actuelle. Il est également important d'accroître les montants des pensions, de renforcer la protection sociale et d'améliorer l'appui aux services publics de l'emploi. Un nouveau cadre international fondé sur la coopération, et non pas sur la subordination, s'impose. L'orateur a conclu par des observations précises sur le texte des documents finals, par exemple l'équivalence en espagnol du terme «déséquilibres» et la nécessité de mettre l'accent sur les travailleurs vulnérables dans la partie III.
- 233.** La membre gouvernementale de l'Allemagne a pris acte de la contribution majeure que représente le Pacte mondial pour l'emploi, partie intégrante de la riposte à la crise. Toutefois, la viabilité des mesures est aussi d'une importance capitale. Il est donc nécessaire d'édifier une architecture susceptible de servir de cadre pour permettre la viabilité des mesures. A cet égard, l'intervenante a suggéré que les principes du Pacte mondial pour l'emploi devraient être un élément clé de la «Charte de l'activité économique durable» qui sera examinée à la prochaine réunion du G20.
- 234.** Le membre gouvernemental de la Belgique a souscrit à la déclaration de l'UE sur le document à l'examen. Le Pacte mondial pour l'emploi devrait être conçu comme un «cadre de politiques pour la période à venir et comme une source de politiques pratiques pour les gouvernements, les travailleurs et les employeurs». Il devrait être fondé sur l'Agenda du travail décent et sur la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, mais ne devrait pas réinventer le mandat de l'OIT. Il doit s'appuyer sur des politiques privilégiant l'action et mettant l'accent sur le rôle de l'Organisation. Il n'en reste pas moins nécessaire d'aller au-delà de l'Agenda du travail décent afin de traiter de questions telles que l'économie verte et la croissance économique durable ainsi que la gouvernance économique mondiale.
- 235.** Le Vice-président employeur a fait part de l'intérêt que son groupe porte aux résultats proposés. Il est important de mettre au point des solutions qui puissent apporter quelque chose de nouveau aux plans de relance nationaux. Les documents finals doivent être tournés vers l'avenir et fondés sur des mesures de politiques générales en vue d'appuyer le redressement des marchés du travail et de garantir la pérennité des entreprises. Aux termes du Communiqué final du G20 de 2008, ces documents doivent «avoir comme point d'ancrage l'attachement aux principes de l'économie de marché». En outre, ils doivent

s'articuler autour des quatre piliers de l'OIT et être concrets et pertinents pour les mandants. Le rôle de l'OIT doit être développé dans le second document final et être concret, précis et pertinent. Il doit privilégier l'action et souligner le rôle que joue l'Organisation pour fournir un appui aux mandants et non l'inverse. Le groupe des employeurs est résolu à œuvrer à la réalisation de ces objectifs. Le consensus doit être à la base de ces travaux et s'inscrire profondément dans le mandat du G20, dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, dans la résolution sur la promotion des entreprises durables et dans la Déclaration de 1998.

236. La porte-parole des travailleurs a proposé des variantes de formulation pour le texte des première et deuxième parties du projet de structure. Le texte proposé pour la première partie fait référence au principe de la coordination, à l'attachement des travailleurs au tripartisme et à la Constitution de l'OIT. La variante de texte proposée pour la deuxième partie devrait comprendre des citations tirées de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. L'intervenante a souscrit dans leurs grandes lignes aux éléments des autres parties et a fait référence à certains passages appelant des explications supplémentaires. En ce qui concerne la troisième partie de la riposte à la crise fondée sur le travail décent, à savoir l'accélération du redressement de l'emploi, le développement des entreprises, des mesures budgétaires élargies pour stimuler la demande intérieure ainsi que la nécessité de fixer un seuil salarial minimum au niveau national sont des éléments déterminants. La convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, et la convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, sont des instruments essentiels. L'existence de finances publiques durablement saines est importante et nécessite des efforts pour améliorer les capacités et la possibilité de collecter des recettes. L'OIT pourrait travailler avec l'OCDE sur cette question. L'expertise de l'Organisation en matière de PAMT est reconnue et jugée comme étant fondamentale. En ce qui concerne la protection sociale, il faut un socle de protection sociale universelle permettant d'assurer un revenu minimal à tous pour pouvoir sortir les personnes de la pauvreté et accroître la demande nationale. La convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, est importante pour protéger les revenus et pour servir à amortir les chocs. L'OIT occupe une place de premier rang pour fournir des avis sur la conception, la mise en œuvre et le financement des systèmes de protection sociale. En ce qui concerne les normes internationales de travail, l'intervenante a souligné l'importance qu'elles revêtent pour aider les pouvoirs publics à stabiliser les normes de l'emploi, les salaires, les conditions de travail et garantir le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Le groupe des travailleurs fonde le «pacte tripartite mondial pour l'emploi» sur le plein respect et la promotion de la liberté d'association et de la négociation collective. L'intervenante a fait une suggestion visant à compléter par les conventions ci-après l'encadré 14 figurant dans le rapport du Directeur général: convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et à l'annexer au Pacte mondial pour l'emploi. Abordant la question du dialogue social, l'intervenante a fait référence à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable qui, de l'avis du groupe des travailleurs, devrait être mentionnée dans le document final. Les questions essentielles, toujours tirées de la Déclaration de 2008, qu'il faut faire figurer dans la dernière partie sont les suivantes: renforcement des institutions du marché du travail; promotion du dialogue social et de la négociation collective; mise en place d'une assurance-chômage du dispositifs de garantie de l'emploi et de programmes de formation; établissement d'un ordre de priorité pour les pays en développement les plus touchés par la crise; accroissement du niveau de l'APD; équilibre entre une croissance tirée par les exportations et une croissance tirée par la demande intérieure; réglementation des marchés financiers; transition vers une réduction de la pauvreté en privilégiant des solutions à faibles émissions de CO₂ et promotion de marchés à forte dimension sociale évitant le protectionnisme.

-
237. La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela a fait part de l'importance que son gouvernement accorde aux normes mentionnées au paragraphe 133 du rapport (2009) de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (rapport III(1A)) qui lui fournissent des éléments d'orientation pour aider ses travailleurs. L'intervenante a indiqué les mesures prises par son gouvernement, à savoir notamment: mise en évidence d'un nouvel ordre institutionnel qui encourage le travail décent et défend le dialogue social; amélioration de la santé, de l'éducation et de la protection sociale; garantie d'un financement suffisant des services de base; élargissement du dialogue social à ceux qui en sont généralement exclus; et appel lancé aux entreprises multinationales pour qu'elles respectent les législations en matière de fiscalité, de finances et de travail.
238. Le Président a expliqué que le groupe de rédaction élaborera le texte des documents finals et il a présenté le programme des travaux futurs du comité.

Présentation par le bureau de la Commission de l'égalité et discussion générale

239. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du bureau de la Commission de l'égalité qui, avec l'accord de la Commission de proposition, ont été invités à faire connaître les conclusions des travaux de leur commission. Le Comité plénier a en effet demandé à en être informé pour pouvoir décider de la meilleure manière d'intégrer dans son document final les aspects liés à l'égalité entre hommes et femmes dans les mesures prises pour faire face à la crise. La Commission de l'égalité ayant achevé ses délibérations et la rédaction de son rapport, l'orateur estime que, même si les conclusions n'ont pas été encore adoptées, le moment est venu d'en prendre connaissance pour que le groupe de rédaction du Comité plénier puisse tenir compte des aspects liés à l'égalité entre hommes et femmes.
240. Le Président de la Commission de l'égalité a rappelé que celle-ci a pris en compte la crise économique actuelle dans ses débats sur les voies à suivre pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. Faisant référence au rapport VI sur *L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent*, il a noté que ce document contient des analyses et des données sur la façon dont les répercussions de la crise peuvent être ressenties différemment par les femmes et par les hommes. Dans le cadre de ses débats thématiques, le Comité plénier a lui aussi examiné les divers sujets abordés sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes. La Commission de l'égalité a elle-même examiné les conséquences de la crise sur le plan social et de l'emploi ainsi que les mesures qu'il convient de prendre dans l'immédiat et à moyen et long terme pour préserver les acquis, faire progresser l'égalité entre hommes et femmes et atténuer les effets négatifs de la crise. L'orateur résume les dix points ressortant des débats de la commission qui pourraient figurer dans le document final du Comité plénier. Premièrement, l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail est universellement reconnue comme l'une des valeurs fondamentales de l'OIT. Deuxièmement, l'Organisation a un rôle à jouer dans l'évaluation de toutes les mesures économiques et financières prises au plan international à la lumière du principe de l'égalité entre hommes et femmes afin d'en assurer la cohérence. Troisièmement, en temps de crise économique, le non-respect des principes et droits fondamentaux au travail constitue non seulement une atteinte à des droits universellement reconnus, mais un échec de la politique économique. Quatrièmement, la crise doit être considérée comme une occasion d'élaborer des solutions novatrices propres à faire progresser l'égalité entre hommes et femmes. Cinquièmement, les mesures budgétaires prises par les gouvernements doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation des répercussions qu'elles ont pour les hommes et pour les femmes. Sixièmement, les aspects liés à l'égalité entre hommes et femmes doivent être intégrés dans toutes les mesures prises

dans le cadre des plans de relance. Septièmement, dans les mesures prises à court terme pour faire face à la crise, il convient de prévoir la création d'emplois et la préservation des emplois existants, l'adoption de mesures de remplacement du revenu, la formation et la reconversion professionnelles et le soutien aux petites et moyennes entreprises. Huitièmement, les mesures à moyen et long terme doivent inclure: la formalisation de l'emploi informel; la révision des législations, y compris la législation du travail le cas échéant; la possibilité pour les femmes et les hommes de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales; la formation des femmes dans des domaines non traditionnels et les nouveaux emplois verts; la possibilité pour les femmes et les hommes d'acquérir des compétences leur permettant de surmonter l'obstacle de la ségrégation professionnelle; la mise en œuvre de politiques et de programmes actifs du marché du travail, y compris des mesures d'action positive; la lutte contre les préjugés sexistes; l'investissement dans les services publics et communautaires, y compris dans les zones rurales; et la reconnaissance de l'importance qu'il faut attacher au partage entre hommes et femmes des tâches ménagères et des soins dispensés aux membres de la famille. Neuvièmement, il faut garantir aux femmes la possibilité de faire entendre leur voix à égalité avec les hommes au stade aussi bien de la conception des mesures de relance que de l'évaluation de leurs résultats. Dixièmement, l'OIT doit renforcer ses travaux de recherche sur les questions émergentes et les nouvelles tendances et évolutions dans le monde du travail et promouvoir la cohérence des politiques en matière de travail décent et d'égalité entre hommes et femmes au plan international.

241. La Vice-présidente employeuse de la Commission de l'égalité a déclaré que pour son groupe les débats de la commission sont de la plus haute importance et que les résultats obtenus sont concrets, durables et pragmatiques. Les femmes sont surreprésentées dans l'économie informelle où se constatent les pires formes de discrimination. Il est manifestement nécessaire d'encourager la prise de mesures visant à formaliser les entreprises et les emplois et à créer un environnement favorable à l'emploi formel. Les mesures visant à instaurer, préserver et renforcer l'égalité entre hommes et femmes doivent être à la fois durables et concrètes. Il n'existe pas de panacée donc les efforts déployés pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes doivent être adaptés aux situations nationales. Etant donné la spécificité des difficultés rencontrées par les femmes pour entrer sur le marché du travail ou s'y réinsérer, le groupe des employeurs accorde une importance toute particulière à l'éducation, à l'acquisition de compétences et à la formation. L'oratrice relève qu'un consensus tripartite s'est dégagé sur ce sujet au sein de la Commission de l'égalité. Elle souligne également la valeur de l'entrepreneuriat comme important moyen d'autonomiser les femmes et de leur permettre de concilier responsabilités familiales et professionnelles. Les employeurs souhaitent que la nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise soit également prise en compte dans les éventuelles réformes du marché du travail. Les normes internationales du travail sont l'une des nombreuses mesures grâce auxquelles l'OIT offre un soutien à ses mandants. L'Organisation a un rôle important à jouer pour rendre les marchés de l'emploi viables et le groupe des employeurs invite le Bureau à focaliser ses travaux sur ce point. Pour conclure, l'oratrice affirme que l'avantage concurrentiel de l'OIT réside dans son tripartisme.

242. Pour la Vice-présidente travailleuse de la Commission de l'égalité, des mesures urgentes s'imposent en temps de crise pour remédier aux inégalités multiples et persistantes auxquelles les femmes qui travaillent sont confrontées. Les discussions au sein de la commission ont montré que l'élimination de la discrimination sexuelle au travail ne fait pas nécessairement progresser l'égalité. Un soutien en amont et des conditions favorables sont requises à cet effet. Les mesures prises dans l'immédiat doivent associer des efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des inégalités, à des actions répondant aux besoins de travailleuses. En ce qui concerne la crise, la commission considère qu'il est nécessaire, en premier lieu, d'évaluer comment elle affecte de manière différenciée les hommes et les femmes, sachant que ces dernières sont plus vulnérables et, en second lieu, de tenir compte

du fait que cette crise résulte de politiques délibérées dans le contexte de la mondialisation. Le groupe des travailleurs estime que les messages de la Commission de l'égalité concordent avec ceux du Comité plénier. Tous deux s'accordent sur la nécessité de créer davantage d'emplois décents et d'apporter plus de soutien aux travailleuses, de mettre en place une infrastructure sociale propre à créer des emplois et à aider les femmes à conserver leurs emplois, d'instituer des systèmes de sécurité sociale de base accessibles à tous; de mettre en place des salaires minima; de favoriser la négociation collective et le dialogue social; et d'instituer des relations d'emploi stables. L'égalité est un stabilisateur automatique qui contribuera à stimuler la demande grâce à l'accroissement du revenu des femmes. Les mesures à court terme doivent être compatibles avec l'objectif à atteindre, à savoir l'égalité entre hommes et femmes. La convergence des mesures à court terme et à long terme doit conduire de l'égalité des chances à l'égalité des résultats. Les femmes comme les hommes doivent avoir accès à davantage d'emplois stables et décents, et les femmes qui travaillent doivent recevoir un salaire égal pour un travail de valeur égale. Des efforts doivent être faits pendant la présente Conférence pour faire progresser l'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent.

- 243.** Une porte-parole travailleuse, se félicitant des dix points présentés par le Président de la Commission de l'égalité, a souligné la nécessité de tenir compte de l'importance qu'il convient d'attacher à l'égalité entre hommes et femmes dans les mesures de relance économique prises pour faire face à la crise. Il faut instaurer une véritable égalité et une vraie équité salariale, mettre en place des systèmes de sécurité sociale de base donnant à tous les travailleurs, et aux femmes en particulier, l'espoir de pouvoir vivre dignement; instituer des salaires minima permettant aux travailleurs de vivre dignement et favorisant la stabilisation des fondements économiques nationaux; et reconnaître le droit de négociation collective. Il est nécessaire d'envisager des mesures propres à combler l'écart salarial entre les hommes et les femmes et de mettre un terme à la discrimination dont les femmes font l'objet. L'oratrice félicite la Commission de l'égalité pour ses travaux.
- 244.** Un porte-parole travailleur, soulignant que les conclusions de la Commission de l'égalité sont à la fois bien fondées, équilibrées et pleines de bon sens, a estimé qu'elles devraient être incorporées dans le document final du Comité plénier. L'égalité entre hommes et femmes doit être considérée comme un objectif commun des travailleurs, des employeurs et des gouvernements.
- 245.** La membre gouvernementale du Liban a demandé ce qu'il convient de faire pour garantir l'application du principe «A travail égal, salaire égal», en l'absence de classification et d'évaluation des emplois.
- 246.** De l'avis d'une membre travailleuse de la Grèce, la crise économique et financière affecte de manière différenciée l'emploi des hommes et des femmes et exacerbe les multiples discriminations dont ces dernières font l'objet. Il est important de faire la différence entre discrimination et inégalité, l'égalité entre hommes et femmes étant un droit fondamental garanti par des normes. Il est nécessaire que le droit des syndicats de demander réparation pour les travailleurs victimes d'inégalité et de discrimination soit reconnu dans le monde entier.
- 247.** La membre gouvernementale de l'Inde a demandé si l'on avait pris en considération la corrélation qui existe entre la faiblesse de la représentation des femmes dans les plus hautes instances décisionnelles politiques, à savoir les parlements et les assemblées législatives, et l'importance des inégalités et des discriminations dont elles font l'objet.
- 248.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a souligné que les gouvernements ont activement participé aux discussions de la Commission de l'égalité et que les aspects liés à l'égalité hommes-femmes doivent être intégrés dans le document final du Comité plénier.

-
249. La Vice-présidente travailleuse de la Commission de l'égalité a déclaré que celle-ci a examiné la représentation des femmes dans les instances judiciaires et les juridictions du travail, mais pas spécifiquement dans les parlements. Le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale demande une évaluation des emplois sur la base de critères de compétence, de niveau d'effort et de responsabilité et de conditions de travail. Le plus souvent, la valeur des emplois occupés majoritairement par des femmes est sous-estimée. Le statut et la valeur des emplois majoritairement féminins doivent être rehaussés.
250. La Vice-présidente employeuse de la Commission de l'égalité a souligné qu'il reste encore beaucoup à faire pour instaurer l'égalité entre les sexes. Le groupe des employeurs estime que le moyen le plus efficace pour parvenir à une véritable égalité entre hommes et femmes est un meilleur accès à l'éducation et à la formation.
251. Le Président de la Commission de l'égalité a déclaré que les débats sur l'égalité de traitement sont particulièrement complexes. L'OIT, avec sa structure tripartite, est l'instance toute désignée pour débattre de cette question. Lorsque des mesures favorisant l'égalité entre les sexes et les droits des femmes sont mises en œuvre, l'accès des femmes aux instances politiques a tendance à s'améliorer. Des efforts doivent être faits pour que soient systématiquement prises en compte les questions d'égalité entre les sexes et les droits des femmes. Changer les mentalités est une tâche complexe mais indispensable pour faire progresser l'égalité hommes-femmes. De l'avis de l'orateur, la question de l'égalité entre les sexes devrait rester encore longtemps inscrite à l'ordre du jour de l'OIT.

Examen du projet de document «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi»

252. Le Président s'est félicité de tout le travail accompli. Le comité est saisi d'un projet de document qui est officiellement soumis pour examen par le bureau de la Conférence conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement. Le texte est le résultat d'un consensus qui s'est dégagé au sein du groupe de rédaction. Même si le texte n'est pas parfait et que des modifications d'ordre rédactionnel doivent y être apportées, il reflète les opinions des trois groupes et les différentes perspectives des différentes régions.
253. La rapporteuse a félicité le groupe de rédaction pour les travaux productifs et constructifs qu'il a menés à bien et a félicité le Président d'avoir dirigé les débats avec un tel brio. Les principales questions soulevées par la Commission de l'égalité ont été intégrées. Elle a souligné que l'expérience consistant à travailler sur le document de façon tripartite a été très satisfaisante. Cela a été un dialogue social dans les faits, «un cour magistral sur le tripartisme» avec toutes les aptitudes requises: la médiation, la consultation et la recherche du consensus. Il en est sorti un document dont les termes ont été soigneusement pesés. L'oratrice a indiqué que, après avoir examiné les contributions du Bureau, le groupe de rédaction a décidé de travailler sur un seul document final. Ce document doit proposer une conception novatrice de l'avenir, être compris facilement et ne doit pas être exagérément normatif. De nombreux efforts ont été déployés pour tenir compte de la position des PMA. En ce qui concerne la structure, la première partie énonce le contexte et le but; la deuxième renferme les principes visant à promouvoir la reprise et le développement; et la troisième fournit des directives opérationnelles par le biais d'options de politiques fondées sur l'Agenda du travail décent. Les deux parties de la conclusion établissent la voie à suivre et notent l'importance que revêtent la cohérence au niveau des politiques, la coopération internationale, les solutions durables, la nécessité de créer des possibilités d'emploi décent et, enfin, le rôle joué par l'Organisation dans la riposte à la crise et dans la promotion du développement économique et social.

-
- 254.** Le Président a partagé le point de vue de la rapporteuse en ce qui concerne la qualité des travaux du groupe de rédaction. Le projet de document fournit un cadre mondial solide. Présider le groupe de rédaction a renforcé la haute estime qu'il porte au tripartisme en tant que méthode permettant non seulement de résoudre des problèmes, mais de forger aussi une vision et un engagement communs. La prochaine étape consistera à faire en sorte que le pacte soit suivi d'effets.
- 255.** Le Vice-président employeur s'est déclaré satisfait du travail accompli. Pour parvenir à un consensus, il a fallu que chaque partie renonce à certaines positions, mais le fait d'être parvenu à cette vision commune met en lumière l'action politique menée pour le bien commun. Si le document est approuvé, le comité aura réalisé quelque chose de remarquable pour l'OIT ainsi que pour la communauté internationale. Compte tenu de l'équilibre de la représentation régionale, le groupe de rédaction disposait de tous les éléments pour mettre sur pied un produit commun solide. Le groupe des employeurs souhaite que le document devienne une déclaration porteuse d'espoir. Il a exprimé sa gratitude pour tous les travaux menés par le groupe des travailleurs et, en particulier, par le Vice-président travailleur et la porte-parole travailleuse de l'Australie. Enfin, l'orateur a demandé que le document soit présenté au Sommet mondial pour l'emploi à venir.
- 256.** La porte-parole travailleuse du groupe de rédaction a fait observer que cette crise est l'une des plus graves des temps modernes. Les perspectives mondiales sont sombres; les travailleurs perdent leur emploi, leur retraite et leurs moyens de subsistance, et il faut relever le défi du changement climatique. Compte tenu de cette situation, le troisième paragraphe du projet du document est particulièrement important: «le monde doit faire mieux» et ne peut pas continuer à faire comme si de rien n'était. L'OIT est bien placée pour entreprendre cette action. Les travaux effectués auparavant dans le cadre de l'Agenda du travail décent, l'Agenda global pour l'emploi, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) ont servi de cadre solide pour les travaux ultérieurs. Il est particulièrement encourageant de constater que le projet de document comporte des entêtes où l'on peut lire des expressions telles que «redressement de l'emploi» et «création d'emplois». L'une des difficultés majeures consiste à mettre en place une protection sociale universelle et un socle de protection sociale au niveau mondial. Les normes du travail doivent montrer la voie et les stabilisateurs automatiques, y compris les salaires minimums, revêtent une importance particulière pour maintenir ou accroître la demande ultérieure. Il est particulièrement important de travailler avec les PMA pour réaliser le travail décent et le développement. Enfin, l'oratrice a salué tous les travaux menés conjointement avec le groupe des employeurs et a indiqué que les débats ont été extraordinaires et intenses. L'un dans l'autre, elle a considéré que le document est un bon pacte et a souligné l'importance du fait que les questions d'égalité entre hommes et femmes ont été pleinement prises en compte.
- 257.** Le Président a donné la parole à d'autres membres du comité et a favorablement accueilli la formulation d'observations générales ou d'observations sur telle ou telle section.
- 258.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a pris acte de toutes les contributions et a fait remarquer que le projet de document répond aux attentes des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et qu'il permet à l'OIT de s'exprimer avec force. Il constitue un point de départ pour la reprise et tient compte des besoins des pays en développement. Le processus d'élaboration a été ouvert, ce qui crée un précédent positif pour l'OIT. Il en résulte un document dont les termes ont été soigneusement pesés et qui reflète les travaux qui ont commencé avec la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). Il permet à la communauté internationale de se faire une idée du rôle de l'OIT. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande souscrit au document.

-
- 259.** La membre gouvernementale de la Norvège s'est félicitée des travaux effectués par le comité. Le document fournit un outil utile dans un contexte de relance et reconnaît que la crise ne doit pas servir de prétexte pour priver les travailleurs de leurs droits. Cela est en effet inadmissible, quel que soit le niveau de développement du pays concerné. La crise doit au contraire être un nouvel argument en faveur d'un attachement renforcé aux normes internationales du travail. En Norvège, une mesure importante inscrite au budget de l'Etat pour 2009 révisé consiste à augmenter les fonds alloués à l'autorité de l'inspection du travail. Le dialogue et la coopération entre les partenaires sociaux et le gouvernement sont une partie fondamentale du modèle norvégien et elles doivent être une composante essentielle de tout modèle réussi. La négociation collective et les accords collectifs sont déterminants. Ces éléments joueront un rôle important dans le Pacte mondial pour l'emploi. Toutefois, la partie la plus importante a pour objectif de veiller à ce que les principes de cohérence et du travail décent soient transposés dans des outils concrets. Cette tâche incombe aux employeurs, aux travailleurs et aux gouvernements ainsi qu'à l'OIT, conformément à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008).
- 260.** Le membre gouvernemental de l'Argentine a fait l'éloge de l'ensemble des travaux effectués par le comité. Il a souligné l'importance que revêt le Pacte mondial pour l'emploi pour renforcer le rôle de l'OIT. Le projet de document fait ressortir un message clair au sujet du caractère central de l'emploi dans la crise actuelle. Les mesures qui ont inspiré l'élaboration du projet de document sont fondées sur l'Agenda du travail décent. La région de l'intervenant sera à même de donner suite aux propositions figurant dans le document et de travailler avec l'OIT en vue de les mettre en œuvre. Bien que le document soit porteur d'une vision globale, sa mise en œuvre doit se faire aux niveaux régional et national. En ce qui concerne la région de l'orateur, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes devront préparer des propositions, coordonner les actions et demander aux partenaires sociaux et aux gouvernements de concevoir une feuille de route avec des organisations régionales et sous-régionales comme les banques régionales de développement.
- 261.** La membre gouvernementale du Liban a fait remarquer que les pays sont les auteurs du document et c'est pourquoi leurs besoins et leurs capacités doivent être pris en considération; le document est en outre lié à l'OIT par les prescriptions qui y sont énoncées. Une coopération et une coordination entre les organismes et institutions compétents aux niveaux national et international sont donc nécessaires. Le projet de document mentionne des sujets comme les petites entreprises et l'économie informelle, mais ne dit rien sur la question du développement rural. Enfin, l'alinéa 9 du paragraphe 9 indique que les actions à court terme doivent être compatibles avec la viabilité du point de vue économique, social et environnemental. Cela est également valable pour les actions à moyen et long terme.
- 262.** La membre gouvernementale de l'Inde a félicité le groupe de rédaction de l'excellente qualité du document. Celui-ci fait apparaître la nécessité de changer de modèle de développement, en faisant de l'emploi et des PAMT les moteurs de la reprise. Ce document servira de guide et de feuille de route aux fins des politiques et de la gouvernance requises pour surmonter la crise. Il appuiera aussi l'instauration d'un cadre propice à une mondialisation équitable. Souscrivant à la déclaration de la porte-parole travailleuse, l'intervenante a souligné la nécessité de rendre le Pacte mondial pour l'emploi opérationnel. L'OIT doit jouer un rôle essentiel non seulement au niveau multilatéral, mais aussi au niveau national, en travaillant directement avec les ministères du Travail.
- 263.** Le membre gouvernemental de l'Espagne a souscrit au projet de document. Il a remercié le groupe de rédaction pour ses travaux. Le document, d'excellente qualité et bien abouti, représente le consensus tripartite. Au sujet du paragraphe 3 du document, l'intervenant a

proposé de remplacer la phrase «Le monde doit faire mieux» par la suivante: «Le monde doit mieux fonctionner». Au sujet du paragraphe 26, il a suggéré d'ajouter les termes «administration du travail» après «inspection du travail». Enfin, il a ajouté que la référence faite à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) dans le paragraphe 27 lui semble particulièrement pertinente, étant donné que cette Déclaration constitue le guide et le mandat les plus importants pour l'OIT en vue, dans l'avenir, de concrétiser la dimension sociale de la mondialisation.

- 264.** Le membre gouvernemental de la Belgique a pris note de l'accord conclu par les partenaires sociaux en ce qui concerne le projet de document. Il a souligné combien il est important de porter à la connaissance du Sommet mondial pour l'emploi le projet de pacte. Le projet de document est prudent et sobre. L'orateur a souligné l'importance que son gouvernement attache au fait que le Bureau continue de suivre et d'analyser les ripostes à la crise. S'agissant de débats antérieurs au sein du comité, l'orateur a suggéré que le document souligne la nécessité que l'administration du travail et l'inspection du travail mènent à bien leurs activités. Pour ce qui est du paragraphe 18, dans lequel il est demandé à l'OIT de collaborer pleinement avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, l'orateur a dit qu'au contraire il devrait être demandé à la communauté internationale, en particulier la Banque mondiale et le FMI, d'œuvrer de concert avec l'OIT.
- 265.** Prenant la parole au nom des gouvernements des Etats membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)⁶, le membre gouvernemental de la Jamaïque s'est félicité du projet de document qui fait preuve d'une sensibilité à l'égard des besoins particuliers des pays en développement et des pays vulnérables et qui tient compte des conclusions de la récente Conférence tripartite de l'OIT pour la région des Caraïbes. L'orateur a rappelé que les délibérations du groupe de rédaction ont été guidées par une vision d'avenir et la nécessité d'une riposte au niveau mondial pour permettre au monde de surmonter la crise et ouvrir de nouvelles possibilités pour la période qui suivra.
- 266.** Le membre gouvernemental du Cameroun, parlant au nom du groupe de l'Afrique, a félicité le groupe de rédaction pour son travail et a accueilli favorablement le projet de document qui, selon lui, répond aux préoccupations du groupe de l'Afrique. La production de richesse doit être renforcée en Afrique pour garantir la création d'emplois. L'Afrique ne doit pas simplement continuer d'être un producteur de matières premières pour le reste du monde. Elle a besoin d'un soutien et les règles du jeu doivent être équitables pour tous. Le groupe de l'Afrique appuie le document.
- 267.** Le membre gouvernemental de l'Australie a dit que, bien que sa délégation ait voté dans la décision prise par le groupe de rédaction de rédiger un seul document, il a rappelé qu'il y avait une raison à la décision prise à l'origine par le comité de rédiger deux documents. Le second document plus long était censé contenir une description préalable de mesures spécifiques concernant la coopération technique. Cette description est tout aussi importante que les questions évoquées dans le document examiné actuellement par le comité et nécessite donc d'être placée bien en vue.
- 268.** Le Président a dit que le Bureau a rédigé un second document plus long mais que le groupe de rédaction a pris la décision de n'avoir qu'un seul document.

⁶ Bahamas, Barbade, Belize, Haïti, Jamaïque, Suriname, Trinité-et-Tobago.

-
- 269.** Le membre gouvernemental de la Fédération de Russie a dit que le projet de document contient tous les éléments fondamentaux qu'on peut attendre d'un Pacte mondial pour l'emploi. Bien qu'il soit toujours possible d'apporter des améliorations, l'orateur s'est félicité du caractère succinct du document qui reconnaît l'existence d'un nouveau modèle dans les relations entre l'Etat, les entreprises et les travailleurs, fondé sur les principes essentiels de la justice sociale et de la protection sociale. Le document peut devenir un puissant instrument pour la protection des besoins des travailleurs, des employeurs et des entreprises. L'orateur a repris le point soulevé par le membre gouvernemental de la Belgique et a fait remarquer que l'OIT, et le Directeur général en particulier, ont déployé des efforts louables et énergiques pour collaborer avec d'autres organisations. Le document doit donc demander à d'autres organisations et à la communauté internationale de collaborer avec l'OIT.
- 270.** Le Vice-président travailleur a remercié les membres gouvernementaux pour leur appui au processus de rédaction. Les conclusions de la Conférence tripartite de l'OIT pour la région des Caraïbes contiennent des principes similaires à ceux qui sont énoncés dans le document dont est saisi le comité. S'agissant du paragraphe 27, l'orateur a dit que la mondialisation équitable doit devenir une réalité. Il a demandé la rédaction d'une résolution simple afin de mettre en place des mesures concrètes et de réaliser des progrès qui pourront être mesurés et suivis dans les mois qui viennent.
- 271.** Le Vice-président employeur a appelé l'attention sur l'appui apporté par les membres gouvernementaux au projet de document et le fait qu'il reflète des compromis régionaux. Le document consiste en un ensemble de politiques qui résultent d'un effort concerté des partenaires sociaux et des membres gouvernementaux. Son groupe souscrit au document.
- 272.** Le Président a réaffirmé que le document est le fruit d'un consensus qui tient compte de divers intérêts. L'intervenant a souligné que cet équilibre devrait être maintenu au stade de la formulation des éventuels amendements et a suggéré la procédure suivante au nom des membres du bureau. Etant donné que toutes les zones géographiques ont été représentées au groupe de rédaction, tous les amendements proposés devraient d'abord être examinés au sein des groupements régionaux correspondants, avant d'être soumis au secrétariat. Il est recommandé au groupe de rédaction d'examiner ensemble tous les amendements se rapportant à un même paragraphe au lieu de les examiner un par un. Les auteurs des amendements pourraient faire en sorte d'assister aux travaux du groupe de rédaction afin d'expliquer les modifications qu'ils proposent. Le groupe de rédaction examinera tous les amendements ainsi que les contributions éventuelles découlant du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi. Le groupe de rédaction devrait présenter un texte consolidé à la prochaine séance du comité.
- 273.** Le Président rendra compte au sommet des progrès importants et remarquables réalisés par le comité.

Discussion générale sur le projet de document final

- 274.** Le Président a souhaité la bienvenue au comité et invité la rapporteuse à présenter le projet de document final modifié: «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi», élaboré par le groupe de rédaction le jour précédent.
- 275.** La rapporteuse s'est dite satisfaite que les travaux du groupe de rédaction se sont poursuivis dans un esprit de totale coopération, de respect pour les différents points de vue et d'une manière efficace. Le groupe a examiné 19 amendements qui ont été officiellement présentés par les membres du comité, à savoir les membres gouvernementaux de

l'Australie, de la République tchèque, de la Malaisie, de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka et de la Suisse, ainsi que par les membres gouvernementaux des Etats membres de l'Union européenne et du groupe de l'Afrique. Tous les amendements qui ont été appuyés ont été examinés. Les membres qui ont assisté à la séance du groupe de travail ont été invités à présenter leurs amendements oralement. Certains sont convenus de les retirer à l'issue des débats ayant eu lieu avec les membres du groupe de rédaction. Le groupe a également pris en compte les faits marquants des débats du sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi et a approuvé certaines modifications de forme. L'oratrice a souligné le fait que les amendements qui ont été retenus par le groupe de rédaction ne modifient pas le texte sur le fond mais l'améliorent. Il est fait mention spécifiquement de l'administration du travail, de l'agriculture et, dans un nouveau paragraphe 25, de la nécessité de financer la mise en œuvre des recommandations et des options de politique du Pacte mondial pour l'emploi. A l'initiative du groupe de l'Afrique, on a insisté sur l'égalité entre les sexes ainsi que sur le VIH/sida. Un amendement de l'UE visant à promouvoir la collaboration de l'ONU et d'autres organisations avec l'OIT n'a pas été retenu, ayant été considéré comme dépassant le cadre du mandat du comité; toutefois, l'oratrice espère que les gouvernements, y compris le sien, se souviendront de la nécessité d'une collaboration interinstitutions lorsqu'elle aura affaire à ces autres organisations. Ensuite, elle a demandé que le comité appuie le nouveau texte qui reflète pleinement le consensus unanime atteint par le groupe de rédaction. En dernier lieu, elle a remercié les auteurs des amendements et les membres du groupe de rédaction de leur dévouement et de leur sens des responsabilités.

- 276.** Le Vice-président employeur a déclaré que son groupe a appuyé le projet de texte qui a été rédigé dans un esprit de conciliateur et reflète toutes les contributions qui ont été apportées. Bien que certaines déclarations faites pendant le sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi aient pu aller au-delà du texte, celui-ci constitue un compromis tripartite. Le projet de texte comporte une dimension extérieure, précisant les mesures à prendre par les pays et une dimension intrinsèque précisant un plan d'action spécifique pour l'OIT. Le fait que le projet soit le fruit d'un consensus entre toutes les parties lui donne plus de poids politique. Il sert de message adressé à la communauté internationale selon lequel, en cas de crise grave, qui a touché les employeurs, les entreprises et les travailleurs, une proposition ancrée dans l'action pratique et la réalité pouvait être faite. Son groupe a appuyé le projet et s'est engagé à l'utiliser comme base des efforts de reprise.
- 277.** La porte-parole travailleuse de l'Australie a déclaré que son groupe est déterminé à mettre en œuvre le texte, dont l'objectif est de faire face à la crise en veillant à placer l'emploi au cœur des efforts de relance. La création d'emplois est essentielle et les salaires minima et la négociation collective sont impératifs pour faire en sorte de sauver des entreprises et des emplois et aussi pour créer des emplois. L'association du travail décent et du développement est importante pour que les pays en développement qui mettent le cap sur le développement et pour les pays développés qui mettent le cap sur un futur plus respectueux de l'environnement. Le projet de texte comporte des options de politiques destinées à faire en sorte que ces évolutions soient possibles. La force de l'engagement est démontrée lorsque le consensus est obtenu à l'issue de négociations, comme cela a été le cas du présent projet. L'engagement de toutes les parties est maintenant nécessaire pour garantir la mise en œuvre efficace du document. Le groupe de l'intervenante prie instamment tous les gouvernements de travailler au niveau national pour mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi et pour ce faire les chantres de l'action multilatérale pour aider l'OIT et les pays qui en ont besoin. Le Pacte mondial pour l'emploi devrait être mis en avant au prochain Sommet du G8 ainsi qu'à celui du G20, et diffusé dans le cadre des futurs forums des Nations Unies, de façon à garantir que ce pacte devienne un instrument vivant de la reprise. Les gouvernements devraient plaider en faveur, par le biais du système multilatéral, d'un accès facilité à la coopération technique pour faire en sorte que le développement et la protection sociale soient possibles. Des points de repère transparents

devraient être fixés afin d'orienter l'évaluation de la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi dans les années à venir.

278. Le membre gouvernemental de l'Australie, prenant la parole au nom des membres gouvernementaux des pays industrialisés à économie de marché (PIEM)⁷, a accueilli avec satisfaction le projet de document final qui, selon lui, est le résultat de la coopération des mandants qui se sont rassemblés en temps de crise pour rechercher des solutions et un consensus. Le document reflète combien il est important de placer l'emploi et les préoccupations sociales au cœur des politiques requises pour parvenir à une reprise totale sur la base du développement durable. Il est l'expression d'un attachement à un ensemble cohérent de ripostes anticrise pour la communauté mondiale. Le groupe des PIEM est convaincu que l'OIT a un rôle fondamental à jouer dans l'analyse de la crise et dans les mesures prises pour y faire face. La communauté internationale, par l'intermédiaire du G20, du Sommet social du G8 et d'autres réunions, leur a demandé de contribuer à une riposte à la crise, qui soit sociale et fondée sur l'emploi. Le projet de document final fait la synthèse des réponses à la crise et offre une base de travail idéale pour la prochaine étape du processus qui consiste à mener l'action au niveau national. Toutefois, ce n'est pas là la fin des travaux. L'OIT dispose maintenant d'un cadre pour mettre en œuvre des ripostes pratiques et va désormais continuer d'aider ses Membres à œuvrer à une relance axée sur l'emploi. L'intervenant a demandé à l'OIT de tenir ses Membres informés des progrès et des effets obtenus. Il a remercié les partenaires sociaux et le Bureau pour la souplesse et la réactivité dont ils ont fait preuve et il a félicité le secrétariat pour le dur travail qu'il a accompli et pour son dévouement. Il a ensuite formulé des observations sur l'approche adoptée au sein du comité avec l'espoir que celles-ci seront utiles dans l'avenir. La partie essentielle des travaux du comité s'est déroulée au cours des débats thématiques et il semble que ces débats auraient pu être moins nombreux et plus précis, ce qui aurait laissé suffisamment de temps pour une discussion véritablement interactive. Il aurait pu être utile, pour les délibérations et le processus de rédaction, de disposer d'un plus grand nombre de contributions de la part du Bureau sous la forme d'un panel organisé par celui-ci. Le Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi a également été un temps fort de la Conférence et il n'a pas été possible d'intégrer l'ensemble de ses résultats dans le document final. L'intervenant a suggéré qu'à l'avenir tout événement semblable à ce Sommet devrait avoir lieu en premier afin de permettre au comité de procéder ensuite à ses travaux en étant pleinement informé. Enfin, l'orateur a relevé que les travaux du comité ont abouti à un résultat qui répond aux objectifs fixés.

279. La membre gouvernementale de la République tchèque, parlant au nom des membres gouvernementaux des Etats membres de l'UE, a accueilli favorablement le Pacte mondial pour l'emploi. Ce pacte énonce une vision tripartite qui contribue à une mondialisation durable et à la réalisation du travail décent pour tous et tient compte du fait qu'il est difficile de définir avec précision les domaines fondamentaux dans lesquels des mesures doivent être prises pour s'attaquer aux conséquences de la crise et préparer la reprise. Elle a rappelé que les options de politiques mises en exergue dans le Pacte mondial pour l'emploi coïncident avec les domaines d'action d'importance cruciale recensés par l'UE, à savoir le maintien de l'emploi, la création d'emplois, l'amélioration de l'environnement propice à la création d'entreprises, le perfectionnement des compétences, l'appui aux plus vulnérables et l'aide à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Les

⁷ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, République de Corée, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Turquie.

systèmes de protection sociale et les politiques d'insertion sociale jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des conséquences sociales du ralentissement de l'activité économique. Le rétablissement de la croissance et de l'emploi signifie aussi d'appuyer les principes de l'ouverture des marchés. L'UE appuie sans réserve une riposte multilatérale coordonnée à la crise et réaffirme son soutien aux pays en développement. En outre, le respect des normes internationales du travail est essentiel pour la dignité humaine, la croissance durable et l'emploi. Comme cela a été demandé par le G20 et suggéré par le Sommet social du G8 à Rome, l'OIT devra suivre et analyser l'incidence sur l'emploi et au niveau social de la crise afin de trouver des solutions. Enfin, l'oratrice a fait observer que le Pacte mondial pour l'emploi, de même que les principaux points qui sont ressortis du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi, montre clairement que les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et les institutions internationales doivent œuvrer de concert en faveur d'une reprise durable.

- 280.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a souscrit à la déclaration du groupe des PIEM, notamment en ce qui concerne le consensus tripartite qui s'est dégagé lors de l'élaboration du Pacte mondial pour l'emploi et les options recensées pour les partenaires sociaux, les gouvernements et l'OIT. Il a insisté sur le fait que le consensus continuera à jouer un rôle important également dans la phase de mise en œuvre.
- 281.** Le membre gouvernemental du Japon a dit que son gouvernement est favorable à une riposte à la crise fondée sur le travail décent. Il a indiqué que des espoirs ont été émis en ce qui concerne la nature des activités de l'OIT comme le renforcement du lien entre le siège de l'OIT et les bureaux extérieurs ainsi que la consolidation de la position en tant qu'unique organisation internationale traitant des questions de travail. L'orateur a appelé l'attention sur le fait que la réunion des ministres du travail pour l'Asie et le Pacifique qui se tient à Genève est axée sur les filets de protection sociale pour les chômeurs. Ces éléments sont très importants pour surmonter la crise mais aussi dans une perspective à moyen et à long terme. Enfin, l'orateur a exprimé l'engagement de son gouvernement en faveur des activités menées par l'OIT pour faire face à la crise.
- 282.** Le membre gouvernemental de la France a souscrit aux déclarations du groupe des PIEM et de l'UE. Il s'est inquiété du fait que la dimension sociale de la mondialisation ne soit pas évoquée dans le Pacte mondial pour l'emploi, car il avait été fait systématiquement référence à cette expression pendant le Sommet sur la crise mondiale de l'emploi. Il a souligné que, conformément à la page 9 de la version française du Guide de la Conférence, l'inclusion d'une référence est toujours possible.
- 283.** Le membre gouvernemental du Bangladesh a souscrit au projet de document final. Il a remercié les partenaires sociaux et les membres du gouvernement d'être parvenus au consensus qui a permis d'aboutir à un texte global et équilibré. Soulignant que le comité s'est acquitté du mandat qui lui a été confié, l'orateur a fait sienne l'opinion selon laquelle le projet de document est un «produit politique solide permettant une action qui a du sens». Il a relevé deux questions au sujet des travaux effectués. Premièrement, il a défendu les débats thématiques qui, selon lui, ont donné le ton des délibérations et des travaux du groupe de rédaction et il a espéré que certaines des idées qui ont été exprimées mais qui n'ont pas été reflétées dans le Pacte mondial pour l'emploi seront suivies d'effet. Deuxièmement, il a formulé l'espoir que l'ensemble des éléments en faveur du développement qui sont mis en exergue dans le projet de document final seront repris durablement dans les travaux futurs de l'OIT et d'autres organisations internationales.
- 284.** Le membre gouvernemental de l'Espagne a souscrit aux déclarations des PIEM et de l'UE. Il a appuyé le Pacte mondial pour l'emploi et a conclu en soulignant que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) fait fonction de guide aux fins

de l'élaboration du Pacte mondial pour l'emploi, tout comme la Constitution de l'OIT et les textes fondamentaux régissant les activités de l'Organisation.

- 285.** Le membre gouvernemental de l'Australie a approuvé la déclaration du groupe des PIEM. Tout en appuyant le Pacte mondial pour l'emploi, il a demandé ce que l'OIT fera pour faire en sorte qu'il soit mis en pratique. Il offre un cadre permettant d'accroître l'assistance technique du Bureau qui, a-t-il souligné, est nécessaire afin de consolider la position centrale de l'OIT et les efforts déployés vers une mondialisation équitable au sein de la communauté mondiale.
- 286.** La membre gouvernementale du Liban a remercié le groupe de rédaction pour avoir soigneusement élaboré un Pacte mondial pour l'emploi. Appelant l'attention sur l'engagement pris par le Bureau de rendre compte, à la session de novembre 2009 du Conseil d'administration, des actions que l'OIT prévoit de mener pour mettre à exécution le Pacte mondial pour l'emploi, elle a souligné que des mesures concrètes seront particulièrement appréciées. Elle a noté qu'il n'est pas fait mention dans le Pacte mondial pour l'emploi des nationaux qui rentrent chez eux à cause de la crise.
- 287.** Prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, la membre gouvernementale de la Namibie associe son groupe aux points de vue exprimés à l'appui du Pacte mondial pour l'emploi. Elle a fait observer que les pays africains n'aspirent pas à «revenir» aux niveaux de chômage, de sous-emploi et d'inégalité antérieurs à la crise, mais qu'ils veulent aller de l'avant. Elle remercie le comité d'avoir écouté les attentes des pays en développement et d'avoir fait en sorte qu'elles aient été mentionnées dans le projet de document final.
- 288.** Le Président, abordant les inquiétudes de la membre gouvernementale du Liban, a mentionné le dernier point précédé d'une puce du paragraphe 26 du projet de document final qui traite de la migration de main-d'œuvre.
- 289.** Abordant les inquiétudes du membre gouvernemental de la France, le Président a déclaré que les membres du bureau du comité ont proposé de ne pas rouvrir le débat sur le projet de document final. Toutefois, un projet de résolution tiendra compte du point soulevé par le membre gouvernemental de la France. A la suite d'une discussion avec les Vice-présidents et le secrétariat concernant les modalités de rédaction d'une telle résolution, le Président a confirmé que les membres du bureau proposeront au Président de la Conférence un projet de résolution conforme au paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement. Le projet de résolution sera examiné par le comité à sa prochaine séance en même temps que le projet de rapport de celui-ci.
- 290.** Le comité est convenu de procéder comme il a été proposé.
- 291.** Le comité a adopté le document final «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi», tel qu'amendé par le groupe de rédaction.
- 292.** Le Président a félicité le comité, les membres du groupe de rédaction et le secrétariat du résultat final. L'objectif a été atteint grâce à la volonté commune de trouver un consensus sur le nombre maximum de dénominateurs communs.

Examen et adoption du projet de rapport

- 293.** Le Président a expliqué que, à la suite de la précédente séance, les membres du bureau du comité ont rédigé quelques paragraphes formels pour présenter le Pacte mondial pour l'emploi à la plénière, lesquels seront consignés au *Compte rendu provisoire* de la Conférence. Le comité a examiné les projets de paragraphes.

-
- 294.** A la suite des observations formulées par des membres du comité à l'effet de mentionner d'autres délégués qui ont participé au Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi, le comité a décidé de faire référence à ces participants au deuxième paragraphe du projet.
- 295.** Le membre gouvernemental de la France a remercié les membres du bureau pour les améliorations apportées au texte et pour la solution élégante qui a permis de reconnaître les contributions des participants de haut niveau au Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi et de faire référence à la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. L'intervenant a souligné que cela rassemble les différents acteurs et les mobilisent, tout en donnant plus de poids aux travaux du comité.
- 296.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a souscrit au projet de texte.
- 297.** Les membres gouvernementaux du Liban, du Nigéria et du Royaume-Uni ont demandé de préciser le statut juridique du Pacte mondial pour l'emploi. Le membre gouvernemental de l'Argentine a demandé, au sujet du paragraphe 4 du projet de texte, si cela signifie que la mise en œuvre de la résolution sera examinée à la session suivante du Conseil d'administration.
- 298.** Un représentant du Conseiller juridique de la Conférence, répondant à ces questions, a expliqué que, quel que soit le nom qu'on lui donne, le document final sera considéré comme une résolution de la Conférence. Une résolution n'est pas un texte juridiquement contraignant. Toutefois, le Conseil d'administration et le Bureau donnent suite aux résolutions de la Conférence conformément aux règles existantes et à la pratique établie de longue date. Il a expliqué que le Pacte mondial pour l'emploi a été officiellement pris en compte dans les travaux de la Conférence à la suite de l'approbation du Président et des trois Vice-présidents de la Conférence le 13 juin 2009, lorsque le projet de texte a été établi par le groupe de rédaction.
- 299.** Le Vice-président employeur a souligné que la résolution reflète la réalité qui a été examinée à la session de 2009 du Conseil d'administration, les débats du comité et ceux du Sommet de l'OIT sur la crise mondiale de l'emploi. Il a insisté sur le caractère approprié du projet de texte qui guidera les Chefs d'Etat, les partenaires sociaux et l'OIT tout au long de la conception de leurs ripostes à la crise. L'intervenant a de nouveau affirmé que le document final et le texte à l'examen ont été élaborés par consensus à la suite de compromis consentis par tous. Il a conclu en approuvant les projets de paragraphes d'introduction.
- 300.** La porte-parole travailleuse de l'Australie a souscrit à la résolution. Elle a espéré que celle-ci sera un résultat que tous s'approprient. Faisant observer qu'il appartient à tous de diffuser le Pacte mondial pour l'emploi dans leurs pays respectifs, l'intervenante a déclaré que les travailleurs le diffuseront largement en donnant des conseils sur les options envisageables pour le mettre en œuvre sur une base tripartite. Elle a souligné que le groupe des travailleurs souhaite voir l'OIT occuper une place au niveau international qui soit au cœur des travaux consacrés à l'emploi et à la protection sociale. Elle a de nouveau souligné l'importance que revêtent l'Agenda du travail décent, la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et la dimension sociale de la mondialisation. Faisant observer que le Pacte mondial pour l'emploi est un document vivant, l'intervenante a déclaré que son groupe attend avec intérêt de suivre sa mise en œuvre au sein du Conseil d'administration. En conclusion, elle a souligné que le projet de texte est un document élaboré par consensus et que son groupe souscrit au projet de paragraphes d'introduction.
- 301.** Après avoir examiné les versions du texte dans les trois langues, le comité a approuvé les paragraphes d'introduction par consensus.

-
- 302.** Le comité a examiné son projet de rapport. En le présentant, la rapporteuse a remercié le Vice-président employeur et le Vice-président travailleur, ainsi que plusieurs porte-parole et les membres gouvernementaux, qui ont pleinement participé aux débats du comité. Elle a remercié les membres du groupe de rédaction qui, par leur bonne volonté et les longues heures de travail qu'ils y ont consacrées, ont produit un texte d'excellente qualité pour le Pacte mondial pour l'emploi, fruit d'un consensus tripartite. La teneur des débats thématiques et les données d'expérience mises en commun par les pays sont riches d'enseignements. Elle n'a pas douté que la teneur de ces débats ait été dûment prise en compte dans le projet de rapport et a adressé ses excuses aux membres gouvernementaux dont les contributions individuelles faites au cours des débats n'ont pas pu être reproduites, étant donné la longueur du rapport. Pour conclure, la rapporteuse a salué la manière efficace et efficiente dont le Président a dirigé les travaux, soulignant que celui-ci a grandement contribué au succès des délibérations du comité.
- 303.** Le membre gouvernemental de l'Espagne reconnaît les efforts qui ont été déployés dans la rédaction du rapport. Toutefois, il n'y a pas eu assez de temps pour le lire dans son intégralité et certains problèmes se posent. Il a noté que, dans certaines sections, les interventions gouvernementales ont été résumées. Il est donc impossible d'apporter des amendements s'il n'est pas spécifiquement fait mention des interventions gouvernementales. Il a donc proposé que l'introduction du projet de rapport soit précédée d'une phrase allant dans ce sens: «Le rapport ci-après contient un résumé des débats.»
- 304.** Le membre gouvernemental de l'Inde propose d'énumérer les noms exacts des pays chaque fois que le rapport mentionne «plusieurs membres gouvernementaux...» et donne l'exemple du paragraphe 164.
- 305.** Le membre gouvernemental de la Nouvelle-Zélande a souligné que le projet de rapport est un reflet fidèle des débats. Il a suggéré de l'adopter en l'état.
- 306.** Le membre gouvernemental de l'Argentine a appuyé l'intervention du membre gouvernemental de l'Espagne et le Représentant du Secrétaire général a approuvé la suggestion.
- 307.** Le Président invite le comité à présenter des amendements. Des amendements à des paragraphes spécifiques sont présentés par divers membres en vue d'être introduits dans le projet de rapport.
- 308.** A sa 18^e séance, le comité a adopté à l'unanimité son projet de rapport, tel qu'amendé.
- 309.** Le Président a invité le comité à examiner l'introduction provisoire en français et en espagnol du Pacte global pour l'emploi. Le membre gouvernemental de la France a souligné un problème de traduction dans la version française du texte. Le Président a dit que l'on tiendra compte des préoccupations du gouvernement français. En l'absence d'autres objections, le texte d'introduction est adopté.
- 310.** Le Président remercie les deux Vice-présidents et la rapporteuse du comité. Il remercie également le groupe de rédaction et en particulier les porte-parole du groupe employeur et du groupe travailleur. Le travail du groupe de rédaction a été couronné de succès. Cela a été un plaisir et un honneur de présider le comité. Le résultat des travaux du comité montre que, lorsque l'on fait preuve d'une volonté commune et de souplesse, il est possible de parvenir au plus grand nombre de dénominateurs communs. Il remercie tous ceux qui ont participé et déclare close la session du Comité plénier sur les réponses à la crise.

Genève, le 19 juin 2009.

(Signé) Z. Rapacki
Président

I. Dembsher
Rapporteuse

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Rapport du Comité plénier sur les réponses à la crise</i>	
Introduction.....	3
Débats thématiques	3
Discussion générale sur les débats thématiques et projet de structure des documents finals sur la riposte à la crise	51
Présentation par le bureau de la Commission de l'égalité et discussion générale.....	69
Examen du projet de document «Surmonter la crise: un Pacte mondial pour l'emploi»	72
Discussion générale sur le projet de document final.....	76
Examen et adoption du projet de rapport	80